

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES  
POUR L'EXERCICE 2022**

**DOCUMENT BUDGETAIRE  
SENSIBLE AU GENRE**

**VERSION FRANCAISE**

# TABLE DE MATIERES

<b>TABLE DE MATIERES</b> .....	<b>I</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....	<b>IV</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>V</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<i>Contexte</i> .....	<b>1</b>
<i>Objectif du Document Budgétaire Sensible au Genre</i> .....	<b>3</b>
<i>Démarche méthodologique d'élaboration du Document Budgétaire Sensible au Genre</i> ...	<b>3</b>
<i>Périmètre et champ d'application</i> .....	<b>4</b>
<b>I. CADRE NORMATIF, STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA BSG</b> .....	<b>5</b>
<b>I.1. Cadre législatif et réglementaire</b> .....	<b>5</b>
<b>I.2. Cadre politique et stratégique</b> .....	<b>6</b>
<b>I.3. Cadre institutionnel</b> .....	<b>8</b>
<b>I.3.1. Le Gouvernement</b> .....	<b>8</b>
<i>I.3.1.1. Au niveau stratégique</i> .....	<b>8</b>
<i>I.3.1.2. Au niveau de la coordination</i> .....	<b>8</b>
<i>I.3.1.3. Au niveau opérationnel</i> .....	<b>9</b>
<b>I.3.2. Le Parlement</b> .....	<b>9</b>
<b>II. SITUATION DU GENRE AU CAMEROUN, PRINCIPAUX ENJEUX ET AVANCÉES ENREGISTRÉES</b> .....	<b>10</b>
<b>II.1. Analyse situationnelle des enjeux genre au niveau national</b> .....	<b>10</b>
<b>II.1.1. Enjeux genre dans la Transformation structurelle de l'économie</b> .....	<b>10</b>
<b>II.1.2. Enjeux genre dans le Développement du capital humain et du bien-être</b> .....	<b>11</b>
<b>II.1.3. Enjeux genre dans la Promotion de l'emploi et insertion économique</b> .....	<b>12</b>
<b>II.1.4. Enjeux genre dans la Gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat</b> .....	<b>13</b>
<b>II.1.5. Enjeux genre au niveau des thématiques transversales</b> .....	<b>14</b>
<b>II.2. Avancées en matière de promotion du genre au niveau national</b> .....	<b>16</b>
<b>III. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES BUDGETS DES ADMINISTRATIONS PILOTES</b> .....	<b>18</b>
<b>III.1. Secteur rural</b> .....	<b>18</b>
<b>III.1.1. Sous-secteur élevage, pêches et industries animales</b> .....	<b>18</b>
<i>III.1.1.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG</i> .....	<b>18</b>
<i>III.1.1.2. Principales réalisations et mesures prises</i> .....	<b>20</b>
<i>III.1.1.3. Planification et budgétisation des actions genre</i> .....	<b>22</b>
<i>III.1.1.4. Perspectives d'évolution</i> .....	<b>24</b>

<b>III.1.2. Sous-secteur agriculture et développement rural.....</b>	<b>24</b>
III.1.2.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG.....	24
III.1.2.2. Principales réalisations et mesures prises.....	26
III.1.2.3. Planification et budgétisation des actions genre.....	29
III.1.2.4. Perspectives d'évolution.....	30
<b>III.2. Secteur santé.....</b>	<b>31</b>
III.2.1. Enjeux genre du secteur et articulations avec la PNG.....	31
III.2.2. Principales réalisations et mesures prises.....	32
III.2.3. Planification et budgétisation des actions genre.....	34
III.2.4. Perspectives d'évolution.....	36
<b>III.3. Secteur éducation et formation professionnelle.....</b>	<b>36</b>
III.3.1. Sous-secteur éducation de base.....	36
III.3.1.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG.....	36
III.3.1.2. Principales réalisations et mesures prises.....	38
III.3.1.3. Planification et budgétisation des actions genre.....	40
III.2.1.4. Perspectives d'évolution.....	41
III.3.2. Sous-secteur enseignements secondaires.....	42
III.3.2.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG.....	42
III.3.2.2. Principales réalisations et mesures prises.....	43
III.3.2.3. Planification et budgétisation des actions genre.....	47
III.3.2.4. Perspectives d'évolution.....	48
<b>III.4. Secteur social.....</b>	<b>48</b>
III.4.1. Sous-secteur affaires sociales.....	48
III.4.1.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG.....	49
III.4.1.2. Principales réalisations et mesures prises.....	50
III.4.1.3. Planification et budgétisation des actions genre.....	54
III.4.1.4. Perspectives d'évolution.....	56
III.4.2. Sous-secteur promotion de la femme et de la famille.....	56
III.4.2.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG.....	57
III.4.2.2. Principales réalisations et mesures prises.....	58
III.4.2.3. Planification et budgétisation des actions genre.....	62
III.4.2.4. Perspectives d'évolution.....	66
<b>III.5. Secteur gouvernance.....</b>	<b>67</b>
III.5.1. Sous-secteur gouvernance et développement local.....	67
III.5.1.1. Enjeux genre du secteur et articulations avec la PNG.....	67
III.5.1.2. Principales réalisations et mesures prises.....	70
III.5.1.3. Planification et budgétisation des actions genre.....	72

III.5.1.4. Perspectives d'évolution .....	72
<b>III.6. Résultats consolidés de l'analyse des allocations budgétaires des administrations pilotes sous le prisme du genre.....</b>	<b>73</b>
<b>III.6.1. Présentation de l'outil Marqueur Genre .....</b>	<b>73</b>
III.6.1.1. Définition.....	73
III.6.1.2. Approche méthodologique.....	74
III.6.1.3. Comment appliquer le Marqueur Genre ? .....	77
III.6.1.4. Identification des programmes sensibles au genre dans les budgets 2021 et 2022 des huit ministères pilotes .....	77
<b>III.6.2 Analyses des ratios budgétaires et principaux résultats.....</b>	<b>87</b>
<b>IV. PERSPECTIVES .....</b>	<b>91</b>
<b>IV.1. Pour un meilleur encrage de la BSG.....</b>	<b>91</b>
<b>IV.2. Actions d'amélioration du Document Budgétaire Sensible au Genre .....</b>	<b>92</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>93</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>94</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>96</b>

## LISTE DES ACRONYMES

<b>BSG</b>	Budgétisation Sensible au Genre
<b>CDMT</b>	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>CSP</b>	Cadre Stratégique de Performance
<b>CTD</b>	Collectivité Territoriale Décentralisée
<b>CNLS</b>	Comité National de Lutte contre le Sida
<b>CEPB /PA</b>	Conférence Elargie de Programmation Budgétaire et de la Performance Associée
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
<b>DGB</b>	Direction Générale du Budget
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>EDSC</b>	Enquête Démographique et de Santé du Cameroun
<b>FEICOM</b>	Fonds d'Équipement et d'Intervention Inter Communal
<b>GIC</b>	Groupement d'Initiative Commune
<b>ICH</b>	Indice du Capital Humain
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IFP</b>	Institution Partenaire Financière
<b>MINADER</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINEPAT</b>	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINEDUB</b>	Ministère de l'Éducation de Base
<b>MINEPIA</b>	Ministère de l'Élevage, des Pêches et de l'Industrie Animale
<b>MINDDEVEL</b>	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
<b>MINPROFF</b>	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>MINSANTE</b>	Ministère de la Santé
<b>MINAS</b>	Ministère des Affaires Sociales
<b>MINESEC</b>	Ministère des enseignements Secondaires
<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>NASLA</b>	National School of Local Administration
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>PCD</b>	Plan Communal de Développement
<b>PPBS</b>	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-Evaluation
<b>PNG</b>	Politique Nationale Genre
<b>PNLCancer</b>	Programme National de Lutte contre le Cancer
<b>PNLP</b>	Programme National de Lutte contre le Paludisme
<b>PNIA</b>	Programme Nationale d'Investissement Agricole
<b>PPA</b>	Projet de Performance des Administrations
<b>SDSR</b>	Stratégie de Développement du Secteur Rural
<b>SND30</b>	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>VBG</b>	Violences Basées sur le Genre

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### Liste des tableaux

Tableau 1: Situation du genre dans le domaine de l'économie au Cameroun en 2018 .....	11
Tableau 2: Planification et budgétisation des actions genre au MINEPIA dans le budget 2022 (en milliers) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 3: Actions de formation en faveur des femmes au MINADER en 2020 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 4: Nombre de femmes aux postes de responsabilités .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 5: Planification, budgétisation sensible au genre au MINADER dans le budget 2022 (en milliers) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 6: Réalisation des actions et activités genre au MINSANTE en 2020 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 7: Planification, budgétisation sensible au genre au MINSANTE dans le budget 2022 (en milliers) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 8: Statistiques du personnel enseignant dans l'éducation de base sur la période 2019-2020 <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 9: Statistiques du personnel administratif au niveau central au MINEDUB.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 10: Statistiques du personnel administratif au niveau déconcentré au MINEDUB.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 11: Statistiques des élèves dans l'éducation de base sur la période 2019-2020.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 12: Planification et budgétisation des actions genre au MINEDUB en 2022 (en milliers) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 13: Evolution des élèves dans les 10 régions dans l'enseignement secondaire sur la période 2018-2020 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 14: Evolution des indicateurs dans l'enseignement secondaire général sur la période 2018-2020 <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 15: Effectifs des responsables des services centraux et déconcentrés en 2021 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 16: Quelques postes de responsabilités dans les établissements selon le genre pour l'année scolaire sur la période 2019-2020 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 17: Evolution des effectifs des enseignants sur la période 2018-2020.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 18: Tâches budgétisées pour la promotion des jeunes filles dans les filières sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) sur la période 2022 - 2024 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 19: Planification et budgétisation des actions genre au MINESEC en 2022 (en milliers) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 20: Situation de vulnérabilité sociale par sexe en 2020.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 21: Planification et budgétisation des actions genre du MINAS dans le budget 2022 (en milliers) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 22: Planification et budgétisation des actions genre au MINPROFF dans le budget 2022 (en milliers) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 23: Planification et budgétisation des actions genre au MINDDEVEL dans le budget 2022 (en milliers).....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 24: Grille et critères de notation des programmes.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 25: Check list pour la notation genre.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 26: Tableau d'analyse genre des CDMT 2021 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 27: Tableau analyse genre des CDMT 2022.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 28: Le genre dans le budget des administrations par programmes en 2022 (données en milliers de FCFA).....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

### Liste des graphiques

Graphique 1: Prise en compte du genre dans le budget 2021 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Graphique 2 : Le genre dans le budget des administrations pilotes en 2022.....	88

### Liste des encadrés

Encadré 1: Cadre de référence de l'action gouvernementale en matière de genre pour la période 2010-2020.....	6
Encadré 2 : Orientations en matière de promotion du genre et de l'équité de la SND30 .....	7
Encadré 3 : Axes stratégiques de la PNG 2014 .....	7
Encadré 4: Comptabilisation des dépenses sensibles au genre.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## **Annexes**

Annexe 1: Situation 2021 de la prise en compte du genre dans les ODD .....	96
--	----

# INTRODUCTION

## Contexte

Il est aujourd'hui reconnu que la promotion des droits humains et la lutte contre la pauvreté ne pourront se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs de développement et à tous les niveaux de la vie sociale. Ce besoin de lier la question de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à la croissance économique en vue de l'émergence et du développement durable, est devenu incontournable dans toutes les perspectives de politiques économiques et sociales et d'évolution des sociétés. Le souci de bâtir des sociétés justes, fondées sur l'égalité des sexes est devenu la base de tous les programmes de la plupart des conférences et sommets mondiaux ayant pour préoccupation un développement humain durable.

Le Gouvernement du Cameroun, est résolument engagé à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à travers sa souscription et son adhésion irréversible aux orientations internationales et régionales dans ce domaine. A ce titre, il est important de souligner que l'adhésion du Cameroun à l'agenda 2030 des Nations Unies et à l'agenda 2063 de l'Union Africaine constitue un engagement fort du pays à réaliser les Objectifs de Développement Durable, parmi lesquels figure " l'égalité entre les sexes ", explicitement considérée comme l'une des conditions essentielles à la réalisation des autres objectifs.

En 2004 a été créé le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques en matière de genre. Et depuis 2011 a été définie, la Politique Nationale Genre (PNG) qui représente le cadre national de référence des interventions dans ce domaine.

En effet, la volonté affirmée du l'Etat du Cameroun à promouvoir l'édification d'une société juste et démocratique dans lequel l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale est inscrite dans le préambule de la Constitution du 18 Janvier 1996, et est matérialisée dans les différents cadres de développement nationaux où les questions de genre sont intégrées de manière transversale. Ainsi, la « Vision 2035 » dans sa première phase, traduite dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) 2010-2020 prenait déjà en compte ces considérations. La deuxième phase, adossée sur la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30) s'inscrit dans le même prolongement et aborde de manière plus précise les questions du genre dans le pilier « Développement du capital humain et du bien-être »<sup>1</sup>.

Bien que, l'environnement politique, économique et social du Cameroun soit favorable à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, il est constaté la persistance des inégalités de genre, lesquelles s'érigent d'une part en « questions systémiques » touchant tous les secteurs,

---

<sup>1</sup> Axe « protection sociale », composante « Promotion du genre et de l'équité », P 83.

et d'autre part, en obstacles à une croissance inclusive, le fait étant que les plans, programmes, stratégies et budgets nationaux qui énoncent les priorités du développement ne prennent pas toujours en compte de manière pertinente les engagements en faveur de l'égalité des sexes.

S'agissant particulièrement du budget, force est de constater qu'en dépit des circulaires présidentielles qui insistent toutes depuis 2010, sur la nécessité de la prise en compte du genre au niveau de la préparation du budget, et des orientations du Premier Ministre sur l'intégration du genre dans tous les programmes des ministères, l'on note encore des insuffisances en terme de prise en compte des besoins, intérêts et préoccupations des hommes et des femmes, des filles et garçons dans les politiques publiques.

Il est loisible de constater que la part de budget consacrée à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs reste insignifiante, traduisant ainsi une faible prise en compte de l'effet catalyseur évident que la réduction des inégalités, surtout celles existantes entre les hommes et les femmes, pourrait avoir sur l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté, et partant la réalisation des ODD.

Afin de renforcer l'opérationnalité du dispositif stratégique ci-dessus évoqué, la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) s'avère être aujourd'hui, un outil particulièrement efficace pour garantir une planification équitable et pertinente des ressources, en s'assurant de leur allocation suffisante et optimisée aux politiques et stratégies visant la réduction des inégalités femmes-hommes.

En effet, la logique de Budget de programme axé sur les résultats, ancre la transition d'une logique de moyens vers une logique de performance structurée autour des programmes, traduisant des politiques publiques, ce qui crée des conditions nécessaires à la prise en compte du genre au niveau de la chaîne de Planification, Programmation, Budgétisation et de Suivi (PPBS). Aussi, cette structuration devrait permettre de visibiliser et faire le suivi des dépenses réalisées par les ministères sous le prisme du genre, à travers l'analyse du possible impact des programmes/actions sur l'égalité entre les sexes.

Le Gouvernement entend donc faire de la systématisation de la prise en compte du genre dans le budget public, un crédo, en cohérence avec la logique du tryptique « Planification-Programmation-Budgétisation ». Cette démarche, entrée en vigueur au Cameroun depuis le 1er janvier 2013 avec en toile de fond la logique de performance structurée autour des programmes traduisant des politiques publiques, crée les conditions nécessaires à la prise en compte du genre au niveau de la chaîne de Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-évaluation (PPBS).

La Circulaire présidentielle portant préparation du budget de l'Etat pour le compte de l'exercice 2022, notamment dans ses points 27, 57, 58, 59 et 60 prévoit entre autres, l'élaboration du premier **Document Budgétaire Sensible au Genre**. Une nouvelle étape et un pas décisif sont donc marqués dans la volonté du Gouvernement de traduire dans les faits l'égalité de genre, d'impulser une dynamique d'ensemble et d'informer sur les initiatives sectorielles destinées à garantir la prise en compte équitable des besoins et des intérêts différenciés des hommes et des femmes dans les processus de développement.

## **Objectif du Document Budgétaire Sensible au Genre**

Le présent **Document Budgétaire Sensible au Genre** met la lumière sur l'action publique visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et garçons, en établissant les liens essentiels entre les politiques mises en route et les allocations budgétaires conséquentes. Son objectif principal est de présenter les efforts déployés par le gouvernement et les administrations publiques pour promouvoir l'égalité des sexes en analysant sous le prisme du genre les programmes et projets en lien avec les budgets ministériels et leur impact sur la population.

Le **Document Budgétaire Sensible au Genre** est un rapport « d'autopsie ». Les remarques du Gouvernement, des élus du peuple et de la société civile sur son contenu peuvent entraîner des changements dans la définition des priorités au cours du prochain exercice budgétaire. Etant un résumé, il ne peut pas couvrir toutes les activités relevant de la compétence des administrations. Deux questions vont guider l'analyse :

- Où va la majeure partie de l'argent ? Il s'agit là d'une question importante, car l'approche BSG vise à intégrer la dimension genre, c'est-à-dire de veiller à ce que la question genre soit examinée dans le cadre de programmes et stratégies et dépenses de l'Etat.
- Quels sont les programmes les plus importants pour l'égalité des sexes ? Cette question est d'autant plus utile qu'il existe parfois des activités qui coûtent relativement peu cher, mais peuvent faire une grande différence pour l'égalité des sexes.

Le **Document Budgétaire Sensible au Genre** permet non seulement d'analyser les causes et les conséquences des disparités de genre identifiées en se basant sur les données sexo-désagrégées, mais également, est l'occasion d'informer de façon lisible et accessible les acteurs nationaux et internationaux : Parlement, citoyens, organisations de la société civile... sur l'action gouvernementale en matière de promotion de l'égalité ainsi que l'ensemble des initiatives mises en œuvre au niveau ministériel.

## **Démarche méthodologique d'élaboration du Document Budgétaire Sensible au Genre**

Le **Document budgétaire sensible au genre** a été construit sous le leadership de la Direction Général du Budget (DGB) au Ministère des Finances, avec le concours du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire (MINEPAT), des départements ministériels pilotes retenus dans la Circulaire de préparation du budget 2022, de la Société Civile et des partenaires techniques et financiers, au rang desquels AFRITAC-CENTRE, ONUFEMME et la GIZ.

A cet effet, plusieurs travaux préalables ont été menés et ont conduit à l'harmonisation d'un canevas rédactionnel du document, suivi d'une répartition des contributions entre les administrations pilotes et enfin la consolidation par le MINFI desdites contributions.

Au final, le présent document est construit le long du cycle budgétaire et alimenté par différents outils budgétaires notamment, les Cadres de Dépenses à Moyen Terme. Il sera assujéti à une revue annuelle en lien avec les phases du calendrier budgétaire (revue des activités, revue des PIP, CDMT, PPA...). Cette revue annuelle sera éclairée par les éléments d'exécution et réalisations antérieures et adossée au cadre de mise en œuvre de la PNG.

## **Périmètre et champ d'application**

Ce premier Document Budgétaire sur le Genre prend en compte huit (08) départements ministériels pilotes en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la décentralisation, de l'éducation de base, des enseignements secondaires, de la santé, des affaires sociales et de la promotion de la femme. Ce choix, se justifie par le fait que la plupart de ces administrations, à vocation « genre sensible » par essence, ont été retenues à titre expérimental dans la Circulaire Présidentielle N°001 du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022.

Le Document Budgétaire Genre Sensible met en exergue les principales réalisations observées dans ces administrations pilotes, de même qu'il relève les perspectives d'évolution passibles de renforcer la promotion optimale de l'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation de la femme.

Il est structuré autour de quatre parties, dont deux peuvent être permanentes en l'occurrence celles traitant du cadre normatif stratégique et institutionnel de la BSG au Cameroun, et de la situation du genre, principaux défis à relever et avancées enregistrées au plan national. Les troisième et quatrième parties du Document Budgétaire Genre Sensible dont le périmètre peut varier d'une année à une autre sont celles traitant des Analyses de la prise en compte du genre dans les budgets des administrations-pilotes, et des perspectives.

Le document budgétaire sensible au genre sera établi de manière progressive, tout en élargissant son périmètre et son champ au fur et à mesure des exercices.

# I. CADRE NORMATIF, STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA BSG

## I.1. Cadre législatif et réglementaire

Au Cameroun, le respect des droits de l'Homme et particulièrement ceux de la femme est un engagement fort comme en témoigne la ratification de la plupart des instruments internationaux et régionaux de promotion et de protection des droits humains (traités, conventions et pactes qui prônent les principes d'égalité et de non-discrimination entre les femmes et les hommes dans tous les domaines).

Au niveau international, il y a lieu de citer entre autres :

- la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF);
- la Convention internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants ;
- la Résolution 1325 et les résolutions connexes des Nations Unies sur « femmes, paix et sécurité ».

Au niveau régional, plusieurs instruments ont également été ratifiés. Parmi eux, on retient :

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo) ;
- la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'Égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique ;
- la Convention contre la traite des femmes et des enfants.

Au-delà du cadre international et régional, le paysage juridique du Cameroun est favorable à la promotion de l'égalité des sexes. Dans sa loi fondamentale n° 96/06 du 18 janvier 1996, le Cameroun réaffirme l'attachement de son peuple aux principes inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. A cet égard, il est énoncé dans le Préambule de la Constitution que « *l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance possède des droits inaliénables et sacrés* », et que tous les « *Hommes sont égaux en droits et en devoirs* ».

Ce rappel de l'universalité des Droits de l'Homme n'a pas occulté la protection catégorielle des droits. Ainsi, « *la Nation protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées* ». <sup>2</sup>

Ce positionnement en faveur de l'égalité des sexes, de la non-discrimination et de la protection des femmes constitue un des principes fondateurs des politiques publiques et est décliné dans l'arsenal juridique interne à travers plusieurs dispositions législatives et réglementaires. Ainsi, on peut citer sans être exhaustif :

---

<sup>2</sup> Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant Constitution de la République du Cameroun

- la loi n°2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal, dont de nombreuses dispositions peuvent être convoquées pour sanctionner les atteintes à l'intégrité physique ou morale des femmes ;
- la loi n°2005/007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale énonce le principe d'égalité entre les hommes et les femmes en matière de prise en compte de leurs droits dans le cadre d'une procédure engagée contre eux en cas de commission d'une infraction ;
- la loi n°2012/001 du 19 avril 2012 portant Code Electoral et les différentes lois sur les partis politiques traitent de la capacité électorale et des conditions d'éligibilité qui sont les mêmes pour les hommes et les femmes ;
- la loi n° 2009/04 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire qui accorde à la femme sans emploi et sans ressources et abandonnée par son conjoint, l'assistance judiciaire en vue d'obtenir des instances juridictionnelles une pension alimentaire pour elle-même et pour les enfants mineurs laissés à sa charge ;
- le décret n°94/036 du 1<sup>er</sup> mars 1994 portant régime des pensions civiles qui reconnaît à la veuve le droit à la pension de réversion.

## I.2. Cadre politique et stratégique

Les engagements en faveur de l'égalité de genre ont été annoncés dans les politiques et réformes.

*La Vision du Cameroun à l'horizon 2035* aborde les préoccupations de genre, à travers ses aspirations à savoir : *une Nation favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives autant que leur égalité professionnelle ; une femme au rôle social renforcé et économiquement autonome.*

### **Encadré 1: Cadre de référence de l'action gouvernementale en matière de genre pour la période 2010-2020**

« 269/- Pour la promotion du genre, le Gouvernement va poursuivre la sensibilisation des parents et de la communauté notamment dans les zones rurales à fortes pesanteurs des coutumes traditionnelles pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation. Dans le même souci, l'État et la communauté veilleront à une représentativité équitale des filles, tous secteurs confondus pour ce qui est de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur ou de l'accès à l'emploi.

270/- Un accent particulier sera mis sur les conditions favorables à l'épanouissement de la femme et sa meilleure contribution au développement socio-économique, ainsi que sur l'encadrement des enfants, des jeunes et des femmes par la création et la réhabilitation des structures d'encadrement. L'État favorisera l'initiation et la formation des femmes aux techniques culturelles appropriées capables de réduire la pénibilité de leurs tâches et d'améliorer leur rendement et leur aptitude à commercialiser leur production. Par ailleurs, un soutien social sera apporté aux femmes et aux enfants en situation difficile »

**Source :** Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

*La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)*, cadre de référence des interventions gouvernementales pour la période indiquée, fait de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes une priorité. Cette problématique constitue un facteur de développement qui mérite d'être traitée pour parvenir à l'émergence.

## **Encadré 2 : Orientations en matière de promotion du genre et de l'équité de la SND30**

Pour la période 2020-2030, le Gouvernement compte :

- (i) Poursuivre sa politique d'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information ;
- (ii) Renforcer les programmes conçus pour encourager l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ;
- (iii) Intensifier les concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ;
- (iv) Intensifier les mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- (v) Edicter des principes visant à assurer une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ;
- (vi) Poursuivre le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme.

**Source :** Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

Outre, cette section, les questions de genre sont également abordées dans tous les quatre (04) piliers de la SND30, soit de manière explicite, soit de manière tacite.

Afin de répondre aux défis en matière de genre et notamment, l'atteinte des ODD y relatifs, le Gouvernement s'est doté en 2014 d'une *Politique Nationale Genre* pour servir de cadre d'orientation des interventions dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes. L'objectif général de la Politique Nationale Genre est de contribuer à l'élimination systématique des inégalités entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la vie sociale.

## **Encadré 3 : Axes stratégiques de la PNG 2014**

La PNG se décline en sept axes stratégiques, à savoir :

- (i) La promotion de l'accès égalitaire et équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information.
- (ii) L'amélioration de l'accès des femmes aux services de santé, notamment en matière de Santé de la reproduction.
- (iii) La promotion de l'égalité des chances et d'opportunités entre les femmes et les hommes dans les domaines économiques et de l'emploi.
- (iv) La promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits de la femme.
- (v) Le renforcement de la participation et de la représentativité des femmes dans la vie publique et la prise de décision.
- (vi) Le renforcement du cadre institutionnel de promotion du genre.
- (vii) L'amélioration de la législation nationale en matière de promotion et de protection des droits de la femme.

**Source :** Politique Nationale du Genre 2014

Pour sa mise en œuvre, le pays s'est également doté d'un **plan d'action multisectoriel** en 2015 pour une période de 5 ans (2016-2020) dont l'objectif est de s'assurer de la prise en compte du genre dans tous les secteurs de développement.

*Des stratégies sectorielles et thématiques* intégrant le genre ont également été élaborées afin de résoudre les problèmes liés au genre. Il s'agit des Stratégies Sectorielles de la Santé, de Développement du Secteur rural, de l'Education et de Développement des Services Sociaux, de la stratégie de lutte contre les Violences basées sur le Genre, du Plan d'Action National de la résolution 1325 et des résolutions connexes sur Femmes, Paix et Sécurité, du Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, du Plan Sectoriel Femmes, Familles de lutte contre les IST et VIH/SIDA ...

En marge des cadres sus-évoqués, la volonté politique du Chef de l'Etat est manifeste en matière de promotion du genre et se traduit par des engagements forts et historiques matérialisés par des déclarations à l'occasion des échéances électorales et les prescriptions pertinentes

contenues dans les différentes circulaires relatives à la préparation du budget de l'Etat depuis l'exercice 2010.

Plus récemment, la Circulaire du Président de la République relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022 a apporté de nouvelles orientations en stipulant entre autres que :

- « En ce qui concerne la promotion du genre, l'intégration de la démarche de planification et de budgétisation sensible au genre devra être une priorité dans les secteurs du développement national.
- Les administrations devront mettre en œuvre les engagements contenus dans le plan d'actions multisectoriel de la politique nationale genre. L'ancrage du genre devra être reflété dans les programmes, actions, activités et budget des administrations sectorielles. Ceci devrait permettre d'élaborer le document budgétaire sensible au genre, annexé au projet de loi des Finances.
- L'ensemble des actions et mesures spécifiques programmées en faveur de l'égalité et de l'équité entre les sexes doivent ressortir clairement dans les documents ministériels à examiner lors de la tenue des conférences budgétaires et de performance. Ces programmes et actions, construits et budgétisés sous un prisme genre, serviront d'éléments de plaidoyer pour l'allocation des ressources budgétaires... ».

### **I.3. Cadre institutionnel**

Au plan global, deux (02) catégories d'acteurs occupent une place déterminante dans la prise en compte du genre dans les politiques, programmes, stratégies et budgets. Ces acteurs se situent aux niveaux gouvernemental et parlementaire.

#### **I.3.1. Le Gouvernement**

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes s'effectue à trois (03) niveaux : stratégique, coordination et opérationnel.

##### **I.3.1.1. Au niveau stratégique**

La Présidence de la République, les Services du Premier Ministre et le Conseil de Cabinet jouent un rôle important pour la prise en compte du genre dans les politiques, programmes, stratégies et budgets, à travers la détermination des objectifs globaux et prioritaires.

##### **I.3.1.2. Au niveau de la coordination**

S'agissant de la coordination, la budgétisation sensible au genre est une fonction de planification et de budgétisation sous un regard genre qui doit être effectuée par toutes les administrations sectorielles sous l'encadrement des ministères en charge du budget de l'Etat (MINFI), de la planification (MINEPAT), et de la promotion du genre (MINPROFF).

Ce dernier se positionne ainsi comme accompagnateur des autres administrations pour la prise en compte de l'égalité homme-femme dans les politiques, programmes et budgets sectoriels. Il est donc question de conduire dans une perspective genre :

- l'actualisation des stratégies sectorielles et leur alignement à la SND30 ;
- la revue des cadres stratégiques de performances des ministères ;
- la revue et la rationalisation des activités ;
- l'actualisation des CDMT ;
- l'organisation des conférences de programmation et de budgétisation ;

- l'élaboration des projets de lois de finances.

### **I.3.1.3. Au niveau opérationnel**

En ce qui concerne les départements ministériels, la transversalité de l'approche genre suppose la prise en compte de l'égalité homme-femme aussi bien dans la formulation des politiques sectorielles que dans la budgétisation, le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre. C'est pourquoi aux côtés du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, d'autres départements ministériels sectoriels interviennent dans la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre. Des points focaux genre ministériels sont ainsi désignés pour être des interlocuteurs du MINPROFF auprès de leurs administrations respectives, afin de s'assurer de la prise en compte de l'égalité homme-femme dans toutes les activités de la chaîne PPBS.

En marge des instances sus évoquées, il y a lieu d'indiquer la mise en place de trois principaux comités interministériels traitant de diverses thématiques liées au genre. Il s'agit notamment du Comité interministériel d'orientation et de pilotage de la PNG, présidé par le Premier Ministre et composé de tous les ministères sectoriels, du Comité interministériel de la Budgétisation Sensible au Genre présidé par le Secrétaire Général du MINFI et secondé par le Secrétaire Général du MINPROFF, ayant pour but de veiller à la prise en compte des aspects genre dans les politiques publiques et leur traduction dans les budgets, et du Comité sur les statistiques genre placé sous l'égide du MINPROFF, et chargé d'orienter et de superviser la mise en œuvre du programme d'amélioration de la production et de l'utilisation des statistiques de genre pour assurer le suivi des Objectifs du Développement Durable (ODD).

### **I.3.2. Le Parlement**

Les acteurs sont l'Assemblée Nationale et le Sénat. Certaines activités menées au niveau du parlement devraient intégrer le prisme du genre. Il s'agit entre autres :

- du débat d'orientation budgétaire
- de l'examen et l'adoption des projets de lois de finances ;
- de l'examen des projets de performance annuels;
- du contrôle de l'action gouvernementale.

## II. SITUATION DU GENRE AU CAMEROUN, PRINCIPAUX ENJEUX ET AVANCÉES ENREGISTRÉES

### II.1. Analyse situationnelle des enjeux genre au niveau national

L'environnement politique, économique et social du Cameroun est favorable à l'égalité de sexes et à l'autonomisation des femmes. Tout de même, les discriminations entre filles et garçons, femmes et hommes restent un obstacle majeur au développement du Cameroun. L'Indice d'Inégalité de Genre<sup>3</sup> est de 0,560 et le pays est classé au 141<sup>ème</sup> rang<sup>4</sup> parmi 162 pays dont le niveau d'inégalité entre les sexes est comparé en 2019.

En adoptant un nouveau cadre de référence de la mise en œuvre des politiques publiques (SND30) adossé sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), le pays ambitionne de promouvoir le genre dans les quatre (04) piliers de sa Stratégie Nationale de Développement à savoir :

- la Transformation structurelle de l'économie ;
- le Développement du capital humain et du bien-être ;
- la Promotion de l'emploi et insertion économique ;
- la Gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

L'analyse genre dans le cadre du présent document sera conduite sous le prisme des (04) piliers sus énoncés. Un volet réservé aux thématiques transversales (violences basées sur le genre, prise de décision au sein du ménage, humanitaire, VIH/SIDA et COVID 19) a été développé.

#### II.1.1. Enjeux genre dans la Transformation structurelle de l'économie

**En matière de pauvreté**, le taux au plan national est de 37,5% en 2014 (ECAM). Il est de 38,9% dans les ménages dont le chef est une femme contre 32,8% pour ceux dirigés par les hommes. Avec une différence de 6,1 points, cette situation montre à suffisance l'importance de la femme dans l'économie notamment dans la réduction de la pauvreté. La valorisation du niveau d'instruction de la femme sur le marché du travail, la réduction du taux d'analphabétisme, l'allègement des tâches ménagères des femmes entre autres, pourront influencer positivement davantage la situation des femmes en particulier et celle des ménages en général.

**En matière de création d'entreprises**, l'analyse selon le sexe du promoteur/dirigeant d'entreprises montre que 62,1% des entreprises sont créées par des hommes contre 37,9% par les femmes. Ce déséquilibre en faveur des hommes, du reste plus accentué en matière de création d'entreprises, traduit une disparité selon le sexe. Malgré la présence remarquable des femmes dans la population active occupée dans ces secteurs, leur part parmi les créateurs

<sup>3</sup> C'est un indice composite qui mesure le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain : santé reproductive, autonomisation et marché du travail.

<sup>4</sup> UNDP, Rapport sur le Développement humain, 2020.

d'entreprises est nettement plus faible. Par rapport aux hommes, les femmes qui se lancent dans la création d'entreprise sont peu nombreuses à affilier leur entreprise à un groupement patronal (17,9%) ; elles ont une faible propension à la participation au capital d'une ou plusieurs entreprises (20,2%) ; elles sont largement à la tête d'une entreprise individuelle (94,8%) ; et adhèrent peu à un syndicat (27,7%).

**En matière d'inclusion financière**, en 2014, moins de 20% des hommes et 10 % des femmes au Cameroun avaient un compte auprès d'une institution financière formelle. Le taux d'utilisation des services financiers informels par les femmes est aussi élevé que celui des hommes. En outre, l'analyse par sexe montre que les femmes ont deux fois moins de chance d'avoir un crédit d'investissement (0,5%) par rapport aux hommes (0,9%). Selon les résultats de MICS 5 (2014), au cours des 24 derniers mois précédant l'enquête, 17 % de femmes âgées entre 15 à 49 ans ont bénéficié d'un crédit. Les crédits sont contractés principalement auprès des tontines et des parents/amis quelle que soit la catégorie de femmes considérée.

**Tableau 1:** Situation du genre dans le domaine de l'économie au Cameroun en 2018

Indicateur	Ratio par sexe (%)	
	Hommes	Femmes
<i>Pauvreté selon le chef de ménage</i>	38,9	32,8
<i>Vie en dessous du seuil de pauvreté</i>	37,2	37,7
<i>Disposition d'un compte dans une institution formelle</i>	20	10
<i>Chance d'accès au crédit</i>	0,9	0,5

**Source :** INS, EDSC-V, 2018

### II.1.2. Enjeux genre dans le Développement du capital humain et du bien-être

L'indice du Capital humain (ICH) est un indice statistique composite visant à évaluer le taux de développement humain des pays du monde. Selon, la Banque Mondiale, en 2017, il est de 0,38 au niveau national, dont 0,39 pour les femmes et 0,40 pour les hommes.

**S'agissant du niveau d'instruction atteint**, les données de l'EDSC-V montrent un écart de niveau d'instruction en faveur des hommes. Globalement, 14 % des hommes et 23 % des femmes de 6 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction<sup>5</sup>. En outre, 43 % des hommes et 41 % des femmes ont un niveau d'instruction primaire, 36 % des hommes et 31 % des femmes ont le niveau secondaire. Des proportions très faibles d'hommes (7 %) et de femmes (5 %) ont le niveau supérieur.

**Dans le domaine de la santé et de la nutrition**, le Taux de Mortalité Maternelle, bien qu'encore élevé, a connu, une amélioration au cours des 10 dernières années. Il est passé de 430 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1998 à 669 en 2004 et 782 en 2011. Selon l'EDSC V de 2018, le ratio de mortalité maternelle au Cameroun est passé à 467 sur la période 2001-2018. Cette valeur est proche de la cible nationale fixée dans la première phase de la Vision 2035 (2010-2020) à 350 pour 100 000 naissances vivantes en 2020. L'accès aux soins prénataux et maternels de santé et aux méthodes contraceptives reste également un défi majeur de santé publique au Cameroun.

<sup>5</sup> République du Cameroun, EDSC-V, 2018.

**En matière d'accès aux facilités sociales de base**, en qui concerne l'accès à l'eau, les résultats de l'EDSC-V montrent qu'en 2018 au Cameroun, environ huit ménages sur dix (79 %) consomment de l'eau à boire provenant d'une source améliorée, essentiellement l'eau provenant d'un puits à pompe/forage (30 %), de robinets dans leur logement/concession/cour/parcelle (15 %) et de robinets publics ou par une borne fontaine (11 %). Dans la majorité des ménages au Cameroun (45 %), ce sont les femmes adultes qui vont habituellement chercher de l'eau, lorsque la source d'eau potable ne se trouve pas sur les lieux. Les hommes adultes ne vont en chercher que dans 30 pour cent des cas, tandis que pour le reste des ménages (24 %), les enfants de sexe féminin (13 %) ou masculin (11 %) de moins de 15 ans vont chercher de l'eau. En milieu rural, ce sont les femmes adultes qui sont en majorité (51 % de ménages) affectées à la tâche de collecte d'eau ; par contre en milieu urbain, ces tâches sont dévolues majoritairement aux hommes adultes (42 % de ménages). Les femmes adultes sont moins enclines à aller chercher de l'eau de boisson selon que le niveau d'instruction du chef de ménage ou le niveau de vie du ménage augmente. Pour ce qui est de l'utilisation des énergies, 78 % de la population utilisent un combustible solide pour cuisiner (bois et ses dérivés, résidus agricoles etc.). Cette proportion varie de 97 % en milieu rural à 59 % en milieu urbain. Pour le type de combustible utilisé, Au niveau national, 67 % des ménages utilisent principalement un combustible solide pour la cuisine, notamment le bois (62 %), et 26 % utilisent le GPL/gaz naturel/biogaz. En milieu rural, le type de combustible dominant utilisé pour la cuisine reste le bois (93 % des ménages), alors que le GPL/gaz naturel/biogaz est le combustible le plus fréquemment utilisé en milieu urbain (43 % des ménages). S'agissant de l'exposition aux médias et utilisation de l'internet, les femmes de 15-49 ans sont relativement moins exposées aux médias que les hommes du même groupe d'âges : 50 % d'entre elles ne sont exposées à aucun média au moins une fois par semaine contre 46 % parmi les hommes. Quel que soit le sexe, la télévision est le média le plus utilisé : 46 % des hommes et des femmes regardent la télévision au moins une fois par semaine. La radio est le deuxième média le plus écouté (respectivement 18 % des femmes et 28 % des hommes).

### **II.1.3. Enjeux genre dans la Promotion de l'emploi et insertion économique**

**La situation de l'insertion sur le marché de travail** varie selon le sexe. Le taux d'activité des hommes est de 74,1% contre 64,2% pour les femmes. Le taux d'emploi des hommes est de 71,7% contre 61,4 pour les femmes. Les femmes sont en situation défavorable par rapport aux hommes dans le domaine de l'emploi et de l'insertion économique. Le taux d'activité des femmes en milieu urbain est 43,7% contre 49,9% en milieu rural. Les femmes en milieu rural sont donc plus actives que celles en milieu urbain.

**En matière d'entrepreneuriat**, 37,5% des promoteurs d'entreprises sont des femmes contre 62,5 d'hommes. 42,7% de femmes sont dirigeantes d'entreprises contre 57% d'hommes. Seulement la quasi-totalité des entreprises (94,3%) créées par les femmes emploient moins de 5 personnes et environ 8,8% de promotrices ont atteint le niveau d'enseignement supérieur.

**Dans le domaine de l'emploi informel**, les femmes dirigent 54,4% des UPI contre 45,6% chez les hommes. Les unités de production informelles dirigées par les hommes ont une structure par secteur d'activité différente de celle des femmes. En effet, 40,1% des unités dirigées par les hommes opèrent dans les services, 32,2% dans le commerce et 27,7% dans l'industrie. Chez les promotrices d'UPI par contre, l'on observe que la plupart des UPI exercent dans l'industrie

(39,6%) ; le reste étant partagé entre le commerce (34,8%) et les services (25,6%). La répartition des emplois du secteur informel selon le statut montre que les travailleurs pour compte propre (70,6%) sont majoritaires. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (75,9%) que chez les hommes (64,6%). Les patrons représentent 7,7% de l'ensemble des emplois, soit 10,5% chez les hommes et 5,1% chez les femmes. Les salariés représentent 8,6%. Cette proportion est plus importante chez les hommes (15,2%) que chez les femmes (2,6%). Les aides familiaux et les apprentis représentent respectivement 7,7% et 4,7% de l'effectif total<sup>6</sup>.

#### **II.1.4. Enjeux genre dans la Gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat**

**En ce qui concerne la représentativité des femmes à des postes non électifs,** Il faut relever quelques avancées significatives en matière de promotion des femmes aux postes de responsabilité. C'est le cas des nominations des femmes à la tête des Sociétés d'Etat et dans plusieurs départements ministériels et institutions publiques et privées ces dernières années. En effet le palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics, conduit par le Ministère de la Promotion de la femme depuis 2016 montre qu'en 2019, sur 8405 postes clés, l'on a 5832 pour les hommes (69,38%), contre 2435 pour les femmes (29,01).

Tout de même il convient de noter qu'à bien des niveaux de responsabilité, le taux de représentativité féminine reste ostensiblement en deçà des normes conventionnelles, notamment les 30% de Beijing, et les 50% de l'Union Africaine et des Nations Unies, quand ils n'affichent pas un score vierge. La représentation féminine n'atteint ou ne dépasse les 30% que dans certains cas. Il y aurait lieu de remarquer aussi que les effectifs féminins croissent à des niveaux de poste pour ainsi dire opérationnels ou d'exécution. Ces effectifs sont résiduels au fur et à mesure que l'on remonte vers les positions stratégiques et/ou de pouvoir. A ce niveau, d'ailleurs, les responsables de sexe féminin identifiés occupent des positions d'accompagnement (Vice-Présidents de l'Assemblée Nationale ou du Sénat).

**Pour ce qui est de la situation des femmes et hommes dans la décentralisation et la gouvernance locale,** les élections municipales du 09 février 2020 ont révélé l'intérêt aussi bien des femmes, des jeunes que des hommes dans la gestion des affaires locales depuis 2004, le Cameroun a amorcé son processus de décentralisation qui a abouti en 2019 par l'adoption de Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général de la décentralisation. Parmi les 10 626 Conseillers Municipaux que compte le Cameroun, 2 541 sont des femmes, soit un taux de représentativité de 24%. Ce nombre quoiqu'en deçà des standards nationaux et internationaux qui sont respectivement de 30% et 50%, paraît important et témoigne de la vitalité de la démocratie locale et de la vision politique. Parmi les 958 adjoints au Maire des Communes et Communautés Urbaines, on dénombre 327 femmes, soit un taux de représentativité de 34,1%. En d'autres termes, un adjoint au Maire sur trois est une femme. Si l'on compare avec les mandatures précédentes, on peut constater de réels progrès. En effet, ce taux en 2007 était de 19,7%. Par ailleurs, au 31 décembre 2020, 39 des 360 Maires sont des femmes, soit un taux de représentativité de 10,83%. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2013, où il se

---

<sup>6</sup> INS, EESI 2010.

situait à 6,9%. Il convient également de relever qu'aucune femme n'a été élue Maire de Ville dans les 14 Communautés Urbaines encore moins Présidente de Conseil Régional.

### **II.1.5. Enjeux genre au niveau des thématiques transversales**

**En matière de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et pratiques culturelles néfastes**, l'analyse des données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDSC) 2018, indique que 39 % des femmes et 42 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans causés par une personne quelconque. En outre, 18 % des femmes et 14 % des hommes ont subi ces actes de violence au cours des 12 derniers mois de l'enquête. Il faut dire que le pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des violences physiques de la part d'une personne quelconque au cours des 12 mois précédant l'enquête a augmenté de l'EDSC-III de 2004 à l'EDSMICS de 2011, passant de 21 % à 27 % ; ensuite, il a diminué pour se situer à 18 % à l'EDSC-V de 2018<sup>7</sup>.

**S'agissant de la violence sexuelle**, globalement, 13 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de violence sexuelle de la part d'une personne quelconque à un moment de leur vie et 5 % en ont subi récemment, c'est-à-dire au cours des 12 derniers mois de l'EDSC 2018. Parmi les hommes, ces pourcentages sont plus faibles (respectivement 6 % et 3 %). Le pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des violences sexuelles à un moment quelconque de leur vie n'a pas changé de l'EDSC-III de 2004 à l'EDS-MICS de 2011 (10 % dans les deux cas) ; par contre, depuis 2011, on observe une diminution de ce pourcentage (5 %). Parmi les femmes de 15 à 19 ans qui ont subi des violences sexuelles, 21,5% ont eu leur première expérience de violence sexuelle avant l'âge de 15 ans. Les auteurs des violences sont principalement les maris ou partenaires des jeunes filles.

**Pour ce qui est violences conjugales**, plus de quatre femmes de 15-49 ans en union ou en rupture d'union sur dix (44 %) ont déclaré avoir subi, à un moment donné, des actes de violence, sous la forme émotionnelle, physique et/ou sexuelle, de la part d'un mari/partenaire actuel ou le plus récent, et dans 32 % des cas, ces actes de violence se sont produits récemment, c'est-à-dire au cours des 12 derniers mois. Les formes de violences conjugales les plus observées chez les femmes sont : la violence physique (34 %), la violence émotionnelles (29 %), et violences sexuelles (10 %)<sup>8</sup>. D'autres types de violences notamment les pratiques culturelles néfastes sont courantes dans le pays et constituent un danger pour la santé de la femme et une violation de ses droits. C'est le cas de mariages précoces et forcés, du repassage des seins, du phénomène de « Money Women » où des filles sont données en mariage depuis leur conception, des mutilations génitales féminines, des rites de veuvage avilissants, du lévirat et sororat qui bien qu'interdites par la loi, sont encore prégnantes dans les communautés. Pour ce qui est des mariages précoces, 6 % des jeunes femmes de 15-19 ans avaient déjà contracté une première union avant d'atteindre leur 15e anniversaire<sup>9</sup>. Parmi les femmes âgées de 20-24 ans au moment de

---

<sup>7</sup> République du Cameroun, EDSC-V, 2018.

<sup>8</sup> République du Cameroun, EDSC-V, 2018.

<sup>9</sup> République du Cameroun, MICS, 2014

l'enquête MICS 2014, 11 % avaient déjà contracté une première union en atteignant l'âge exact de 15 ans et 30 % avant l'âge exact de 18 ans

**En matière de pouvoir d'action et de décision au sein du ménage** Selon l'EDSC 2018, trois femmes sur quatre (74 %) et la quasi-totalité des hommes (99 %) de 15-49 ans en union ont travaillé au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Le pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant travaillé sans rémunération est quatre fois plus élevé que celui des hommes (17 % contre 4 %). S'agissant du contrôle de l'utilisation des gains de la femme, plus de la moitié (54 %) des femmes de 15-49 ans en union ayant gagné de l'argent pour leur travail au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête ont déclaré, décider elles-mêmes de l'utilisation de cet argent. Dans 38 % de cas, cette décision est prise en concertation avec le conjoint. À l'opposé, dans 8 % des cas, c'est principalement le conjoint qui décide de l'utilisation des gains de la femme<sup>10</sup>. Chez les hommes, près de six hommes de 15-49 ans sur dix (59 %) ont déclaré décider eux-mêmes de l'utilisation de leur revenu. En outre, 34 % ont déclaré associer leurs épouses/partenaires à cette décision.<sup>11</sup>

**Pour ce qui est de la participation dans la prise de décision au niveau familial**, globalement, 47 % des femmes de 15-49 ans en union ont participé à la prise des trois décisions qui étaient citées à savoir : les soins de santé de la femme, les achats importants pour le ménage et les visites à la famille ou parents de la femme ; 31 % n'ont été impliquées dans la prise d'aucune de ces décisions.

**En matière de COVID 19**, les résultats de deux enquêtes<sup>12</sup> réalisées sur le sujet, permettent d'avoir une idée précise de la situation de la femme dans le contexte de cette pandémie. Les conclusions de la première enquête montrent que la plupart des personnes enquêtées ont déjà entendu parler de la pandémie de Covid-19 (99,3% d'hommes et 99,4% de femmes). Cependant, il se pose une question de perception et d'appropriation des messages par les populations qui pour certains, émettent plus ou moins les doutes sur l'existence réelle de la maladie et peinent à respecter les mesures barrières. Ce qui embraie sur la véracité et la source des messages véhiculés qui ne sont pas toujours fiables et pourraient conduire à la désinformation. Par ailleurs, les principaux canaux d'information sur la Covid-19 ne diffèrent pas selon qu'on est homme ou femmes, et sont par ordre d'importance :

- la radio, la télévision et les journaux ;
- les nouvelles technologies de l'information (médias sociaux, téléphones, etc.);
- les autres sources d'information : l'entourage, les rumeurs, les services publics et autres organisations non gouvernementales ou de la société civile.

---

<sup>10</sup> République du Cameroun, EDSC V, 2018.

<sup>11</sup> République du Cameroun, EDSC V, 2018.

<sup>12</sup> BUCREP, Evaluation rapide de l'impact genre de la Covid-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun, 2020. Groupe de Travail VBG Cameroun, rapport de l'évaluation rapide de l'impact du covid-19 sur les VBG et services de santé sexuelle et reproductive dans les régions du littoral et de l'ouest, juillet 2020.

S'agissant des mesures édictées par le Gouvernement, l'enquête a permis d'évaluer les comportements et pratiques des populations. Il en ressort que peu de personnes respectent toutes les mesures gouvernementales. Ainsi 19,7% d'hommes et 23,2% de femmes parmi les populations enquêtées, déclarent avoir respecté toutes les mesures gouvernementales édictées, tandis que 80,3 % d'hommes et 76,8 % de femmes respectent au moins l'une des mesures édictées. L'angoisse liée à la peur d'attraper la Covid-19 est la principale source de stress (46%) déclarée par les répondants et beaucoup plus pour les femmes (51,3%) que les hommes (41,4%). Les sources de stress renvoient à l'angoisse due à la peur d'attraper la maladie, à la restriction de participation aux activités sociales, au fonctionnement du ménage et aux difficultés économiques.

Avec la crise sanitaire et l'entrée en vigueur des mesures gouvernementales, une baisse généralisée de l'activité économique a été constatée avec un impact négatif sur le panier de la ménagère.

Selon les données collectées par l'étude du BUCREP, 31,5% de femmes et 36,9% d'hommes ont subi des difficultés économiques ; 2,3% de femmes et 4,5% d'hommes ont subi des difficultés dans le fonctionnement du ménage ; 9,1% de femmes et 12,8% d'hommes ont connu des restrictions de participation aux activités ; enfin, 51,3% de femmes et 41,4% d'hommes ont subi une angoisse due à la peur d'attraper la maladie.

L'étude menée par le Groupe de travail VBG Cameroun quant à elle s'est penchée sur l'évaluation rapide de l'impact du COVID-19 sur les VGB et services de santé sexuelle et reproductive dans les régions du Littoral et de l'Ouest en Juillet 2020. Elle a abouti aux conclusions suivantes :

-Les tendances de risque de VBG les plus probables auxquelles les femmes et filles seraient exposées en cas de restriction de déplacement dû au COVID-19 sont entre autres : Violence domestique (62%), Accès réduit aux moyens de subsistance (56%) et sexe de survie (14%).

## **II.2. Avancées en matière de promotion du genre au niveau national**

Au plan national, les progrès en matière de genre sont documentés dans divers domaines :

- **au niveau politique**, l'accès des femmes à la prise de décision (Parlement, Gouvernement) et dans les postes non électifs (Sociétés d'État, Administration publiques, Diplomatie, Commandement territorial, Justice...) s'est amélioré. En effet, les données des dernières élections sénatoriales (2018), législatives et municipales (2020) révèlent qu'au parlement on compte 26% de femmes au Sénat et 33,33% à l'Assemblée Nationale ; 10,83% des Maires sont des femmes et 34,1% adjointes au maire. Comparativement avec les élections de 2013 (sénatoriale, législatives et municipales), on n'avait que 20% de femmes sénateurs, 30,6% de femmes députés, 8,33% de femmes maires, 31,8% de femmes adjointes aux maires. Pour ce qui est de la représentativité aux postes non électifs, on observe une légère hausse ; en effet, on note qu'en 2019, sur 8405 postes clés 29,01% étaient occupés par des femmes contre 23,48% en 2017 ;
- **sur le plan juridique**, le cadre juridique interne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a été renforcé et arrimé progressivement à la CEDEF, c'est le cas du nouveau code pénal intervenu en 2016 ;

- **en ce qui concerne l'amélioration de la santé**, le taux de mortalité maternelle a diminué de 18,1% au cours des 25 dernières années, passant de 728 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 467 décès en 2018 ;
- **s'agissant de l'éducation**, la scolarisation des jeunes filles dans l'ensemble du territoire national s'est améliorée. Au niveau national l'indice de parité fille/garçon est de 0,99 ce qui traduit une quasi égalité dans l'accès à l'éducation selon les sexes chez les enfants de 6 à 11ans. Dans le secondaire, le taux de parité fille/garçon basé sur le taux net ajusté à ce niveau est de 0,98. Dans le niveau supérieur, le tableau de bord de l'enseignement supérieur 2018 montre d'une part une progression des filles lauréates aux diplômes de fins de second cycle dans les deux systèmes et d'autres part une évolution des effectifs révisant ainsi l'écart entre les sexes dans les universités.
- **la lutte contre les violences basées sur le genre faites aux femmes et aux filles** a été renforcée. 52,6% des femmes âgées de 15 à 49 ans en union ou en rupture d'union ont subi une forme de violence (physique, sexuelle ou émotionnelle) en 2014 ;
- **le renforcement du pouvoir économique des femmes** notamment en milieu rural et l'accès aux infrastructures de base, à la terre et aux finances ;
- **la promotion de l'entrepreneuriat féminin** ;
- **l'accès des femmes et jeunes filles aux technologies clés dont** l'informatique et des communications.

Du fait de transversalité des questions de genre, des améliorations ont également été relevées concernant la prise en compte du genre dans les autres ODD (Cf. annexe 1).

### III. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES BUDGETS DES ADMINISTRATIONS PILOTES

La question du genre a toujours été au cœur des politiques publiques camerounaises. La visibilité et la lisibilité de la prise en compte de cette problématique se sont accrues au fil des années, notamment grâce à l'implémentation effective du budget programme depuis 2013<sup>13</sup>, et l'adhésion du pays aux ODD en 2015, en particulier l'ODD5 relatif au genre. Cette volonté s'est illustrée par ailleurs à travers la prise en compte progressive et graduelle du genre à toutes les étapes du processus budgétaire (planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation), si bien que de plus en plus d'administrations intègrent cette question dans leurs CDMT<sup>14</sup>. Depuis lors, les progrès en matière de genre sont observés au niveau des administrations sectorielles.

La présente section va aborder l'analyse de la prise en compte du genre dans les (08) administrations pilotes retenues en se basant sur la nomenclature budgétaire de l'Etat.

#### III.1. Secteur rural

##### III.1.1. Sous-secteur élevage, pêches et industries animales

Au terme du Décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012, le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'élevage, des pêches et du développement des industries animales et halieutiques (*cf. article 1er, al. 2 de l'Organigramme du MINEPIA*).

En se fondant sur les dispositions du décret sus-évoqué, le MINEPIA, pour accomplir sa mission, qui entre en droite ligne avec la SND30 et la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), se propose de faire du secteur rural un moteur de l'économie qui produit pour l'autosuffisance alimentaire, alimente l'agro-industrie et exporte l'excédent avec la contribution active des femmes.

##### III.1.1.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG

En cohérence avec la SND30, la SDSR/PNIA, les programmes du MINEPIA contribuent à la mise en œuvre de la PNG. Il s'agit pour le MINEPIA de contribuer à la modernisation du secteur, d'accroître sa productivité, créer des emplois et par là réduire la pauvreté en milieu rural. La mise en œuvre de la SDSR/PNIA s'appuie, conformément à la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat, modifiée et complétée par la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018, sur quatre (04) programmes dont trois (03) opérationnels et un (01) support :

- **Programme (053) : Développement des Productions et des Industries Animales ;**

<sup>13</sup> Loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État

<sup>14</sup> CF. CDMT des administrations (MINEPAT)

- **Programme (055)** : Amélioration de la Couverture Sanitaire des Cheptels et de la Lutte contre les Zoonoses ;
- **Programme (057)** : Développement des Productions Halieutiques ;
- **Programme (059)** : Gouvernance et appui institutionnel.

Pour le Ministère de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), la vigueur de la jeunesse et le dynamisme des femmes dont le rôle est désormais qualifié de « déterminant » dans la transformation des sociétés rurales sont des atouts pour le développement du sous-secteur Elevage, Pêche, Industries Animales (EPIA).

Pour y arriver des enjeux et défis dans le sous-secteur élevage, pêche et industries animales sont à relever pour engager la transformation structurelle de l’économie.

### **Les principaux enjeux genre portent sur :**

- *L’accès au foncier pastoral ;*
- *la difficulté de financement des micro-projets générateurs de richesse ;*
- *l’insuffisance des formations et de renforcement des capacités.*

#### **➤ L’accès au foncier pastoral**

Les femmes camerounaises de manière générale et les jeunes filles en particulier, sont confrontées aux contraintes liées à l’accès au foncier. Qu’elles soient mariées ou veuves, les femmes éprouvent encore des difficultés d’accès aux droits successoraux. En outre, elles jouissent très peu du droit de propriété foncière (elles bénéficient du droit d’usage, d’usufruit, mais très peu du droit d’aliénation des terres).

#### **➤ La difficulté de financement des micro-projets générateurs de richesse**

Les femmes promotrices de micro-projets éprouvent d’énormes difficultés d’accès à des financements innovants permettant l’expansion de leurs activités. En effet, les procédures complexes liées au financement des micro-projets faisant intervenir les Institutions Partenaires Financiers (IPF), obligent généralement les bénéficiaires à disposer d’un apport personnel ou d’un titre foncier comme garantie.

#### **➤ L’insuffisance des formations et de renforcement des capacités**

Les besoins en sensibilisation, formation et renforcement des capacités des femmes évoluant dans le sous-secteur de l’Elevage des Pêches et des Industries Animales (EPIA) constituent également un obstacle majeur. Il en est ainsi des formations dans les domaines techniques de production et de transformation ainsi que dans la gestion organisationnelle, managériale et comptable qui sont faiblement réalisées.

### **Les défis à relever dans le sous-secteur :**

Les principaux défis à relever dans le sous-secteur EPIA pour accompagner la mise en œuvre de la PNG portent sur :

- l’organisation des femmes éleveurs en coopératives afin de les rendre plus professionnelles ;
- l’allègement de la surcharge et de la pénibilité du travail des femmes ;
- l’amélioration et accès aux facteurs de productions (terres, financement et intrants) ;
- l’intéressement les femmes à l’élevage des bovins ;

- le renforcement des capacités en techniques de production, conservation, transformation et commercialisation des produits d'élevage ;
- la redynamisation du Comité Genre du MINEPIA ;
- la production des indicateurs sensible au genre dans le sous-secteur EPIA et l'établissement de la situation des références et la définition des cible des activités sensible au genre et par programme.

### **III.1.1.2. Principales réalisations et mesures prises**

Ces réalisations portent sur les exercices budgétaires 2019 et 2020 et concernent la mise en œuvre de trois (03) programmes techniques opérationnels et un (01) programme support du MINEPIA.

#### **➤ Le Programme 053 : développement des productions et des Industries Animales**

Ce programme a pour objectif stratégique d'accroître la production des produits et denrées d'origine animale du ministère Les principales actions du programme portent essentiellement sur le développement des filières de production qui sont mis en œuvre à travers les projets qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Il s'agit des projets suivants :

- *Le PRODEL*
- *Le PEA JEUNES*

#### **❖ Le Projet de développement de l'Elevage (PRODEL)**

Ce projet est cofinancé avec la Banque Mondiale et le Gouvernement et dont l'objectif améliorer la productivité des systèmes de production ciblés et la commercialisation de leurs produits pour les bénéficiaires sélectionnés, et apporter une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence éligible dans le secteur de l'élevage. De 2019 à 2021, 59 168 femmes ont été bénéficiaires de plusieurs actions du projet pour un montant global de 2 083 013 519 FCFA dans les domaines suivants :

- les ménages touchés par les conflits pour 637 861 350 FCFA ;
- la vaccination des petits ruminants pour un montant de 463 370 645 FCFA ;
- les financements des organisations de producteurs et des Plans d'affaire dans les différentes filières de production pour un montant de 455 143 028 FCFA ;
- les bénéficiaires de l'insémination des génisses pour l'amélioration génétique pour un montant de 360 480 845 FCFA ;
- l'implication des éleveurs dans les Plans de Gestion des Ressources Pastorales (PGRP) notamment dans la mise en place des plateformes de concertation des Organisations des Producteurs (OP) pour un montant de 113 842 679 FCFA ;
- l'appui aux Activités Génératrices de Revenu (AGR) pour un montant de 47 000 000 FCFA ;
- l'appui aux éleveurs bénéficiaires des semences pour un montant de 5 314 961 FCFA.

#### **❖ Le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Jeunes (PEAJ- Jeunes)**

Ce projet a pour objectif de donner aux jeunes hommes et femmes, les moyens d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire à travers des entreprises rentables, intégrées dans les filières agropastorales porteuses, et offrant des opportunités d'emplois viables en

milieu rural. Le projet est co-financé entre le Fonds International de développement Agricoles (FIDA) et le Gouvernement du Cameroun. Pour mieux suivre l'aspect genre, le programme a recruté un Expert en Genre et poursuit son partenariat avec les MINPROFF, le MINAS et ONU-FEMMES. Les activités réalisées de 2015 à 2021 se présente ainsi qu'il suit :

- 28 455 jeunes ont été sensibilisés sur les activités du programme de 2015 à 2021 dont 18 435 hommes (64,79%) et 9 162 femmes (35,21%) ;
- 7017 projets sélectionnés et validés dont 4 343 pour les hommes et 2674 pour les femmes.
- Pour l'année 2019, 90 jeunes ont bénéficié du Kit de la Covid 19 dont 44 hommes et 46 femmes ;
- Sur 1203 entreprises des jeunes fonctionnelles, 468 (38,9%) jeunes filles sont bénéficiaires et 735 entreprises soit 61,1% et ont permis la création de 1872 emplois dont 481 pour les jeunes filles et 1391 soit 61,1% pour les hommes.

De façon générale, sur 1203 jeunes financés, 468 sont les femmes soit 38,9%. L'on est passé de 30% en 2016 à 43,36% en 2018. Sur 4 802 emplois créés par le PEA-Jeune, 1872 sont créés par les femmes soit 38,90%.

Sur le plan financier et par rapport aux activités d'élevage, le programme suit 1353 jeunes entrepreneurs dont 555 femmes et 798 hommes. Au total 106 jeunes dont 58 hommes et 47 femmes ont bénéficié des crédits dans les productions animales pour un montant de 396 936 472 FCFA dont 250 361 585 FCFA pour les hommes et 146 574 887 FCFA pour les femmes pour créer des entreprises dans les filières avicoles (œufs et poulets de chair), la production et l'engraissement des porcs, la production du lapin, les élevages non conventionnels (aulacodes) et petits ruminants (moutons et chèvres).

#### ➤ **Programme 059 : Gouvernance et appui institutionnel**

Ce programme vise à améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales. Ce programme support est mis en œuvre à travers plusieurs actions et activités contenus dans le programme.

#### ❖ **Le Programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les Secteurs de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche- Phase de consolidation et de pérennisation (AFOP-PCP)**

La finalité du Programme est de contribuer à l'emploi des jeunes et à la croissance inclusive et durable des territoires ruraux camerounais. Aussi, poursuit-il trois objectifs que sont : (i) Poursuivre la formation et l'insertion durable des jeunes dans les territoires ruraux ; (ii) Finaliser la rénovation fonctionnelle et organisationnelle de la formation – insertion et (iii) Institutionnaliser le dispositif de formation – insertion des jeunes aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

- la formation initiale dans les centres des jeunes a permis de recruter 3 524 Entrepreneurs Agricoles (EA) recrutés avec 41 % de femmes ;
- 209 Maître Pêcheurs (MP) en cours de formation dont 13% des femmes ;
- la formation initiale dans écoles dont 1 538 jeunes formés avec 39 % de femmes

- 3 465 jeunes en cours de formation avec 37% de femmes dans les centres de formation des écoles.

### III.1.1.3. Planification et budgétisation des actions genre

**Tableau 2:** Planification et budgétisation des actions genre au MINEPIA dans le budget 2022 (en milliers)

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES	BUDGET
<b>PROGRAMME 053</b> Développement des productions et des Industries Animales	<b>ACTION 01</b> Amélioration de la productivité et de la production de la filière bovine (lait-viande)	<b>3105301C004</b> - Assurer le soutien des producteurs hommes et femmes de la filière bovine	7 161 668 551
	<b>TOTAL ACTION 01</b>		<b>7 161 668 551</b>
	<b>ACTION 02</b> Amélioration de la productivité et de la production de la filière porcine	<b>3105302C004</b> - Assurer le soutien et l'accompagnement des producteurs hommes et femmes et agro-industries	8 698 265 975
	<b>TOTAL ACTION 02</b>		<b>8 698 265 975</b>
	<b>ACTION 03</b> Amélioration de la productivité et de la production de la filière avicole	<b>3105303C002</b> - Assurer le soutien et l'accompagnement des producteurs et agro-industries de la filière volaille	600 000 000
	<b>TOTAL ACTION 03</b>		<b>600 000 000</b>
	<b>ACTION 04</b> Amélioration de la productivité et de la production de la Filière Petits ruminants	<b>3105304C003</b> - Assurer le soutien et l'accompagnement des producteurs hommes et femmes et agro-industries de la filière petits ruminants	4 600 000 000
	<b>TOTAL ACTION 04</b>		<b>4 600 000 000</b>
	<b>ACTION 05</b> Amélioration de la productivité et de la production des autres filières d'élevages (élevage des équins et des asins, apiculture, élevages non conventionnels et des animaux de compagnie)	<b>3105305C004</b> - Assurer le soutien et l'accompagnement des producteurs hommes et femmes et agro-industries d'autres filières d'élevage	10 000 000
	<b>TOTAL ACTION 05</b>		<b>10 000 000</b>
<b>TOTAL PROGRAMME 053</b>			<b>21 069 934 526</b>
<b>PROGRAMME 055</b> Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses	<b>ACTION 03</b> Amélioration de la qualité de l'offre des services vétérinaires	<b>3105503C001</b> - Veiller à la mise à disposition des produits et médicament à usage vétérinaire de qualité	10 000 000
	<b>TOTAL ACTION 03</b>		<b>10 000 000</b>
<b>TOTAL PROGRAMME 055</b>			<b>10 000 000</b>
<b>PROGRAMME 057</b> Développement des productions halieutiques	<b>ACTION 01</b> Maitrise de la production des pêches de captures	<b>3105701C001</b> - Favoriser l'acquisition du matériel et des équipements de pêche au profit des hommes et femmes	53 000 000

		<b>3105701C003</b> - Construire, réhabiliter et équiper des infrastructures de pêche au profit des hommes	1 580 371 659
		<b>TOTAL ACTION 01</b>	<b>1 633 371 659</b>
	<b>ACTION 02</b> Développement de l'aquaculture intensive	<b>3105702C002</b> - Rendre disponible les intrants aquacoles de qualité au profit des hommes et des femmes	24 000 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>24 000 000</b>
	<b>ACTION 03</b> Appui conseils aux acteurs	<b>3105703C001</b> - Assurer l'appui conseil auprès des acteurs hommes et femmes	20 000 000
		<b>3105703C003</b> - Faciliter l'accès des hommes et des femmes aux financements	1 000 000 000
		<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>1 020 000 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 057</b>		<b>2 677 371 659</b>
<b>PROGRAMME 059</b> Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Elevage, Pêches et Industries Animales	<b>ACTION 01</b> Cadre de travail	<b>3105901C008</b> - Construire, réfectionner ou réhabiliter les bâtiments selon l'approche genre et handicap	29 000 000
		<b>TOTAL ACTION 01</b>	<b>29 000 000</b>
	<b>ACTION 02</b> Planification et gestion budgétaire	<b>3105902C002</b> - Actualisation des outils de planification et de programmation sensible à la BSGE	10 000 000
		<b>3105902C003</b> - Suivi des stratégies sectorielle et nationale (SDSR, ...)	5 000 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>15 000 000</b>
	<b>ACTION 03</b> Système d'information et production des données statistiques	<b>3105903C004</b> - Collecter et analyser les statistiques administratives désagrégés du sous-secteur EPIA	5 000 000
		<b>3105903C005</b> - Réaliser des enquêtes spécifiques genre sensible dans le sous-secteur EPIA	300 000 000
		<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>305 000 000</b>
	<b>ACTION 04</b> Gestion des ressources humaines	<b>3105904C006</b> - Promotion de la sécurité sociale, de la vie associative et culturelle	50 000 000
		<b>3105904C007</b> - Promouvoir le genre et lutte contre les IST/VIH/SIDA/COVID-19	29 500 000
		<b>TOTAL ACTION 04</b>	<b>79 500 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 059</b>		<b>428 500 000</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE 31 - MINEPIA</b>			<b>24 185 806 185</b>

Source : DGB/PROBMIS.

#### **III.1.1.4. Perspectives d'évolution**

La budgétisation sensible au genre se met progressivement en place au MINEPIA grâce à l'accompagnement du MINFI et du MINPROFF avec l'appui des PTF que sont l'ONU FEMMES, le PNUD, l'UNICEF et l'AFRITAC. Les perspectives seront orientées vers :

- la consolidation des acquis ;
- la formation et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne PPBS du MINEPIA ainsi que les structures sous-tutelles et rattachées du MINEPIA sur la BSG ;
- la détermination du pourcentage du budget alloué aux femmes dans le cadre des 36 activités précédemment programmées, la détermination de la situation de référence des cibles tel que recommandé par les experts avec l'appui de ONU FEMME et INS;
- la mise en œuvre des actions en direction des femmes consignées dans le Projet de Développement de la Chaîne de l'Élevage et de la Pisciculture (PD CVEP) financé par la BAD à hauteur de 65 milliards de FCFA et dont les actions en faveur du genre porteront essentiellement sur le financement des plans d'affaire en faveur des hommes et femmes ;
- la promotion et le développement de l'entrepreneuriat des jeunes (garçons et filles) avec l'appui technique du Bureau International de Travail ;
- la formation en technique de production et de transformation des unités de production et de transformation en faveur des hommes et des femmes.

#### **III.1.2. Sous-secteur agriculture et développement rural**

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a pour missions, la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation de la politique du Gouvernement en matière de l'Agriculture et du Développement Rural qui cadre avec l'ODD numéro 2: ZERO FAIM. Pour atteindre cet objectif, le ministère œuvre à travers quatre programmes (3 programmes techniques et 1 programme support) que sont :

- **Programme 184** : Amélioration de la productivité et de la production des filières agricoles
- **Programme 185** : Renforcement de la résilience des systèmes de production agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales face au changement climatique
- **Programme 186** : Amélioration de l'environnement infrastructurel et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés.
- **Programme 187** : Gouvernance et Appui Institutionnel dans le sous-secteur Agriculture et du Développement Rural.

##### **III.1.2.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG**

Le Gouvernement du Cameroun s'est fixé, entre autres objectifs, de faire passer le taux de pauvreté de 40,2% à 28,7% d'ici 2025. Le secteur agro-pastoral est vital pour atteindre cet objectif, car il occupe environ 50% de la main-d'œuvre et a le potentiel de soutenir l'ensemble

de l'économie<sup>15</sup>. En rapport avec les axes stratégiques de la PNG, plusieurs enjeux et défis se posent dans le sous-secteur :

**Les principaux enjeux genre portent sur :**

Les femmes camerounaises représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole<sup>16</sup> et occupent une place prépondérante dans certaines filières. Selon le document de Politique Nationale Genre (PNG) 2011-2020, les cultures vivrières (maïs, manioc, mil, sorgho, banane plantain, arachide, riz, tubercules, etc.) sont contrôlées en majorité par les femmes. Toutefois pour les cultures telles que le sorgho et le mil, on note dans le Grand Nord la présence non négligeable des hommes. Les femmes se retrouvent plus dans la production, la transformation et la commercialisation des produits vivriers, filières dans lesquelles l'on constate une affluence des hommes ces dernières années, à cause de la chute des prix de certains produits de rente. Dans la filière des produits de rente, les femmes sont en général confrontées à d'énormes difficultés, notamment l'accès à la terre, à la propriété foncière, aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.) et aux techniques agricoles modernes. Plus que les hommes, les femmes rurales sont les plus touchées par la faible productivité. En effet, les femmes sont très actives dans les chaînes alimentaires de subsistance, mais leur charge de travail professionnelle, familiale et communautaire, limitée par les croyances et pratiques socioculturelles, constituent de solides barrières à l'entrée dans certains segments importants des chaînes de valeur. En outre, les femmes sont généralement confrontées à d'énormes difficultés, notamment l'accès à la propriété foncière (Pour la plupart elles jouissent d'un droit d'usage et des fruits, mais très peu du droit d'aliénation des terres), aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.) et aux techniques agricoles modernes, le faible encadrement technique.

**Les défis à relever dans le sous-secteur :**

Les principaux défis à relever dans le sous-secteur Agriculture et Développement rural pour accompagner la mise en œuvre de la PNG portent sur :

- L'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation dans le domaine agricole ;
- La promotion de la formation et la professionnalisation des encadreurs (renforcement des capacités) ;
- La facilitation de l'accès aux intrants agricoles ;
- L'appui technique, organisationnel et managérial ;
- La facilitation de l'accès aux infrastructures et équipements modernes de production ;
- La facilitation de l'accès aux infrastructures et équipements socio-économiques communautaires ;
- La facilitation de l'accès aux fonciers ;
- La facilitation de l'accès aux informations sur les marchés ;

---

<sup>15</sup> FIDA, Cadre de programmation-Pays Cameroun 2013-2017

<sup>16</sup> République du Cameroun, Stratégie de développement du secteur rural/ Plan national d'investissement agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030)

- La facilitation de l'accès au financement ;
- La désignation des femmes aux postes stratégiques ;
- Le renforcement des pouvoirs des femmes pour une bonne représentativité dans les organes dirigeants des organisations de producteurs (Coopératives et GIC) ;

### **III.1.2.2. Principales réalisations et mesures prises**

A travers ces différents programmes et services, le MINADER réalise plusieurs activités qui sont genre sensible par exemple ;

#### **❖ Le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Jeunes (PEAJ- Jeunes).**

Ce projet a pour objectif de donner aux jeunes hommes et femmes, les moyens d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire à travers des entreprises rentables, intégrées dans les filières agropastorales porteuses, et offrant des opportunités d'emplois viables en milieu rural. Le projet est cofinancé par le Fonds International de développement Agricoles (FIDA) et le Gouvernement du Cameroun. Pour mieux suivre l'aspect genre, le programme a recruté un Expert en Genre et poursuit son partenariat avec les MINPROFF, le MINAS et ONU-FEMMES. Les activités réalisées de 2015 à 2021 pour certaines ont été consolidées et se présentent ainsi qu'il suit :

- 28 455 jeunes ont été sensibilisés sur les activités du programme de 2015 à 2021 dont 18 435 hommes (64,79%) et 9 162 femmes (35,21%) ;
- 7017 projets sélectionnés et validés dont 4 343 pour les hommes et 2674 pour les femmes ;
- Pour l'année 2019, 90 jeunes ont bénéficié du Kit de la Covid 19 dont 44 hommes et 46 femmes ;
- Sur 1203 entreprises des jeunes fonctionnelles, 468 (38,9%) jeunes filles sont bénéficiaires et 735 entreprises soit 61,1% et ont permis la création de 1872 emplois dont 481 pour les jeunes filles et 1391 soit 61,1% pour les hommes.

De façon générale, sur 1203 jeunes financés, 468 sont les femmes soit 38,9%. L'on est passé de 30% en 2016 à 43,36% en 2018. Sur 4 802 emplois créés par le PEAJ, 1872 sont créés par les femmes soit 38,90%.

#### **❖ Le Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Agricole (PD\_CVA) (Composante 3)**

Ce projet est un outil qui met en œuvre la Vision du Cameroun et se propose de renforcer son rôle de puissance agricole dans la sous-région Afrique Centrale. A cet effet, le PD\_CVA propose de contribuer à la création des richesses partagées, des emplois, particulièrement pour les femmes et les jeunes, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il a pour objectif d'améliorer la compétitivité de trois chaînes de valeur agricoles : l'huile de palme, le plantain et l'ananas dans cinq régions du Cameroun (Centre, Sud, Est, Littoral et Sud-ouest). Les bénéficiaires directs du PDCVA des trois chaînes de valeurs sont estimés à 242.000 personnes, dont 50% sont des femmes, membres des coopératives et réseaux des organisations professionnelles. A travers le volet prise en compte du genre, ce projet se propose de contribuer à la création des richesses et des emplois surtout pour les jeunes et les femmes. Des activités visant l'intégration des questions liées au Genre sont par conséquent exécutées tout au long de la mise en œuvre,

sous la conduite d'ONU-Femmes avec qui une Convention d'Assistance Technique a été signée. De même, un accord a été signé en mai 2018 avec l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) pour accompagner les jeunes (filles et garçons dans l'agrobusiness à travers des incubateurs d'entreprise. 14 centres d'incubations ont été mis en place dans 04 régions et 512 agri-entrepreneurs recrutés dont 55 % de jeunes filles. Le projet a recruté une experte en genre et comporte toute une composante dans ce domaine.

#### ❖ **Le Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA)**

Ce projet comporte également une composante genre, grâce à une convention d'assistance technique signée avec ONU Femmes. Plusieurs activités de renforcement des capacités des personnels et des coopératives éligibles sur le genre et sur la planification stratégique ont été réalisées avec l'appui de ce partenaire. Des efforts considérables sont également déployés pour permettre à la femme rurale d'avoir accès au terrain, précisément dans les sociétés où le terrain s'acquiert par héritage. Egalement, le PIDMA a renforcé les capacités des coopératives féminines sur le leadership. Il a été observé une présence significative des femmes dans les postes de président du conseil d'administration et de président dans de nombreuses coopératives.

En outre, le PIDMA comporte une composante sur la nutrition financée par le Fonds japonais. L'objectif de ce Fonds est d'améliorer la situation nutritionnelle des ménages dans les bassins de production PIDMA, à travers la diversification de production des aliments, la génération des revenus, la promotion de l'éducation nutritionnelle et l'introduction des technologies, qui réduisent la charge de travail des femmes. En termes de résultats :

- ✓ 73 groupes de femmes sont enregistrés dans ce projet à travers une douzaine de GIC et Coopératives. Leur collaboration avec le PIDMA a amélioré leur structure et organisation. En termes d'activités, elles transforment le maïs et le manioc en farine, bouillie, etc. d'autres produisent du miel, transforment du lait, etc. en termes de résultats :
- ✓ 10.269 bénéficiaires directs des sous-projets nutrition dans lesquels 5.719 femmes (56% de la main d'œuvre) sont membres, appartenant à 73 OPA de la cote/Sud-ouest (Littoral / Sud-ouest), les régions du Nord, Est, Centre, Ouest et Nord-ouest.
- ✓ Formation de 30.000 femmes en éducation nutritionnelle ; 2.518 femmes bénéficient directement des sous projets nutritionnels, avec un achat supplémentaire des équipements afin de réduire la pénibilité du travail des femmes.
- ✓ Le PIDMA a construit des points d'eau, des entrepôts de stockage et des sentiers en zone rurale beaucoup plus en faveurs des femmes et enfants.

#### ❖ **Programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les Secteurs de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche-Phase de consolidation et de pérennisation (AFOP-PCP)**

L'objective du Programme est de contribuer à l'emploi des jeunes et à la croissance inclusive et durable des territoires ruraux camerounais. Aussi, poursuit-il trois objectifs que sont : (i) Poursuivre la formation et l'insertion durable des jeunes dans les territoires ruraux ; (ii) Finaliser la rénovation fonctionnelle et organisationnelle de la formation – insertion et (iii)

Institutionnaliser le dispositif de formation – insertion des jeunes aux métiers de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche.

En termes de résultats attendus, il s’agit d’aboutir à ce que : (i) les jeunes et les producteurs et pêcheurs en activité reçoivent une formation agropastorale et halieutique (résultat 1) ; (ii) les jeunes formés sont accompagnés à leur insertion (résultat 2) ; (iii) l’inspection des établissements est créée et fonctionne, et la fonction de certification des parcours est développée (résultat 3) et (iv) le dispositif de formation et d’insertion est pérennisé (Résultat 04).

Les principales activités consistent en la formation des bénéficiaires, l’accompagnement à l’insertion des formés porteurs de projets, la mise en place d’une inspection et le développement des fonctions de certification et de veille.

Les principales actions de formation en faveur des femmes sont consignées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 3:** Actions de formation en faveur des femmes au MINADER en 2020

Type de réalisation	Cible 2020	Réalisations 2020
<b>Formation initiale des jeunes</b>		
Formation initiale dans les centres	3 524 EA recrutés avec 41 % de femmes	3 408 EA en cours de formation avec 41% de femmes
	206 MP en cours de formation avec 13% de femmes	201 MP en cours de formation avec 12% de femmes
Formation initiale dans les écoles	1 538 jeunes formés avec 39 % de femmes	1432 jeunes formés avec 37% de femmes
	3 465 jeunes en cours de formation avec 37% de femmes	3 981 jeunes en cours de formation avec 36% de femmes

### En matière de Coordination et suivi des activités des services :

Au MINADER le nombre des femmes nommées à des postes de responsabilité a évolué dans le temps. A présent, au service central on a par exemple :

**Tableau 4:** Nombre de femmes aux postes de responsabilités

Post	Nombres
MINDEL	1/1
SG	1/1
Inspecteur Généraux	1/3
Inspecteur des Service	2/6
Directeur	5/11
Coordonnateurs	12/32

Il est important de souligner qu’au cours des années écoulées, le MINADER a réalisé plusieurs activités, à travers son service de la promotion des actions féminines (SPAF) :

- ✓ Formation des groupes des femmes et hommes dans les Activités Génératrice de Revenu (AGR) : transformation des produits Agricoles, l’artisanat, restauration, etc. ;
- ✓ Les formations des jeune filles/garçons et femmes/hommes dans les centres d’éducation et action communautaires (CEAC), portant sur divers métiers en l’occurrence coiffure, couture, restauration, management, décoration, menuiserie, etc.
- ✓ Renforcement des capacités des femmes et hommes dans la gestion de projets communautaires ;

- ✓ Organisation des séminaires pour l'éducation nutritionnelle en faveur des mères et enfants ;
- ✓ Organisation des mini foires/expositions pour les ventes des produits transformés ;
- ✓ En synergie avec le MINSANTE, le service a organisé les "HEALTH TALK" pour sensibiliser les femmes par rapport à la question de la santé reproductive ;
- ✓ Les activités en prélude de la célébration de la Journée Internationale de la Femme Rurale ;
- ✓ Organisations des activités d'animation et éducative en prélude de la célébration de la JIF.
- ✓ Dès le début de l'année 2021, cinq groupes de femmes et hommes ont été formés aux activités génératrices de revenu. Au total, 217 personnes : 185 femmes (85.25%) et 32 hommes (14.75%).
- ✓ Dès le début de l'année 2021, cinq groupes de femmes et hommes ont été formés aux activités génératrices de revenu. Au total, 217 personnes : 185 femmes (85.25%) et 32 hommes (14.75%).

Enfin, il faut noter qu'à travers le service du registre Coop/GIC et en cohérence avec les prescriptions de la loi OHADA, le MINADER veille à la prise en compte du genre dans la composition des bureaux des sociétés et coopératives. A date, le pays enregistre environ 65% des sociétés coopératives dirigées par les femmes.

### III.1.2.3. Planification et budgétisation des actions genre

Dans le cadre de la préparation du budget pour le compte de l'exercice 2022, le MINADER se propose de conduire plusieurs actions et activités dans la perspective de réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans ses domaines d'intervention, tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5:** Planification, budgétisation sensible au genre au MINADER dans le budget 2022 (en milliers)

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES	BUDGET
PROGRAMME 184 PRODUCTIVITE ET PRODUCTION DES FILIERES AGRICOLES	<b>ACTION 01</b> Amélioration de la productivité et de la production des filières céréales	<b>3018401C003</b> - Développement de la filière sorgho/mil	400 000 000
	<b>TOTAL ACTION 01</b>		<b>400 000 000</b>
	<b>ACTION 02</b> Amélioration de la productivité et de la production des filières racines et tubercules	<b>3018402C001</b> - Développement de la filière manioc	100 000 000
	<b>TOTAL ACTION 02</b>		<b>100 000 000</b>
	<b>ACTION 04</b> Amélioration de la productivité et de la production des autres filières	<b>3018404C001</b> - Développement des filières légumières (soja, haricot, arachide...)	46 000 000
		<b>3018404C003</b> - Développement des filières maraichères	50 000 000
		<b>3018404C005</b> - Développement de la filière champignon	25 000 000

		<b>TOTAL ACTION 04</b>	<b>121 000 000</b>
	<b>ACTION 05</b> Structuration et renforcement des capacités techniques des acteurs	<b>3018405C005</b> - Accompagnement des acteurs des filières racines et tubercules, fruits et produits dérivés dans le processus de structuration et renforcement de leurs capacités	50 000 000
		<b>3018405C009</b> - Mise en place des champs écoles et unité de démonstration (19 000 villages)	50 000 000
		<b>TOTAL ACTION 05</b>	<b>100 000 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 184</b>		<b>721 000 000</b>
<b>PROGRAMME 185</b> RÉSILIENCE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	<b>ACTION 02</b> Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	<b>3018502C004</b> - Promouvoir et diversifier les stocks de sécurité alimentaire	150 000 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>150 000 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 185</b>		<b>150 000 000</b>
<b>PROGRAMME 186</b> AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INFRASTRUCTUREL ET DE L'ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION ET AUX MARCHES	<b>ACTION 03</b> Promotion des équipements et matériels agricoles	<b>3018603C001</b> - Développement des pools d'engins	200 000 000
		<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>200 000 000</b>
	<b>ACTION 05</b> Aménagements hydro-agricoles	<b>3018605C002</b> - Aménagement des bas-fonds	380 000 000
		<b>TOTAL ACTION 05</b>	<b>380 000 000</b>
	<b>ACTION 06</b> Promotion du financement agricole	<b>3018606C001</b> - Développement des mécanismes d'accès aux crédits agricoles à travers l'appui au montage des plans d'affaire bancable pour les OP et	795 851 040
		<b>TOTAL ACTION 06</b>	<b>795 851 040</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 186</b>		<b>1 375 851 040</b>
<b>PROGRAMME 187</b> GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR	<b>ACTION 03</b> Système d'information et Production statistiques	<b>3018703C001</b> - Réalisation des enquêtes et recensement sur les filières et l'économie agricole	50 000 000
		<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>50 000 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 187</b>		<b>50 000 000</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE 30 - MINADER</b>			<b>2 296 851 040</b>

Source : DGB/PROBMIS.

#### III.1.2.4. Perspectives d'évolution

Pour combler les contraintes et défis en matière de promotion du genre au MINADER, les perspectives suivantes vont aider à la bonne prise en compte des activités sensible au genre au sein du ministère :

- Collecte des informations au niveau des acteurs pour faciliter la rédaction du rapport genre sensible ;
- Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne PPBS du MINADER sur la bonne compréhension et possible application des outils BSG dans la préparation du budget ;
- Plaidoyer pour améliorer le financement des activités sensibles au genre ;
- Renforcement de la collaboration entre le point focal genre et les autres acteurs de la chaîne PPBS ;
- Amélioration de la parité homme/femme dans l'attribution des postes de responsabilité au niveau central et déconcentré du MINADER ;
- Désignation d'un point focal BSG au niveau du ministère.

## III.2. Secteur santé

Conformément au Décret N°2013/093 du 3 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique, ce département ministériel est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de santé publique. Il comporte trois sous-secteurs : un sous-secteur public, un sous-secteur privé et un sous-secteur traditionnel.

Pour atteindre les missions qui lui sont assignées, l'action du Ministère de la Santé Publique, est articulée en cinq programmes (4 programmes techniques et 1 programme support) que sont :

**Programme 045** : Prévention de la maladie

**Programme 046** : Promotion de la santé et nutrition

**Programme 047** : renforcement du système de santé

**Programme 048** : Prise en charge des cas

**Programme 049** : gouvernance et pilotage stratégique du système de santé.

### III.2.1. Enjeux genre du secteur et articulations avec la PNG

La santé maternelle demeure un défi majeur au Cameroun, malgré les efforts considérables du Gouvernement. Conformément à l'axe stratégique N°2 de la Politique Nationale Genre, le Ministère de la Santé Publique est le garant de la sécurité sanitaire des femmes. Cet engagement en faveur du genre se matérialise depuis quelques années par les innovations dans le financement de la santé.

#### Les principaux enjeux genre portent sur :

- **Le Taux de Mortalité Maternelle élevé.** Bien que ce taux ait connu une amélioration au cours des 10 dernières années, le ratio de mortalité maternelle au Cameroun est enregistré à 467 sur la période 2001-2018. En d'autres termes, au Cameroun, pour 1 000 naissances vivantes ayant eu lieu au cours des 7 années avant l'enquête EDSC de 2018, c'est-à-dire au cours de la période 2012-2018, environ 4 femmes sur 1000 sont décédées durant la grossesse, pendant l'accouchement ou dans les 42 jours qui ont suivi l'accouchement ou la fin de la grossesse, non compris les décès dus à des accidents ou à des actes de violence<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> République du Cameroun, EDSC V, 2018.

- **L'accès limité aux soins prénataux et maternels de santé et aux méthodes contraceptives** qui restent un défi majeur de santé publique au Cameroun. En 2018, seulement 69% des naissances étaient assistées par un personnel de santé qualifié et seules 19% de femmes mariées ou en union utilisaient une quelconque méthode contraceptive.
- **La sexualité des femmes assez précoce** au Cameroun. En ce qui concerne les premiers rapports, l'âge médian aux premiers rapports sexuels chez les femmes de 25-49 ans est de 17,0 ans. Avant l'âge de 15 ans, 18 % des femmes de ce groupe d'âge avaient déjà eu leurs premiers rapports sexuels.
- **La fécondité élevée et précoce** au Cameroun. Le niveau de fécondité, mesuré par l'ISF, est estimé à 4,8, c'est-à-dire près de 5 enfants, en moyenne, par femme. Le niveau de fécondité est nettement plus élevé en milieu rural (6,0 enfants par femme) qu'en milieu urbain (3,8 enfants par femme). Près d'une adolescente de 15-19 ans sur quatre (24 %) a déjà débuté sa vie procréative, soit parce qu'elle était déjà mère (19 %), soit parce qu'elle était enceinte au moment de l'enquête (5 %).

**Les défis à relever dans le secteur portent sur la nécessité de :**

- ✓ Renforcer les actions de lutte contre la mortalité maternelle ;
- ✓ Assurer la prise en charge globale des femmes et des jeunes filles enceintes ;
- ✓ Assurer l'éducation sanitaire et nutritionnelle des femmes et des jeunes filles ;
- ✓ Améliorer la prévalence contraceptive des femmes en âge de procréer ;
- ✓ Assurer l'implication des hommes et des garçons dans la prise en charge communautaire des questions de santé de reproduction ;
- ✓ Etendre les interventions à base et sous directive communautaires ;
- ✓ Améliorer la disponibilité et l'utilisation du MEG de qualité ;
- ✓ Renforcer le cadre de concertation intersectoriel en matière de promotion et de prévention.

**III.2.2. Principales réalisations et mesures prises**

La synthèse des réalisations sensibles au genre au titre de l'exercice 2020 se présente par programme comme suit :

➤ **Programme 527 « prévention de la maladie »**

L'objectif de ce programme est d'améliorer la couverture des interventions de prévention de la maladie. Le budget initial dédié à sa réalisation a été de 37,520 milliards de FCFA. Les résultats obtenus en rapport avec la BSG sont consignés dans le tableau ci-dessous :

➤ **Programme 528 « promotion de la santé »**

L'objectif de ce programme est d'agir sur les déterminants de la santé pour donner aux populations les réflexes et connaissances leur permettant de protéger et promouvoir leur état de santé. Une dotation de 11,027 milliards FCFA, a été allouée pour la mise en œuvre des 05 actions de ce programme. Seulement une seule action nous intéresse lorsqu'on se penche sur le genre.

➤ **Programme 531 « prise en charge des cas » :**

L'objectif stratégique de ce programme est de réduire la létalité hospitalière et communautaire des maladies prioritaires transmissibles et non-transmissibles ainsi que la mortalité maternelle et infanto-juvénile, avec une enveloppe de 99,911 milliards de FCFA, pour la mise en œuvre de 07 actions dont les principales réalisations sont consignées dans le tableau suivant :

**Tableau 6:** Réalisation des actions et activités genre au MINSANTE en 2020

Programmes	Actions	Réalisations
<b>P527 :</b> Prévention de la maladie	<b>Action 01 :</b> Prévention du paludisme	- 275 577 femmes enceintes ont reçu une MILDA sur 688 852 vues en consultation prénatale (CPN) soit 40,0% - 275 478 femmes enceintes ont reçu 3 doses de TPI (traitement Préventif Intermittent) sur 688 852 vues en CPN soit 40,0%
	<b>Action 03 :</b> Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant	- 605 711 femmes enceintes testées au VIH et qui connaissent leur statut ; - 20 168 femmes enceintes VIH identifiées ; - 17 046 femmes enceintes séropositives identifiées mises sous traitement ARV. - 14 139 enfants exposés ont été dénombré en 2020 - 525 enfants positifs soit un taux de transmission de la mère-enfant de 4,08% 368 (70,1%) ont été mis sous traitement.
	<b>Action 05 :</b> Prévention des maladies chroniques non transmissibles (MCNT)	- <b>1 487</b> femmes ont été dépistées pour le cancer du col de l'utérus (CHUY & HGOPEd) <b>111</b> femmes sur 526 (CHUY) avaient des lésions suspectes de malignité (CHUY)
<b>P528 :</b> Promotion de la santé	<b>Action 05 :</b> promotion de la santé de l'adolescent	- 25 sages-femmes formées en santé des adolescents et jeunes
<b>P531 :</b> Prise en charge des cas	<b>Action 01 :</b> Mise en œuvre des interventions curatives à haut impact chez la mère, le nouveau-né, l'enfant et l'adolescent	- Acquisition de 1000 baby box pour les nouveaux nés - Distribution de 188 kits de dignité pour la réparation des fistules obstétricales (FO) - Formation les acteurs sur le système de gestion des SGI (Système de gestion de l'incident) des décès maternels et périnataux - Supervision des sites de PEC des FO - Prise en charge de 20 cas de FO (HCY), 10 (HR limbe)

Il ne serait pas superflu de relever l'existence de deux projets phares du ministère de la Santé Publique qui accordent une place de choix aux populations en général et aux femmes en particulier à savoir : le chèque santé et la gratuité de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH.

Le chèque santé déployé dans les régions septentrionales permettent une prise en charge de la femme enceinte et du nouveau-né jusqu'à 42 jours à hauteur de 6 000 FCFA déboursés par la femme. En 2020, ce projet a permis de réaliser 52 614 accouchements pour une couverture budgétaire liée aux charges diverses qui s'élève à plus de 2 243 842 109 FCFA.

La politique de gratuité de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH permet de rembourser aux formations sanitaires les charges relatives à 14 indicateurs pour lesquelles les PvVIH ne paient pas. Trois indicateurs propres aux femmes permettent qu'on s'y penche, la première visite prénatale chez toutes les femmes enceintes, les trois autres visites prénatales et

les examens biologiques chez les femmes VIH. Le budget du MINSANTE mobilisé pour le projet de cette gratuité en 2020 a été de 3 026 718 300 FCFA. Plus de 785 000 femmes enceintes dans tout le territoire ont pu bénéficier gratuitement de la première consultation prénatale, alors que de 16 000 d'entre elles vivant avec le VIH ont pu bénéficier des trois autres consultations prénatales.

### III.2.3. Planification et budgétisation des actions genre

Pour le prochain triennat, le MINSANTE a revu son cadre stratégique de performance dont l'arrimage à la Stratégie Nationale de Développement a permis de passer de 4 à 5 programmes. Les tableaux suivants présentent le cadre logique des programmes pour lesquels la BSG peut être identifiée.

**Tableau 7:** Planification, budgétisation sensible au genre au MINSANTE dans le budget 2022 (en milliers)

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES	BUDGET	
PROGRAMME 045 PREVENTION DE LA MALADIE	ACTION 03 PREVENTION DE LA TRANSMISSION MERE-ENFANT DU VIH ET SANTE MATERNELLE, NEONATALE INFANTILE DES ADOLESCENTS	4004503C002 - Développement de la recherche en matière de transfusion sanguine	15 000 000	
		4004503C004 - Projet d'appui à l'élimination de la Transmission du VIH Sida de la Mère à l'Enfant au Cameroun	232 000 000	
		4004503C005 - Offre du Conseil et du dépistage volontaire du VIH chez les jeunes et toute personne ignorant son statut sérologique	48 840 000	
		4004503C006 - Offre du Conseil, du dépistage volontaire chez les femmes enceintes (FEC) et les nouveau-nés exposés au VIH	84 270 000	
		<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>380 110 000</b>	
	ACTION 04 PREVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES	4004504C001 - Renforcement des actions d'interventions précoces des mésusages des substances dépendogènes en milieux jeunes	35 100 000	
		4004504C002 - Renforcement de la prévention du diabète, de l'hypertension artérielle et des autres MCNT	84 610 000	
		4004504C003 - Prévention des complications du Pied Bot	12 500 000	
		4004504C004 - Renforcement de la prévention et de la lutte contre le cancer	75 940 000	
		<b>TOTAL ACTION 04</b>	<b>208 150 000</b>	
	<b>TOTAL PROGRAMME 045</b>		<b>588 260 000</b>	
	PROGRAMME 046 PROMOTION DE LA SANTE ET NUTRITION	ACTION 02 RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION FAMILIALE ET PROMOTION DE LA SANTE DE L'ADOLESCENT	4004602C001 - Renforcement de la communication pour le changement de comportement (CCC/ IEC) en faveur des adolescents/jeunes	9 620 000
			4004602C002 - Renforcement de l'offre de service en SRA de qualité	4 810 000
			4004602C003 - Projet d'appui à la santé maternelle, néonatale et infantile (PASMNI)	1 097 000 000
4052802A001 - Sensibilisation de la population au niveau communautaire sur la PF			3 840 000	
4052802A004 - Sécurisation des produits contraceptifs			9 620 000	

		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>1 124 890 000</b>
	<b>ACTION 05</b> PROMOTION DES BONNES HABITUDES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES	<b>4004605C001</b> - Améliorer la sécurité sanitaire des aliments dans les sites de production et de commercialisation	37 570 000
		<b>4004605C002</b> - Mettre en place un dispositif national de sécurité sanitaire des aliments	4 000 000
		<b>4004605C003</b> - Mettre en place un système de surveillance nutritionnelle	40 190 000
		<b>4004605C004</b> - Renforcer les comportements favorables à une nutrition saine diversifiée et sécurisée tout au long du cycle de vie	30 810 000
		<b>TOTAL ACTION 05</b>	<b>112 570 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 046</b>		<b>1 237 460 000</b>
<b>PROGRAMME 048</b>	<b>ACTION 01</b> MISE EN ŒUVRE DES	<b>4053101A001</b> - Mise en œuvre du programme de lutte contre la mortalité maternelle et infantile	43 650 000
PRISE EN CHARGE DES CAS	INTERVENTIONS CURATIVES A HAUT IMPACT CHEZ LA MERE, LE NOUVEAU-NE, L'ENFANT ET L'ADOLESCENT	<b>4053101A002</b> - Renforcement de l'offre de l'accouchement assisté	78 320 000
		<b>4053101A005</b> - Mise en œuvre des projets de financements innovants pour le renforcement du système de santé ( volet mere-enfant)	10 809 079 368
		<b>4053101B006</b> - Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (volet prise en charge des cas)	10 127 000 000
		<b>TOTAL ACTION 01</b>	<b>21 058 049 368</b>
	<b>ACTION 03</b> PRISE EN CHARGE DU VIH SIDA, TUBERCULOSE, IST ET HEPATITES VIRALES	<b>4053103A002</b> - Prise en charge des personnes vivantes avec le VIH (PVVIH)	1 270 902 710
		<b>4053103B005</b> - Programme national de lutte contre le SIDA	14 600 000 000
		<b>4053103B006</b> - Programme national de lutte contre la tuberculose	2 500 000 000
		<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>18 370 902 710</b>
	<b>ACTION 04</b> PRISE EN CHARGE DU PALUDISME	<b>4053104A001</b> - Appui à la prise en charge de la lutte contre le paludisme	318 390 000
		<b>TOTAL ACTION 04</b>	<b>318 390 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 048</b>		<b>39 747 342 078</b>
<b>PROGRAMME 049</b> GOUVERNANCE ET PILOTAGE STRATEGIQUE DU SYSTEME DE SANTE	<b>ACTION 02</b> PLANIFICATION ET PROGRAMMATION STRATEGIQUE	<b>4004902C002</b> - Planification et programmation des activités du MINSANTE	3 488 810 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>3 488 810 000</b>
	<b>ACTION 11</b> GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	<b>4004911C003</b> - Développement des Systèmes de Financement (Y Compris Les Financements Innovants)	1 102 410 000

	<b>TOTAL ACTION 11</b>	<b>1 102 410 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 049</b>	<b>4 591 220 000</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE 40 - MINSANTE</b>		<b>46 164 282 0</b>

Source : DGB/PROBMIS.

### III.2.4. Perspectives d'évolution

En termes de perspectives, il sera question :

- d'accentuer la sensibilisation sur le genre auprès des acteurs du dialogue de gestion en général et en particulier auprès de ceux de la chaîne de préparation du budget ;
- d'identifier dans chaque programme un responsable qui s'assurera de la prise en compte du genre dans le cadre du dialogue de gestion ;
- formaliser une lettre circulaire ministérielle instruisant à chaque structure de produire dans tout rapport les données sexo-désagrégées ;
- solliciter de la part du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille et du Ministère de l'Economie les formulations des actions, des activités et des tâches sensibles au genre.

## III.3. Secteur éducation et formation professionnelle

### III.3.1. Sous-secteur éducation de base

Le Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB) est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'éducation de base. Il assure cette mission dans la perspective de l'atteinte de l'ODD 4 qui vise à *assurer l'accès à une éducation de qualité et équitable à tous les apprenants*. Ce département ministériel est en charge des structures d'encadrement formel que sont les écoles maternelles et primaire puis des structures d'encadrement non-formelles que sont : les centres d'alphabétisation fonctionnelle, les centres d'éducation de base non formelle et les centres préscolaires communautaires. Il implémente sa mission à travers les quatre programmes ci-après :

- **Programme 101** : Développement du préscolaire,
- **Programme 102** : L'universalisation du cycle primaire,
- **Programme 103** : Alphabétisation,
- **Programme 104** : Gouvernance et appui institutionnel

#### III.3.1.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG

Le MINEDUB à travers ses différents axes d'intervention au profit de la fille et de la femme, rejoint l'axe stratégique N° 1 de la PNG qui a pour objectif d'assurer la : « promotion de l'accès égalitaire et équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information » et, mène ses activités dans la perspective de contribuer à « éliminer d'ici à 2030 les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation » tel que le prévoit l'objectif 4.5 des ODD.

#### Les principaux enjeux genre

Dans le sous-secteur de l'éducation de base, les difficultés liées au genre dans l'accès équitable à une éducation de qualité touchent particulièrement la jeune fille dans les zones à éducation prioritaire (ZEP). Ces mêmes difficultés sont plus perceptibles quant à l'attribution des postes de responsabilité à la femme dans la chaîne d'encadrement de ces jeunes apprenants ainsi que dans son enrôlement dans l'alphabétisation fonctionnelle qui est l'une des voies qui conduit à l'autonomisation de celle-ci.

Dès lors, adresser la problématique de genre au niveau de l'éducation de base revient à l'intégrer de manière intégrée et/ou spécifique dans les différents programmes afin d'améliorer l'accès de la jeune fille aux services éducatifs formels et non-formels ainsi que sa rétention jusqu'à ce qu'elle achève son cycle de scolarisation. Il en est de même pour la promotion de l'octroi des postes de responsabilité aux femmes à tous les niveaux de la chaîne éducative.

Selon la carte scolaire 2020 du MINEDUB, les régions de l'Adamaoua et du Nord affichent un indice de parité de 8 filles pour 10 garçons. Les autres régions se caractérisent par une équité ou égalité presque totale entre les filles et les garçons. Toutefois, on relève qu'après 06 années de scolarisation dans le primaire, nous retrouvons au niveau national, 71 enfants sur 100 au CM2 avec une déperdition scolaire défavorable aux filles qui sont 67 sur 100 à achever le cycle. Au niveau national dans le préscolaire, le taux de parité fille/garçon est de 1,01 en 2020, ce qui traduit une égalité d'accès à l'éducation selon le sexe chez les enfants âgés de 4 à 5 ans. Au niveau national dans le primaire qui accueille les enfants dont l'âge est compris entre 6 et 11 ans le TBS est de 114,7%.

Cependant, l'on note encore de fortes disparités entre les régions à savoir l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-nord et le Nord qui enregistrent encore de faibles taux d'accès et rétention des filles à l'école. Environ 7 filles sur 10 garçons achèvent le cycle primaire. Ces disparités sont renforcées par une inégale répartition du budget de l'éducation. En effet, le diagnostic du système éducatif camerounais effectué en 2019 a relevé que la part de l'éducation dans le budget de l'Etat avait perdu 1.4 points de pourcentage passant ainsi de 16,1% à 14,6% soit une diminution de 9% durant la période 2013-2018. Ainsi le Cameroun consacre moins de ressources à l'éducation contrairement à ses pays frères avec en 2015 au Sénégal 3% du PIB et la même année au Kenya, 7,3% du PIB. En outre, les pesanteurs socio-culturelles dans la partie septentrionale favorisent la déscolarisation et l'abandon scolaire de la jeune fille. Cela se traduit par :

- Les normes patriarcales : l'on constate que certaines familles ne valorisent pas l'éducation des filles car les rôles et les emplois des femmes ne créeraient pas assez de revenus ;
- La pauvreté : les familles pauvres accordent la priorité à l'éducation des garçons ;
- Les travaux domestiques : les travaux domestiques et agricoles sont principalement attribués aux filles ;
- Les mariages précoces des jeunes filles et les grossesses non désirées ;
- L'insécurité : certaines familles sont réticentes quant à envoyer leur fille à l'école par peur d'affronter la violence sur le chemin de l'école et ou à l'école.

**Les défis à relever dans le sous-secteur consistent à :**

- Intégrer l'approche genre dans la formation et le renforcement des capacités enseignants, superviseurs pédagogiques et responsables administratifs de l'implémentation des nouveaux curricula de la maternelle et du primaire,
- Lutter contre les violences de genre en milieu scolaire,
- Sensibiliser les communautés à la scolarisation des filles et la lutte contre les mariages précoces,
- Construire des infrastructures sensibles au genre,
- Octroyer des bourses scolaires et des Kit hygiéniques,
- Distribuer des rations sèches aux filles et aux enfants vulnérables, Construire des logements de fonction principalement destinés aux enseignantes en milieu rural,
- Produire des statistiques scolaires systématiquement sensibles au genre.

### III.3.1.2. Principales réalisations et mesures prises

Le MINEDUB, structure à vocation sociale, présente une démarche systémique genre sensible dans l'accomplissement des missions qui lui sont assignées. Cette mesure est nettement visible dans le programme universalisation du cycle primaire à travers l'action intitulée : Soutien à la scolarisation de la jeune fille.

#### ➤ Principales réalisations

Sous le prisme du genre, les garçons sont légèrement un peu plus scolarisés que les filles. L'indice de parité au niveau national nous donne 9 filles scolarisées pour 10 garçons indépendamment de la demande potentielle. Ci-dessous quelques statistiques :

- ❖ Paradigme de l'accès des élèves aux sections d'apprentissage formel et non-formel de l'éducation de base sous le prisme genre (source : *carte scolaire 2017-2018*)
  - Taux de déperdition scolaire : **G : 103 % ; F : 115 % ; soit 109 %**
  - Taux d'achèvement du cycle du primaire : **G : 64,6% ; F : 72% ; soit 68.3%**
  - *Taux de scolarisation des enfants à besoin spécifique : Non disponible ;*
  - Taux de fréquentation dans les ZEP : **G : 152,3% ; F : 126,5% ; soit 139,5% national et un indice de parité de 0.83 ;**
  - Taux d'alphabétisation (*personnes âgées de 15-49 ans*) : **H : 82.9 % ; F : 70,1 % ; soit 68.3%**
- ❖ Paradigme de l'encadrement des femmes sous le prisme genre au MINEDUB :
  - **Personnel enseignant**

Pour l'encadrement des apprenants, nous avons à titre d'exemple, les statistiques nationales des (3309 instituteurs) de l'enseignement maternel et primaire recrutés en juillet en 2021. Soit : Femmes 1 892 (57,2%) et Hommes 1 417 (42,8 %).

**Tableau 8:** Statistiques du personnel enseignant dans l'éducation de base sur la période 2019-2020

Cycle	Type /Catégorie	Nombre d'enseignants		
		Femmes	Hommes	Total
<i>Précolaire</i>	Public	10 000	185	10 185
	Privé	17 454	493	17 947
	Communautaire	484	64	548
	<b>TOTAL</b>	<b>27 938</b>	<b>742</b>	<b>28 680</b>

<i>Primaire</i>	Public	28 227	30 844	59 071
	Privé	27 304	13 217	40 521
	Communautaire	128	627	755
	<b>TOTAL</b>	<b>55 659</b>	<b>44 688</b>	<b>100 347</b>
<i>Alphabétisation</i>	Public	65	217	282
	Privé	163	218	381
	Communautaire	99	194	293
	ONG	11	33	44
	<b>TOTAL</b>	<b>338</b>	<b>662</b>	<b>1 000</b>

**Source :** Cartes scolaires 2019-2020

#### - Personnel administratif

Le dénombrement de cette catégorie de personnel s'effectue au niveau central et déconcentré.

#### Niveau central

Majoritairement présentes dans les structures d'encadrement de l'éducation de base à la base, la pyramide des femmes se rétrécit drastiquement au fur et à mesure que l'on avance vers les postes majeures de responsabilité. Ainsi avons-nous le pourcentage de représentation des femmes au MINEDUB au poste de SG de l'ordre de 33,33% ; au poste de Directeur de l'ordre de 57,80% ; au poste de Sous-directeur de l'ordre de 53,70% et de 48,65% au poste de Chef des services.

**Tableau 9:** Statistiques du personnel administratif au niveau central au MINEDUB

Rang	Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes	Total
SG	1	2	33,33	66,67	3
Directeur	11	8	57,89	42,11	19
Sous-Directeur	29	25	53,70	46,30	54
Chef de services	36	38	48,65	51,35	74

#### Niveau déconcentré

**Tableau 10:** Statistiques du personnel administratif au niveau déconcentré au MINEDUB

Rang	Femmes	Hommes	% Femmes	% Hommes	Total
Directeur	2	8	20,00	80,00	10
Sous-directeur	68	83	45,03	54,97	151
Directeur d'école	851	1196	41,57	58,43	2047
Directeur adjoint d'école	397	563	41,35	58,65	960
Chef de service	525	865	37,77	62,23	1390
Chef de service adjoint	450	699	39,16	60,84	1149
Chef de bureau	7926	9118	46,50	53,50	17044
<b>Total général</b>	<b>2293</b>	<b>3414</b>	<b>40</b>	<b>60</b>	<b>5707</b>

#### ❖ Effectif des élèves

Synthèse nationale des données clés de l'éducation de base par niveau d'enseignement et par ordre en 2019/2020.

**Tableau 11:** Statistiques des élèves dans l'éducation de base sur la période 2019-2020

Cycle	Type /Catégorie	Effectif des élèves		
		Garçons	Filles	Total
<i>Préscolaire</i>	Public	87 198	87 611	174 809
	Privé	188 213	188 986	377 199
	Communautaire	7 634	7 539	15 173
	<b>Total</b>	<b>283 045</b>	<b>284 136</b>	<b>567 181</b>
<i>Primaire</i>	Public	1 854 928	1 604 366	3 459 294
	Privé	536 142	528 185	1 064 327
	Communautaire	30 540	24 547	55 087
	<b>Total</b>	<b>2 421 610</b>	<b>2 157 098</b>	<b>4 578 708</b>
<i>Alphabétisation</i>	Public	3 308	4 223	7 531
	Privé	2 025	2 901	4 926
	Communautaire	3 606	3 823	7 429
	ONG	234	387	621
	<b>Total</b>	<b>9 173</b>	<b>11 334</b>	<b>20 507</b>

Source : Cartes scolaires 2019-2020

### ➤ Mesures prises

Dans la perspective d'améliorer l'accès et la rétention de la jeune fille à l'école, plusieurs actions ont été menées notamment :

- L'intégration de l'approche genre dans les nouveaux curricula de la maternelle et du primaire.

Cette mesure a conduit à la prise en compte du genre à : l'élaboration, expérimentation, validation des nouveaux curricula de l'enseignement maternel et primaire des sous-systèmes anglophone et francophone dans toutes les écoles du territoire national.

Il s'agit aussi de :

- La lutte contre les violences de genre en milieu scolaire,
- Les campagnes de sensibilisation des communautés à la scolarisation des filles et la lutte contre les mariages précoces,
- La construction des infrastructures sensibles au genre,
- L'octroi des bourses scolaires et des Kit hygiéniques,
- La distribution des rations sèches aux filles et aux enfants vulnérables,
- La construction des logements de fonction principalement destinés aux enseignantes en milieu rural,
- La production des statistiques scolaires systématiquement sensible au genre.

#### III.3.1.3. Planification et budgétisation des actions genre

Rendus à ce jour, le CDMT 2022-2024 du MINEDUB qui est le point d'entrée de la BSG présente explicitement des marqueurs genre dans le programme 102 à travers l'action 3 de la manière qui suit :

**Tableau 12:** Planification et budgétisation des actions genre au MINEDUB en 2022 (en milliers)

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES	BUDGET
PROGRAMME 102 UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	ACTION 02 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES	1519702A008 - Développement et suivi des activités pédagogiques administratives dans l'enseignement primaire	143 750 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>143 750 000</b>
	ACTION 03 SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE	1519703A002 - Promotion de l'équité	50 000 000
		1519703A006 - Education de la jeune fille	152 000 000
		<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>202 000 000</b>
<b>TOTAL PROGRAMME 102</b>			<b>345 750 000</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE 15 - MINEDUB</b>			<b>345 750 00</b>

Source : DGB/PROBMIS.

#### III.2.1.4. Perspectives d'évolution

Bien que le MINEDUB se déploie sans relâche à offrir une éducation de qualité et équitable à tous les enfants en âge scolaire, les défis relatifs au genre invitent à penser des solutions plus efficaces pour former et renforcer les capacités des maillons d'encadrement de ces élèves. Bien plus, des solutions devront inclure la réduction du taux de déperdition scolaire de la jeune fille ainsi que, la réduction du taux d'analphabétisme et d'illettrisme des femmes. Il s'agira donc d'activer les leviers de la formation, sensibilisation, motivation pour stratégiquement capter le genre en sus des données quantitatives. Ainsi s'agira-t-il de/d' :

- Accroître les formations et le renforcement des capacités des acteurs de l'éducation (enseignants et personnel administratif) à l'intégration de l'approche genre dans les activités ;
- Encourager la mise en place des clubs genre dans les écoles et la création de la cellule genre au MINEDUB ;
- Améliorer la parité homme/femme dans l'attribution des postes de responsabilité au niveau central et déconcentré ;
- Encourager l'accès et la rétention des filles dans les cycles d'enseignement primaire et secondaire notamment dans les ZEP.
- Revoir et dynamiser le Programme d'Alphabétisation Fonctionnelle à travers une approche multisectorielle qui intègre d'autres départements ministériels concernés par la thématique (MINPROFF, MINAS, MINJEC ...)
- Améliorer la perception de l'éducation et de la scolarisation de la jeune fille au niveau des familles et des communautés notamment dans les ZEP et le milieu rural ;
- Renforcer les actions destinées à l'élimination des gaps entre filles et garçons dans le domaine scolaire à tous les niveaux et à la scolarisation non discriminatoire des filles et garçons ;
- Favoriser l'accès des filles et femmes aux TIC.
- Encourager la formation professionnelle des femmes et filles dans les filières industrielles, scientifiques et technologiques.

### III.3.2. Sous-secteur enseignements secondaires

Conformément au décret n° 2012/267 du 11 juin 2012, le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement secondaire et d'enseignement normal. Aussi, la loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun, qui fixe le cadre juridique de l'éducation au Cameroun s'applique aux enseignements maternels, primaires et secondaires général et technique. De ce fait, les curricula sont élaborés en fonction des orientations contenues dans cette loi et dans le socle de compétences. Les Objectifs Ministériels sont ainsi déclinés en objectifs spécifiques des programmes mis en œuvre dans le sous-secteur des Enseignements Secondaires. A savoir :

- **Programme 105** : « Accroissement de l'accès aux enseignements secondaires », d'accroître l'accès aux Enseignements Secondaires ;
- **Programme 106** : « Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire », d'améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages au Ministère des Enseignements Secondaires ;
- **Programme 112** : « Intensification de la professionnalisation des enseignements et optimisation de la formation », d'accroître l'offre de formation professionnalisante ;
- **Programme 107** : « Gouvernance et Appui Institutionnel », d'améliorer la gouvernance et la gestion optimale des ressources.

#### III.3.2.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG

Les objectifs des programmes du MINESEC sont en adéquation avec les paragraphes 250, 254 et 256 du DSCE et de l'ODD4 qui contribue à « assurer à tous, une éducation équitable, inclusive, de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Dans le document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation élaboré en 2013, l'axe stratégique intitulé « accès et équité » a pour objectif général d'améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation. Cet objectif se décline en plusieurs objectifs spécifiques parmi lesquels l'objectif spécifique n°2 intitulé « Améliorer l'accès tout en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement ». Une des stratégies de mise en œuvre de cet objectif est de « Stimuler la demande de scolarisation des jeunes filles issues des couches pauvres et défavorisées et celle des enfants vulnérables ».

La Stratégie Nationale de Développement (SND30) au chapitre 4, de la deuxième partie paragraphe 337 stipule que pour la période 2020-2030, le Gouvernement compte poursuivre sa politique d'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information.

L'axe stratégique N°1 de la Politique National Genre (PNG) intitulé « Promotion de l'accès égalitaire et équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information » est en adéquation avec les axes stratégiques du MINESEC qui visent à promouvoir la scolarisation de la jeune fille et la promotion des femmes au niveau des postes de responsabilités.

De même, le programme N° 1 du Plan d'Action Multisectoriel de mise en œuvre de la Politique National Genre (PAPNG) intitulé « Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information » est en adéquation avec les axes stratégiques du MINESEC relatifs à la promotion du genre.

### **Les principaux enjeux genre dans le sous-secteur :**

Dans l'enseignement secondaire, tout comme au niveau primaire au Cameroun, l'on observe au niveau national, une quasi absence de discrimination dans la scolarisation des filles et des garçons. En effet, Le taux de parité fille/garçon basé sur le taux net ajusté à ce niveau est de 0,98. Toutefois, il se dégage des disparités suivant les régions. C'est dans les régions du Nord (0,61) et de l'Adamaoua (0,69), que les plus fortes discriminations contre les filles dans l'accès à l'enseignement secondaire sont observées. Dans le Littoral hormis Douala (1,16) et à l'Ouest (1,12), on retrouve relativement beaucoup plus de filles dans l'enseignement secondaire que de garçons. Par ailleurs, la fréquentation des établissements d'enseignement secondaire dans l'ensemble est de 58,27% dont 63,11% de garçons contre 53% de filles. Ces données montrent des disparités au niveau des régions<sup>18</sup> avec des déséquilibres garçons/ filles dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et ce, pour trois raisons majeures : les pesanteurs socioculturelles, l'enclavement de certaines zones et la pauvreté des populations.

Les défis à relever dans le sous-secteur consistent à :

- ✓ Encourager l'accès et le maintien des filles dans les cycles d'enseignement secondaire notamment dans les ZEP ;
- ✓ Améliorer la perception de l'éducation et de la scolarisation des filles au niveau des familles et des communautés, notamment dans les ZEP et le milieu rural ;
- ✓ Renforcer les actions destinées à l'élimination des gaps entre filles et garçons dans le domaine scolaire à tous les niveaux et à la scolarisation non-discriminatoire des filles et des garçons ;
- ✓ Favoriser l'accès des filles et des femmes aux TIC ;
- ✓ Encourager la formation professionnelle des femmes et des filles dans les filières industrielles, scientifiques et technologiques.

### **III.3.2.2. Principales réalisations et mesures prises**

Ces réalisations ont pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des élèves et des enseignants en milieu scolaire en vue d'accroître leurs effectifs.

#### **❖ Effectifs Elèves**

Le tableau ci-après présente l'évolution des effectifs des élèves des établissements d'enseignements secondaire de 2018 à 2020 par région et le tableau N° 2 les indicateurs relatifs à la scolarisation, l'achèvement, le maintien et l'abandon des élèves en général et des filles en particulier à l'école.

---

<sup>18</sup> MINESEC, Rapport d'analyse des données statistiques 2014-2015

**Tableau 13:** Evolution des élèves dans les 10 régions dans l'enseignement secondaire sur la période 2018-2020

ANNEE/ GENRE/	2019-2020			2018-2019			2017-2018		
	Filles	Garçons	Indice de Parité	Filles	Garçons	Indice de Parité	Filles	Garçons	Indice de Parité
ADAMAOUA	29 162	44 872	0,65	27 585	42 841	0,64	24 246	39 744	0,61
CENTRE	244 744	249 428	0,98	232 637	233 830	0,99	218 805	222 040	0,99
EST	36 264	45 043	0,81	35 768	44 919	0,80	31 415	40 861	0,77
EXTRÊME-NORD	70 674	144 454	0,49	68 124	141 113	0,48	64 328	136 520	0,47
LITTORAL	198 026	189 487	1,05	189 911	183 538	1,03	171 395	168 777	1,02
NORD	46 428	94 720	0,49	44 394	91 529	0,49	40 991	86 666	0,47
NORD-OUEST	10 255	8 728	1,17	7 763	7 478	1,04	58 990	51 926	1,14
OUEST	159 765	157 604	1,01	153 523	152 097	1,01	151 948	152 549	1,00
SUD	37 648	42 416	0,89	35 569	40 153	0,89	33 805	38 527	0,88
SUD-OUEST	31 866	27 398	1,16	24 751	20 862	1,19	35 987	35 078	1,03
<b>NATIONAL</b>	<b>864 832</b>	<b>1 004 150</b>	<b>0,86</b>	<b>820 025</b>	<b>958 360</b>	<b>0,86</b>	<b>831 910</b>	<b>972 688</b>	<b>0,86</b>

**Source :** Annuaire Statistique MINESEC 2020.

Il ressort de ce tableau que les Zones à Education Prioritaires (ZEP) sont celles qui ont de manière générale l'indice de parité le plus faible. Sur les trois dernières années, l'Adamaoua se situe à 6 filles pour 10 garçons. Dans la région de l'Est on est autour de 8 filles pour 10 garçons. Celle du Nord est à moins de 5 filles pour 10 garçons.

L'Indice de parité du Taux Brut de scolarisation qui connaît une légère évolution (0,85 en 2015 à 0,87 en 2020) ces dernières années montrent que des efforts sont menés en faveur de la scolarisation de la jeune fille au niveau du MINESEC. Le tableau ci-contre présente cette évolution.

**Tableau 14:** Evolution des indicateurs dans l'enseignement secondaire général sur la période 2018-2020

Indicateurs	2017/2018				2018/2019				2019/2020			
	Filles (%)	Garçon (%)	Total (%)	Indice de Parité (IP)	Filles (%)	Garçon (%)	Total (%)	Indice de Parité (IP)	Filles (%)	Garçon (%)	Total (%)	Indice de Parité (IP)
Taux Brut de scolarisation	43,09	49,35	46,26	0,87	42,45	48,60	45,56	0,87	44,26	50,64	47,47	0,87
Taux d'abandon dans l'ESG anglophone	38,58	37,55	38,13	1,03	30,54	27,45	29,16	1,11	0	0,04	0	0
Taux d'abandon dans l'ESG francophone	12,25	12,85	12,57	0,95	12,94	13,83	13,41	0,94	15,36	14,98	15,16	1,02
Taux d'abandon dans l'ESG	19,92	18,28	19,08	1,09	16,89	16,16	16,51	1,05	11,65	12,70	12,19	0,92
Taux d'abandon dans l'ESTP	22,64	26,00	24,84	0,87	20,57	21,31	21,05	0,97	10,27	9,87	10,01	1,04
Taux d'abandon dans le secondaire (ESG+ESTP)	20,30	20,05	20,16	1,01	17,41	17,28	17,34	1,01	11,46	12,10	11,80	0,95
Taux d'achèvement au 1 <sup>er</sup> cycle ESG	83,44	77,74	80,50	1,07	48,23	50,09	49,17	0,96	43,88	44,11	44,00	0,99
Taux d'achèvement au 1 <sup>er</sup> cycle ESTP	43,38	52,62	49,20	0,82	6,49	10,74	8,65	0,60	5,67	9,66	7,70	0,59

Indicateurs	2017/2018				2018/2019				2019/2020			
	Filles (%)	Garçon (%)	Total (%)	Indice de Parité (IP)	Filles (%)	Garçon (%)	Total (%)	Indice de Parité (IP)	Filles (%)	Garçon (%)	Total (%)	Indice de Parité (IP)
Taux d'achèvement au 1 <sup>er</sup> cycle ESG + ESTP	75,52	70,64	72,87	1,07	54,72	60,84	57,82	0,90	49,56	53,77	51,70	0,92
<b>Formule de l'UNESCO</b>												
Indicateurs	2017/2018				2018/2019				2019/2020			
	Filles (%)	Garçon (%)	Total (%)	Indice de Parité (IP)	Filles (%)	Garçon (%)	Total (%)	Indice de Parité (IP)	Filles (%)	Garçon (%)	Total (%)	Indice de Parité (IP)
Taux d'achèvement au 1 <sup>er</sup> cycle ESG	51,38	51,06	51,22	1,01	45,12	46,75	45,94	0,97	43,88	44,11	44,00	0,99
Taux d'achèvement au 1 <sup>er</sup> cycle ESTP	6,99	12,52	9,80	0,56	6,07	10,03	8,08	0,61	5,67	9,66	7,70	0,59
Taux d'achèvement au 1 <sup>er</sup> cycle ESG + ESTP	58,38	63,58	61,02	0,92	51,19	56,77	54,02	0,90	49,56	53,77	51,70	0,92

**Source :** Annuaire Statistique MINESEC 2020.

### ❖ Personnels

Au niveau du personnel, le MINESEC emploie le personnel enseignant et le personnel administratif parmi lequel certains occupent les postes de responsabilité aussi bien dans les services centraux que dans les services déconcentrés. Le tableau N°14 présente le pourcentage des femmes dans les postes de responsabilité jusqu'au rang de Directeur et de Chef d'établissement en 2021, le tableau N°15 concerne la répartition de certaines postes de responsabilité dans les établissements d'enseignement général et technique en 2020 et le tableau N° 16 concerne l'évolution des enseignants de 2018 à 2020

**Tableau 15:** Effectifs des responsables des services centraux et déconcentrés en 2021

Fonction	Effectif		Total	Pourcentage Femmes (%)
	Femmes	Hommes		
<b>Ministre</b>	01	00	01	100
<b>Secrétaire d'Etat</b>	00	01	01	0
Rang de Secrétaire Général	01	02	03	33,33
Conseillers Techniques	02	01	03	66,66
Inspecteur de Service	00	03	03	0
Directeurs Administration Centrale	04	05	09	44,44
Inspecteur Coordonnateur Général	00	09	09	0
Délégués Régionaux	03	07	10	30,00
Délégués Départementaux	9	49	58	15,52
Chefs d'établissements	295	2 465	2 760	10,68
Total	315	2 542	2 857	11,02

**Source :** Liste protocolaire du MINESEC 2021.

**Tableau 16:** Quelques postes de responsabilités dans les établissements selon le genre pour l'année scolaire sur la période 2019-2020

FONCTION	2019-2020					
	Enseignement Secondaire Général		Enseignement Secondaire Technique		Polyvalent	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Proiseurs	154	1 055	43	319		1
Directeur / Headteacher		668	30	357		
Censeurs	1 109	2 626	238	655	9	8
Surveillants Généraux	1 030	3 578	191	848	4	4
<b>Total général</b>	<b>2 346</b>	<b>7 927</b>	<b>502</b>	<b>2 179</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

*Source* : Annuaire Statistique MINESEC 2020.

**Tableau 17:** Evolution des effectifs des enseignants sur la période 2018-2020

ANNEE/	2019-2020			2018-2019			2017-2018		
	Femmes	Hommes	%Femmes	Femmes	Hommes	%Femmes	Femmes	Hommes	%Femmes
Enseignants	31 694	40 920	43,65	28 675	36 579	43,94	27 281	33 856	44,62

*Source* : Annuaire Statistique MINESEC 2020.

Le tableau N°16 montre que la proportion des enseignantes se situe à une moyenne de 44 enseignantes femmes pour 100 enseignants hommes alors qu'au niveau des postes de responsabilité, le tableau N°14 présente une proportion d'environ 11 femmes pour 100 hommes.

❖ **Réalisation en vue d'encourager la scolarisation et le maintien des élèves à l'école en articulation avec la PNG et le PAPNG**

En adéquation avec les objectifs spécifiques de la PNG, les actions suivantes ont été réalisées en 2020 :

- 6641 bourses attribuées aux élèves méritants et indigents (540 destinées à encourager les filles inscrites dans les filières scientifiques et 135 aux élèves handicapés ou de ceux nés de parents handicapés indigents)
- 40 953 élèves sensibilisés dans le cadre de campagnes contre le VIH-SIDA ;
- 05 supports de lutte contre les violences en milieu scolaire élaborés et diffusés ;
- Pour la dynamisation des activités post et périscolaires, 2239 athlètes et jeunes officiels ont été encadrés et 3000 chefs de service ont été formés ;
- Pour le renforcement du culte de l'excellence et de la recherche, 1012 palmes académiques ont été attribuées aux enseignants méritants (dont 295 femmes) ;
- Pour l'amélioration des conditions et du cadre de travail des enseignants et élèves, 53 blocs de 06 latrines construits ;
- Pour le renforcement des activités sportives en milieu scolaire, 500 enseignants d'Education Physique et Sportive (EPS) et 500 élèves ont été formés ;
- 40 000 élèves de l'enseignement secondaire technique placés en stage en entreprises dans le cadre de la formation en alternance (école-entreprise) ;
- 400 enseignants du secondaire technique placés en stage de perfectionnement en entreprises pour une meilleure mise en œuvre de l'Approche Par Compétence (APC);

- 50 Inspecteurs de Pédagogie Régionaux (IPR), 1264 Conseillers d’Orientation (CO) et 153 personnels d’orientation formés.

Il est à noter que toutes ces actions n’ont pas été sexo-désagrégées d’où la difficulté à procéder à une analyse genre. Cependant, des efforts seront faits en 2022 à l’effet de désagréger les données du ministère.

### III.3.2.3. Planification et budgétisation des actions genre

Dans le cadre du CDMT 2022-2024, il est prévu une tâche budgétisée pour la promotion des jeunes filles de l’enseignement général à faire les filières sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM). Elle est présentée dans le tableau ci-contre.

**Tableau 18:** Tâches budgétisées pour la promotion des jeunes filles dans les filières sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) sur la période 2022 - 2024

Intitulé de la Tâches	Total	2022	2023	2 024
Lutte contre les drogues et violences en milieu scolaire	30 000	10 000	10 000	10 000
Appui du MINESEC à la promotion des élèves en général et des filles en particulier dans les STIM (les Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques)	30 000	10 000	10 000	10 000

**Source :** CDMT MINESEC 2022-2024.

Aussi, dans la tâche qui concerne les bourses scolaires, il existe un volet visant à encourager les filles inscrites dans les filières scientifique et technologiques et les élèves handicapés et ceux issus des parents handicapés indigents.

**Tableau 19:** Planification et budgétisation des actions genre au MINESEC en 2022 (en milliers)

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES	BUDGET	
PROGRAMME 106 AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	<b>ACTION 01</b> AMELIORATION DE L'ACTION PEDAGOGIQUE	<b>2533201A002</b> - Systématisation de l'encadrement et de la formation continue des Inspecteurs, des enseignants et des responsables administratifs	702 000 000	
		<b>2533201A006</b> - Amélioration des apprentissages des élèves filles et garçons en Maths à travers le projet AIMS	35 000 000	
		<b>2533201A007</b> - Renforcement de l'encadrement et du suivi évaluation des personnels (enseignants, élèves professeurs, élèves maitres)	1 145 000 000	
	<b>TOTAL ACTION 01</b>			<b>1 882 000 000</b>
	<b>ACTION 02</b> RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DEPERDITIONS SCOLAIRES	<b>2533202A005</b> - Promotion de l'assistance scolaire chez les élèves filles et garçons		100 000 000
		<b>2533202B007</b> - Promotion de la sante scolaire		85 000 000
	<b>TOTAL ACTION 02</b>			<b>185 000 000</b>
	<b>ACTION 03</b> AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE EN MILIEU SCOLAIRE	<b>2533203A003</b> - Renforcement du culte d'excellence		70 000 000
		<b>2533203A004</b> - DYNAMISATION DES ACTIVITES POST ET PERISCOLAIRES		500 000 000

	<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>570 000 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 106</b>	<b>2 637 000 000</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE 25 - MINESEC</b>		<b>2 637 000 00</b>

Source : DGB/PROBMIS.

### Quelques tâches budgétisées

- Pour l'amélioration de la santé et de l'accompagnement psychologique en milieu scolaire,
  - Suivi –évaluation des visites médicales systématiques, des campagnes de dépistage des maladies non transmissibles et de la souscription aux polices d'assurance dans les 10 régions (7 000 000 FCFA) ;
  - Accompagnement psychosocial des élèves à la prévention des risques et fléaux sociaux (5 000 000 FCFA) ;(250 guides d'accompagnement produits, 40 953 élèves sensibilisés dans le cadre de campagnes contre le VIH-SIDA, 05 supports de lutte contre les violences en milieu scolaire élaborés et diffusés) ;
  - Formation à la prise en charge des élèves à besoins spéciaux (15 000 000 FCFA).
- Lutte contre les drogues et violences en milieu scolaire :
  - Mise en œuvre du Plan d'action ministériel de la lutte contre la consommation des drogues et de promotion de l'hygiène en milieu scolaire (30 000 000 FCFA).

#### III.3.2.4. Perspectives d'évolution

- Augmenter les effectifs des femmes dans les postes de responsabilité ;
- Envisager d'élaborer un programme holistique visant la santé de la fille en milieu scolaire ;
- Intensifier le plaidoyer en vue de l'adoption d'une loi sur les quotas ;
- Intégrer l'aspect genre dans la formulation des actions, activités et tâche du CDMT ;
- Poursuivre la sensibilisation des élèves dans le cadre de campagnes contre le VIH-SIDA, la COVID-19 et les violences en milieu scolaire en 2022 ;
- Augmenter le budget des activités visant la promotion de la jeune fille et des élèves à besoins spécifiques.

### III.4. Secteur social

#### III.4.1. Sous-secteur affaires sociales

Aux termes du Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) est responsable de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des Personnes Socialement Vulnérables.

Cette mission qui tire sa substance de la Politique Sociale du Chef de l'État qui place la personne humaine au centre de toute initiative de développement est traduite de la Vision de développement à l'horizon 2035 et de divers documents d'orientation stratégique, notamment

la Stratégie du Secteur des Services Sociaux 2016-2027 et le document de Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) .Elle se décline en trois programmes opérationnels dont deux programmes techniques et un programme support qui sont :

**070 : Protection sociale de l'enfance**

**071 : Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et Solidarité nationale**

**179 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des affaires sociales.**

Aux termes du Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) est responsable de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des Personnes Socialement Vulnérables.

Cette mission tire sa substance de la Politique Sociale du Chef de l'État qui place la personne humaine au centre de toute initiative de développement. Elle est traduite de la Vision de développement à l'horizon 2035, se décline dans les divers documents d'orientation stratégique, notamment la Stratégie du Secteur des Services Sociaux 2016-2027 et le document de Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) en.

Dans ce sillage et en lien avec ses missions, la contribution du MINAS à la promotion du genre participe de:

- l'amélioration des conditions ainsi que de la qualité de vie de femmes et hommes issues de groupes/communautés vulnérables, par l'accroissement de leur accès aux services sociaux de base ainsi que la satisfaction de leurs besoins fondamentaux ;
- la lutte contre leur précarité et leur exclusion sociale ;
- la mitigation des goulots à leur pleine et effective participation à la vie sociale sur la base de l'égalité avec les autres eu égard aux ressources/potentialités dont ils regorgent ;
- leur autonomisation et leur mutation de charges sociales à acteurs de développement par le biais de l'entrepreneuriat social ;
- renforcer leur capital humain pour s'assurer de pleine et effective participation à l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

#### **III.4.1.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG**

En lien avec ses missions, la contribution du MINAS à la promotion du genre participe de:

- l'amélioration des conditions ainsi que de la qualité de vie de femmes et hommes issues de groupes/communautés vulnérables, par l'accroissement de leur accès aux services sociaux de base ainsi que la satisfaction de leurs besoins fondamentaux ;
- la lutte contre leur précarité et leur exclusion sociale ;
- la mitigation des goulots à leur pleine et effective participation à la vie sociale sur la base de l'égalité avec les autres eu égard aux ressources/potentialités dont ils regorgent ;
- leur autonomisation et leur mutation de charges sociales à acteurs de développement, par le biais de l'entrepreneuriat social ;
- le renforcement du capital humain pour s'assurer de pleine et effective participation à l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

#### **Les principaux enjeux genre dans le sous-secteur :**

Les disparités de genre touchent les femmes socialement vulnérables avec une acuité singulière, car elles se combinent à leur vulnérabilité initiale pour entraver leur pleine et équitable participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres, toutes choses les empêchant – en dépit des ressources et potentialités dont elles regorgent – d'apporter leur nécessaire contribution à l'effort national de développement.

Aussi, l'action du MINAS dans le domaine du genre consiste en l'identification, la prise en compte et l'adressage -intégré ou spécifique - des besoins d'inclusion sociale des filles et femmes en détresse, handicapées, âgées, issues des communautés autochtones vulnérables (Mbororos, Baka, Bakola, Bagyelis), membres des communautés riveraines/affectées par les projets de développement, réfugiées, déplacées internes, touchées par des fléaux sociaux, victimes ou exposées aux d'abus physiques, de traite et de trafic, etc.

### **Les défis à relever dans le sous-secteur consistent à :**

Le MINAS va ainsi contribuer, directement ou non, à l'implémentation des axes du document de Politique Nationale Genre (à l'exception de l'axe 2), en adressant au profit des femmes/filles et hommes/garçons socialement vulnérables, des défis qui de manière concrète concernent surtout :

- le renforcement et la promotion du cadre juridique de protection des femmes socialement vulnérables;
- la recherche active, l'identification et la prise en charge de nouveaux cas de vulnérabilité sociale;
- l'application des mesures spéciales de protection au bénéfice des enfants en conflit avec la loi :
- la prévention, l'identification précoce et la prévention sociale des handicaps ;
- la réhabilitation et la rééducation fonctionnelles
- la facilitation de l'accès à l'éducation et la formation professionnelles ;
- la promotion du vieillissement sain et actif ;
- l'appui à l'insertion ou la réinsertion socioéconomique;
- la promotion du droit des garçons et filles socialement vulnérables à la participation ;
- la production des référentiels normatifs et des évidences/données statistiques.

#### **III.4.1.2. Principales réalisations et mesures prises**

Pour relever les défis qui interpellent le MINAS, des initiatives tenant compte de l'approche genre sont menées dans le cadre de ses programmes ministériels, par le biais de ses services (centraux, déconcentrés, spécialisés et opérationnels) ainsi que de ses établissements sous tutelle, et sont périodiquement documentées à travers les *Rapports Annuels de Performance* (RAP) et les *Bulletins d'Informations et de Statistiques Sociales* (BISS).

Parmi les réalisations et mesures prises dans ce sens en 2020 et à l'échelle du pays, on peut citer :

- le renforcement et la promotion du cadre juridique de protection et la promotion des droits, avec :
  - la réalisation de 2754 activités d'information et de vulgarisation des textes d'application de la loi n°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées (et ses textes d'application), instrument d'orientation et

texte opérationnel qui consacre la prise en compte holistique des droits de cette cible, institue la Carte Nationale d'Invalidité (CNInv), rappelle les dispositions pénales qui répriment les actes de discrimination à l'égard des femmes et hommes en situation de handicap indépendamment de leur genre, et précise à son article 5, alinéa 1, que : « (...) l'intégration psychologique, sociale et économique de la personne handicapée constitue une obligation de solidarité nationale » ;

- les activités de sensibilisation sur les droits de la femme socialement vulnérable et le genre organisées au titre de la participation du MINAS aux éditions de la Journée Internationale de la Femme ;
- la poursuite des actions de mobilisation communautaire contre les freins à l'inclusion sociale des filles et la scolarisation de celles en situation de vulnérabilité, notamment au cours des journées nationales et internationales consacrées à l'enfant (Fête Nationale de la Jeunesse le 11 Février ; Journée Internationale de la Lutte contre le Travail des Enfants le 12 juin, Journée de l'Enfant Africain le 16 juin ; etc...), la Campagne nationale sur la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants au Cameroun (en tant que facteurs de dé/non/sous-scolarisation des filles), les journées de sensibilisation sur le thème : « *Aimons nos enfants handicapés – Sortons nos enfants* », afin de susciter la réflexion auprès du grand public, des familles et les communautés sur le nécessaire changement de regard et d'attitudes à l'égard des filles handicapées et la promotion de leurs droits et potentialités ;
- la recherche active, l'identification et l'octroi d'au moins un service de soutien psychosocial à 130 139 nouveaux cas de personnes en situation de vulnérabilité sociale dont 62134 (48%) de sexe féminin et 67915 (52%) de sexe masculin), conformément à la ventilation ci-après :

**Tableau 20:** Situation de vulnérabilité sociale par sexe en 2020

Indicateur	F	H	T
Nombre de nouveaux cas d'enfants victimes de sévices corporels/ violences physiques	1768	1625	3393
Nombre de nouveaux cas d'enfants victimes d'exploitation économique	1175	1783	3048
Nombre de nouveaux cas d'enfants victimes violences psychologiques	3816	4677	8493
Nombre de nouveaux cas d'enfants victimes d'esclavage / exploitation sexuelle	178	27	205
Nombre de nouveaux cas d'enfants victimes de traite	254	303	557
Nombre de nouveaux cas d'enfants victimes de trafic	48	92	140
Nombre de nouveaux cas d'enfants délinquants	996	4104	5100
Nombre de nouveaux cas d'enfants associés aux groupes et forces armées	259	547	806
Nombre de nouveaux cas d'enfants en danger moral	1675	2853	4528
Nombre de nouveaux cas d'enfants victimes d'exploitation domestique	1683	1206	2889
Nombre de nouveaux cas de pupilles de l'Etat	232	238	470
Nombre de nouveaux cas de pupilles de la nation	574	497	1071
Nombre de nouveaux cas d'enfants victimes de négligence	3690	5257	8947

Indicateur	F	H	T
Nombre de nouveaux cas d'enfants victimes de d'abus / de violences sexuelles	953	304	1257
Nombre de nouveaux cas de filles victimes de mutilations génitales féminines	181	/	181
Nombre de nouveaux cas d'enfants de moins de 7 ans victimes de malnutrition	2536	2952	5488
Nombre de nouveaux cas d'enfants victimes de prostitution forcée	487	77	564
Nombre de nouveaux cas d'enfants non accompagnés	2075	2119	4194
Nombre de nouveaux cas d'enfants déplacés	14501	15525	30026
Nombre de nouveaux cas d'enfants réfugiés	12994	13086	26080
Nombre de nouveaux cas d'enfants abandonnés	1135	909	2044
Nombre de nouveaux cas d'enfants retournés	2451	1163	3614
Nouvelles personnes âgées indigentes	8473	8571	17044
<b>Total</b>	<b>62 134</b>	<b>67 915</b>	<b>130 139</b>

**Source :** BISS 9<sup>e</sup>,10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> éditions

- l'application des mesures de protection spéciales au bénéfice des enfants en conflit avec la loi, avec 816 mineurs qui ont bénéficié de mesures alternatives à la privation de liberté, dont 104 filles et 772 garçons ;
- la prévention, l'identification précoce et la prévention sociale des handicaps, à travers :
  - le recensement et le soutien psychosocial à 378 nouveaux cas d'enfants nés handicapés dans les hôpitaux, dont 185 filles et 193 garçons ;
  - la formation de 2762 agents de relais communautaires à la prévention sociale du handicap, dont 969 femmes et 1793 hommes ;
  - la sensibilisation de 4373 travailleurs publics et privés (dont 2033 femmes et 2340 hommes) à l'adoption de l'approche handicap dans les lieux de travail ;
- la réhabilitation et la rééducation fonctionnelles, car entre janvier et juin 2020, 706 enfants et adultes ont bénéficié des soins d'orthophonie et de physiothérapie au Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Émile LEGER (CNRPH) de Yaoundé (284 F et 422 M), tandis que 765 autres (281 femmes et 484 hommes) ont été prises en charge au sein de l'unité d'appareillage de ladite structure ;
- la facilitation de l'accès à l'éducation et la formation professionnelles, avec 10511 enfants handicapés (4805 filles et 5706 garçons) scolarisés ou bénéficiaires d'une formation professionnelle ;
- la promotion du vieillissement sain et actif, avec 16175 nouvelles personnes âgées (soit 7591 femmes et 8584 hommes) sensibilisées et éduquées sur la question ;
- l'appui à l'insertion ou la réinsertion socioéconomique des femmes socialement vulnérables
  - l'appui en ressources productives apporté à 1100 femmes notamment, dans le cadre du Programme d'Appui à l'Insertion et à la Réinsertion des personnes et Enfants Vulnérables (PAIRPEV) ;
  - la formation de 65 femmes Mbororos à la transformation, la conservation et le stockage des aliments ;

- la formation de 42 femmes handicapées au montage des projets ;
  - l’octroi des appuis financiers à 20 femmes déplacées internes pour le montage de microprojets ;
  - l’octroi des appuis à l’installation socioéconomique (pécules) à 30 finissantes du Home-Ateliers de Douala ;
  - l’octroi de diverses facilités à 165 femmes handicapées promotrices d’entreprise.
- la promotion du droit des garçons et filles socialement vulnérables à la participation trouve une illustration dans le processus de sélection des Députés Juniors et la composition des bureaux des différentes sessions du Parlement des Enfants au cours desquelles les jeunes garçons et filles ont chaque année, au cours d’une session spéciale du Parlement, l’opportunité d’interpeller directement les membres du Gouvernement sur diverses problématiques les concernant, et à la faveur desquelles les capacités de ces jeunes élues sont renforcées entre autres sur les questions de genre et de droits des enfants. La 22<sup>e</sup> session du Parlement des enfants a ainsi connu la participation de 180 enfants, soit 99 filles et 81 garçons ;
- la production des référentiels normatifs et des évidences/données statistiques ;
- la diffusion au cours de plusieurs atelier inter régionaux, du Manuel de Procédures Opérationnelles Standards de prévention, de signalement, de répression et de prise en charge des enfants victimes de violences de genre, y inclus en milieu scolaire, ainsi que du Code de Conduite des acteurs et intervenants, produit en 2019 ;
  - la production du RAP 2020 dans les deux langues officielles ;
  - la production des éditions 9,10, 11 et 12 du *Bulletin d’Informations et de Statistiques Sociales* (BISS), comptant respectivement pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 2020. Chacune présente les données statistiques générales et régionales sur les populations cibles, la demande sociale ainsi que les prestations offertes, avec pour la majorité des 780 indicateurs qui y sont renseignés, une ventilation des valeurs selon le genre.

Au MINAS, la prise en compte de l’approche genre s’apprécie par ailleurs à travers la désignation d’un Point Focal Genre, ainsi que la répartition des postes de travail et l’occupation des postes de responsabilité, résumées dans les deux tableaux récapitulatifs suivant :

#### Services centraux

N°	Rang/Poste	Hommes	Femmes	Total
1.	<b>Ministre</b>	00	01	01
2.	<b>SG et Assimilés</b>	01	01	02
3.	<b>Directeurs et Assimilés</b>	08	03	11
4.	<b>Sous-Directeurs et Assimilés</b>	10	12	22
5.	<b>Chefs de Service et Assimilés</b>	24	33	57
6.	<b>Chefs de Bureau</b>	5	12	17
7.	<b>Cadres et personnel d’appui</b>	67	93	160
	<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>155</b>	<b>270</b>

### Services déconcentrés, opérationnels et spécialisés

N°	Rang / Poste	Hommes	Femmes	Total
1.	Directeurs Adjoint	05	06	11
2.	Sous-Directeurs	40	36	76
3.	Chefs de Service	208	375	583
4.	Chefs de Bureau	00	04	04
5.	Cadres et personnel d'appui	302	567	869
<b>Total</b>		<b>555</b>	<b>988</b>	<b>1543</b>

#### III.4.1.3. Planification et budgétisation des actions genre

L'exploitation du projet de CDMT 2022 – 2024 finalisé révèle une prise en compte améliorée du genre tant dans la chaîne de résultats que dans les allocations budgétaires, conformément à l'une des recommandations des CEPB/PA.

**Tableau 21:** Planification et budgétisation des actions genre du MINAS dans le budget 2022 (en milliers)

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES	BUDGET
PROGRAMME 070 PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	<b>ACTION 01</b> PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)	<b>4207001C001</b> - Assistance éducative aux enfants des communautés autochtones	37 950 000
		<b>4207001C002</b> - Prise en charge des enfants vulnérables dans les institutions pour l'éveil précoce	47 500 000
		<b>4207001C003</b> - Education parentale orientée vers le plein épanouissement des enfants	6 000 000
		<b>TOTAL ACTION 01</b>	<b>91 450 000</b>
	<b>ACTION 02</b> PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT	<b>4207002C001</b> - Prévention du handicap et des maladies invalidantes chez l'enfant	18 500 000
		<b>4207002C007</b> - Lutte contre la consommation de la drogue en milieu scolaire et extrascolaire	66 750 000
		<b>4207002C009</b> - Suivi des enfants ayant besoin des mesures spéciales de protection	420 500 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>505 750 000</b>
	<b>ACTION 03</b> RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE	<b>4207003C002</b> - Suivi et accompagnement des mineurs en conflits avec la loi	64 500 000
		<b>4207003C005</b> - Lutte contre le phénomène des EDR	42 000 000
<b>4207003C006</b> - Assistance éducative des mineurs inadaptés sociaux		136 500 000	
<b>TOTAL ACTION 03</b>		<b>243 000 000</b>	
<b>TOTAL PROGRAMME 070</b>			<b>840 200 000</b>

<b>PROGRAMME 071</b> PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS	<b>ACTION 01</b> PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES	<b>4207101C001</b> - Renforcement des mesures et actions de prévention du handicap	52 000 000
		<b>4207101C002</b> - Organisation de la réadaptation fonctionnelle des personnes handicapées	3 000 000
		<b>4207101C003</b> - Appui à l'éducation spéciale des personnes handicapées	487 000 000
		<b>TOTAL ACTION 01</b>	<b>542 000 000</b>
	<b>ACTION 02</b> ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	<b>4207102C001</b> - Renforcement du dispositif institutionnel de protection des personnes âgées	17 000 000
		<b>4207102C002</b> - Amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées	6 600 000
		<b>4207102C003</b> - Lutte contre la marginalisation, l'isolement et/ou la maltraitance des personnes âgées	33 400 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>57 000 000</b>
	<b>ACTION 03</b> INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES	<b>4207103C003</b> - Promotion de la participation des peuples autochtones à la vie publique et aux instances de prise de décisions	16 000 000
		<b>4207103C004</b> - Opérationnalisation du dispositif institutionnel de protection des populations autochtones vulnérables	12 000 000
		<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>28 000 000</b>
	<b>ACTION 04</b> ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES	<b>4207104C001</b> - Développement de la conformité sociale des projets.	81 000 000
		<b>4207104C003</b> - Accompagnement psychosocial des personnes déplacées et réfugiées du fait des crises sécuritaires	161 000 000
		<b>4207104C004</b> - Mobilisation communautaire autour de la prévention de la contamination du COVID-19	52 500 000
		<b>4207104C005</b> - Gestion sociale des flux migratoires	160 500 000
<b>TOTAL ACTION 04</b>		<b>455 000 000</b>	
<b>ACTION 05</b> PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV	<b>4207105C001</b> - Assistance publique dans le cadre de la décentralisation	1 135 500 000	
	<b>4207105C002</b> - Mise en place d' un RSU	79 000 000	
	<b>4207105C003</b> - Soutien au dispositif institutionnel du développement social	15 000 000	
	<b>4207105C004</b> - Mise en oeuvre des programmes de transferts sociaux aux PSV et aux structures d'encadrement des PSV	35 000 000	
	<b>4207105C005</b> - Renforcement de la responsabilité sociétale des entreprises et promotion de l'entreprenariat social	1 255 000 000	
	<b>TOTAL ACTION 05</b>	<b>2 519 500 000</b>	
<b>TOTAL PROGRAMME 071</b>		<b>3 601 500 000</b>	

PROGRAMME 179 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR	ACTION 02 PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	4217902C002 - Planification stratégique	6 000 000
	<b>TOTAL ACTION 02</b>		<b>6 000 000</b>
	ACTION 04 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	4217904C003 - Participation du MINAS aux fêtes officielles	22 500 000
	<b>TOTAL ACTION 04</b>		<b>22 500 000</b>
<b>TOTAL PROGRAMME 179</b>			<b>28 500 000</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE 42 - MINAS</b>			<b>4 470 200 00</b>

Source : DGB/PROBMIS.

#### III.4.1.4. Perspectives d'évolution

- l'appropriation de la BSG par l'ensemble des acteurs de la chaîne PPBS ;
- la prise en compte de la dimension genre dans l'évaluation périodique de la demande sociale ainsi que le suivi-évaluation de la performance des programmes ministériels.
- Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne PPBS du MINAS sur la prise en compte du genre dans les actions programmatiques, notamment l'accompagnement multiforme de la DREF/DGB/MINFI lors de la prochaine séquence de revue des activités ;
- Renforcement du système d'information statistiques et de gestion des données liées à performance, y compris l'actualisation des outils de suivi-évaluation, l'appui technique et logistique aux services déconcentrés et opérationnels
- Revue des travaux de planification et de budgétisation sensible au genre dans le sous-secteur des Affaires sociales ;
- Production des évidences pour produire certaines situations de référence, documenter les changements et objectiver la mesure de la performance.

#### III.4.2. Sous-secteur promotion de la femme et de la famille

Créé par Décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), principal organe en charge de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme au Cameroun est entre autres, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives à la promotion et au respect des droits de la femme et à la protection de la famille.

En effet, la Vision de Développement du Cameroun à l'horizon 2035 stipule que « La question du genre et des groupes spécifiques ... et des autres défis liés à la mondialisation seront examinés dans la phase de planification comme dans celle de la programmation et de la budgétisation, afin de bien prendre en compte leurs dimensions dans le processus de développement économique et social ». S'inscrivant dans cette logique, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, se donne comme objectif d' « améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ».

Au regard de sa responsabilité dévolue dans les missions ci-dessus décrites et en cohérence avec les orientations de la SND30, le MINPROFF a focalisé ses interventions sur trois axes majeurs :

**Programme 140 : Autonomisation économique des femmes**

**Programme 141 : Promotion sociale de la femme et du genre**

**Programme 142 : Développement de la famille et protection des droits de l'enfant**

**Programme 143 : Gouvernance et appui institutionnelle**

#### **III.4.2.1. Enjeux genre du sous-secteur et articulations avec la PNG**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, le Gouvernement compte pour la période 2020-2030:

- (i) poursuivre sa politique d'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information ;
- (ii) renforcer les programmes conçus pour encourager l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ;
- (iii) intensifier les concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ;
- (iv) intensifier les mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- (v) édicter des principes visant à assurer une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ;
- (vi) poursuivre le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme.

#### **Les principaux enjeux genre dans le sous-secteur :**

Les principaux enjeux genre qu'adressent les politiques et programmes du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille portent sur :

- la persistance des normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes ;
- l'écart important entre les lois et leur application, induit notamment par la coexistence du droit positif avec le droit coutumier et l'inaccessibilité des tribunaux dans les zones rurales, entretenant les attitudes et pratiques sexistes et maintenant la situation de subordination des femmes ;
- l'insuffisante internalisation des instruments juridiques internationaux et régionaux ;
- l'insuffisante internalisation des cadres juridiques de référence internationaux et régionaux ;
- la représentativité relative des femmes dans les sphères de décision ;
- la persistance des violences basées sur le genre et pratiques culturelles néfastes ;
- la prévalence des mariages et grossesses précoces ;
- le faible pouvoir économique des femmes;
- la prévalence encore élevée de la moralité maternelle et du vih/sida chez les femmes et les filles ;
- les discriminations entre filles et garçons, femmes et hommes ;
- l'insuffisance prise en compte du genre dans les politiques, programmes et budgets aux niveaux national et local.
- la nécessité de renforcer le mécanisme national en matière genre
- l'accompagnement limité de la société civile ;

- le faible financement des problématiques liées à l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ;
- l'insuffisante appropriation et mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.

A ces facteurs, il est important de noter que le contexte national du Cameroun est marqué, depuis quelques années par la crise sécuritaire et les tensions sociopolitiques dans certaines localités du pays. Les femmes et les filles sont les plus exposées pendant ces crises à différentes formes de violences : physique, économique, morale et sexuelle. Ces situations d'urgence limitent et fragilisent leur accès aux services sociaux de base, comme l'éducation, la santé et l'économie. Aussi, les gains obtenus en termes de réduction des disparités de genre, notamment la mortalité maternelle, la scolarisation de la petite fille et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles connaissent tous des reculs. En outre, ces situations anéantissent les capacités économiques de ces dernières et les rendent plus vulnérables, tout comme elles impactent de façon négative les communautés d'accueil.

### **Les défis à relever dans le sous-secteur**

Afin de réduire les disparités entre les hommes et les femmes, les filles et garçons, dans tous les segments de la vie nationale et de promouvoir une participation égale au développement du pays ainsi qu'un bénéfice équitable des retombées de la croissance, le MINPROFF au regard des enjeux suscités concentre ses efforts sur :

- Le Renforcement de l'employabilité des femmes ;
- Le Développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Le Renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural ;
- Le Renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre ;
- La Promotion et protection des droits de la femme ;
- La Promotion du leadership féminin et participation des femmes à la prise des décisions ;
- La Participation et la protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité ;
- L'Institutionnalisation du genre dans tous les secteurs du développement
- Le Développement du cadre de promotion et de protection de l'institution famille ;
- L'Intensification de l'éducation à la vie maritale, familiale et communautaire et à la promotion de la paix et de la cohésion sociale ;
- La Mobilisation des communautés pour l'adoption des Pratiques Familiales Essentielles et la demande de services de santé ;
- La Promotion et la protection des droits de l'enfant ;
- Le Renforcement des capacités économiques des familles vulnérables.

### **III.4.2.2. Principales réalisations et mesures prises**

Dans le cadre de la réduction des inégalités de sexes et de l'autonomisation de la femme, plusieurs actions ont été conduites par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille au cours des 10 dernières années. A son actif, l'on peut énoncer sans être exhaustif :

#### **Au niveau institutionnel :**

- L'élaboration d'une Politique Nationale Genre, adoptée en 2014, assortie d'un Plan d'action multisectoriel appelant des stratégies à implémenter dans tous les domaines. Ce document est en cours de révision ;
- Un document Profil Genre Pays a été élaboré afin de disposer des données multisectorielles désagrégées par sexe, permettant d'accroître les connaissances au niveau national et de renforcer les systèmes nationaux pour le suivi des engagements internationaux, régionaux et nationaux dans ce domaine. Il faut préciser que le Profil Genre Pays permet d'établir clairement dans quelle mesure la dimension genre peut être intégrée dans les domaines prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement pour la période 2020-2030 ;
- Pour renforcer les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes, le MINPROFF a développé une stratégie de lutte contre les VBG et un plan d'action de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines ;
- Dans le cadre de l'action humanitaire, un Plan d'Action National de mise en œuvre des résolutions 1325 et Connexes du Conseil de Sécurité sur Femmes-Paix et Sécurité a été élaboré et est mis en œuvre ;
- Pour ce qui est de la lutte contre le VIH/SIDA et les IST, un Plan sectoriel femme-famille de lutte contre ces maladies a été élaboré ;
- Afin d'améliorer les connaissances au niveau national, le MINPROFF a mis en place un mécanisme d'amélioration de la production et de l'utilisation des statistiques de genre au Cameroun ; à cet égard, un comité interministériel a été créé, des points focaux genre et statistiques des administrations désignées et une base de données sensible au genre a été mise en place.

#### **Dans le domaine juridique et suivi des engagements internationaux :**

Le renforcement des capacités des magistrats et autres praticiens du droit sur l'internalisation des dispositions de la CEDEF et autres cadres juridiques internationaux et régionaux dans leurs interventions quotidiennes ;

#### **En matière d'autonomisation économique des femmes :**

Le Cameroun a mis en place un outil normatif qui sous-tend son adhésion aux conventions et traités à l'échelle internationale et régionale relatifs aux droits économiques et sociaux de la femme. Dans ce domaine, plusieurs interventions ont été menées. On peut citer :

- L'encadrement des jeunes filles sorties du système scolaire classique et des femmes dans les Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF), structures de proximité d'éducation, de la formation et de l'information de la femme et de la jeune fille ; 116 sont opérationnels sur l'ensemble du territoire national ; en 2020, environ 39 247 jeunes filles et femmes ont été formées en montage et gestion d'activités génératrices de revenus, dans différentes filières. Il a été mis en place depuis 2010, dans 56 de ces structures, un fonds rotatif, pour le financement des micros projets des apprenantes en fin de formation ; près de 9 000 filles et femmes ont bénéficié du financement de leurs micros projets ;
- Le projet « Promotion genre et accélération de l'autonomisation économique de la femme le long du tronçon routier Batsenga-Yoko-Ntui-Lena, d'un montant de 2 174 118

917 FCFA; Celui-ci prend en compte la problématique de la croissance inclusive par la mise en œuvre d'activités spécifiques pour les femmes dans la zone du projet, à l'instar de la construction d'unités de transformation des aliments de base, les hangars de marchés, l'accès à la terre et le renforcement des capacités des femmes (matériel, financier, technique) ; à ce jour, 416 femmes ont déjà été formées, 40 groupes de femmes ont bénéficié du matériel agricole ; un appui a été apporté à 75 demandes de titres fonciers en cours de traitement dans les services compétents en faveur des femmes individuelles et des organisations de femmes ; 250 femmes et filles vivant en milieu rural ont bénéficié de micros crédits ; un fonds d'un montant de 50 millions pour le financement des projets de femmes riveraines a été mis en place à travers une convention signée avec une structure de micro finance ;

- La mise en œuvre du Programme d'Appui au Genre, au Changement Climatique et l'Agriculture (GCCASP Cameroun : African Gender, Climate Change and Agriculture Support Program) : c'est un programme régional africain dont l'objectif est de garantir une participation effective et plus équitable des petites agricultrices, des jeunes et autres groupes vulnérables aux pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques. 36 000 petites agricultrices sont visées.
- La facilitation de l'accès des femmes à l'économie numérique avec la mise en place des maisons digitales dans les CPFF : salles numériques disposant des ordinateurs, tablettes, serveurs, permettant de former les femmes à la maîtrise de l'outil informatique, afin de l'utiliser pour la gestion de leurs Activités Génératrices de Revenus (AGR). Depuis l'année 2017, plus de 3 000 femmes ont été formées et 30 maisons digitales mises en place dans 29 CPFF et au siège l'association des revendeuses de Yaoundé (ASBY); par ailleurs la connexion des CPFF à internet a été engagé avec l'appui du Ministère des Postes et Télécommunications.
- la mise en œuvre du projet Central Africa Backbone (CAB), financé par la Banque Africaine de Développement qui vise à doter les CPFF, des TCP (Télécentres Communautaires Polyvalents) d'équipements en matériels informatiques, en énergie solaire et l'appui à la conception, la mise en œuvre des programmes de formation (TIC, Entrepreneuriat etc...) a permis d'élaborer 30 référentiels de formation selon l'approche par compétence et former 60 formateurs et responsables du MINPROFF sur l'utilisation de ces référentiels .

#### **En matière de lutte contre les VBG :**

- La mise en œuvre du programme "Accélération de la prévention des violences basées sur le genre et la prise en charge holistique des survivantes dans les régions les plus affectées du Cameroun" qui a touché plus de 1000 personnes et familles ; les crédits mobilisés en faveur de ce programme avoisinent les 100 000 000 FCFA ;
- Des comités de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF) ont été installées dans les zones foyers dans les Départements du Mfoundi, de la Manyu et du Logone et Chari ; 55 villages ont été touchés ; des appuis matériels et en numéraire ont été remis aux membres des Comités locaux des 4 régions ciblées (Centre, Extrême-Nord, Nord et Sud-Ouest)

- Afin de fournir une assistance holistique et intégrée aux victimes de violences, de nouvelles structures de prise en charge ont vu le jour notamment, 10 centres d'accueil des femmes en détresse au sein des CPFF, 10 gender desk dans les commissariats de police, 4 espaces de cohésion de femmes dans les camps de réfugiés et des familles déplacées. Ce sont des structures de prévention, d'accueil et de prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre. Au cours de la période 2014-2019, l'on pourrait estimer à 5604 le nombre de cas pris en charge de manière holistique.
- Une plateforme d'intervention polyvalente contre les VBG a été mise en place dans six des dix régions du pays afin de renforcer la collaboration entre le MINPROFF, le MINSANTE le Secrétariat à la Défense chargé de la gendarmerie, la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère de l'Administration Territoriale dans la prise en charge inclusive des violences basées sur le genre.
- Le renforcement des capacités des travailleurs sociaux (services déconcentrés de l'Etat, structures privées communautaires, OSC, etc.) et des autres acteurs de la chaîne de protection contre les violences (personnel de santé, magistrats, forces de maintien de l'ordre) et les réunions avec l'ensemble des acteurs a favorisé l'échange de bonnes pratiques et l'harmonisation des processus d'intervention. Plus de 501 travailleurs sociaux ont été formés sur les techniques d'écoute, de sensibilisation, les approches communautaires, le suivi des cas, la prise en charge psychosociale et les outils de gestion des cas.

#### **En matière de leadership féminin et participation des femmes à la prise des décisions :**

- Un Document de « Palmarès genre » des administrations publiques et parapubliques est publié depuis 2015. Il s'agit d'un outil de plaidoyer pour accroître les ressources humaines féminines à des positions stratégiques dans les Administrations publiques et parapubliques. La première édition, publiée en 2016, a reçu en 2017, le prix panafricain du service public dans la catégorie « promotion de l'approche genre dans la fonction publique » ; la cinquième édition est en préparation.
- Un Manuel de formation politique des femmes a été élaboré et des séances de formations sur les processus électoraux organisées ainsi que de nombreuses activités de sensibilisation et d'accompagnement des femmes candidates. Ce qui a ostensiblement augmenté le nombre de femmes au parlement et dans les exécutifs municipaux.

#### **En matière humanitaire, et prise en compte du genre dans les actions de paix et sécurité :**

La coordination des interventions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles s'est nettement améliorée, avec trois sous-groupes mis en place : un au niveau central et deux à l'extrême-Nord et à l'Est. Un Plan d'Action national de mise en œuvre des résolutions 1325 et Connexes du Conseil de Sécurité sur Femmes-Paix et Sécurité a également été adopté, adossé sur les piliers suivants : la prévention, la protection, la participation, le secours et la résilience.

#### **En matière de promotion et de protection de l'institution famille :**

Les principales réalisations concernent :

- l'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale qui a conduit à la célébration de plus de 45 000 mariages avec l'appui du MINPROFF ;
- la systématisation et l'actualisation des mécanismes locaux d'humanisation des rites de veuvage en direction des chefs traditionnels et notables;
- la formation de 326 personnes dont 67 femmes sur les droits fondamentaux de l'homme en général et de la veuve en particulier, sur les techniques d'écoute et d'orientation des veuves, les techniques d'animation et les bases de la vie associative ;

#### **En matière de protection de l'enfant :**

Les cadres juridiques et institutionnels de protection des enfants ont été renforcés. On peut mentionner :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national pour mettre fin au mariage d'enfants ;
- l'accompagnement des familles à l'enregistrement des actes d'état civil, notamment les actes de naissance ; près de 13 000 actes ont été établis avec l'appui du MINPROFF et plus d'un million d'enfants ont été identifiés sans acte de naissance ;
- l'organisation d'un forum d'expression à l'intention de 150 jeunes adolescents sur les mariages et grossesses précoces ;
- Les sessions de vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de l'enfant, ont touché environ 4 000 000 de personnes, hommes et femmes ;

#### **En matière de statistiques de genre :**

Le MINPROFF accompagne le système national de développement de la statistique dans l'assurance qualité genre lors des grandes enquêtes nationales : les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), les Tableaux de Bord Sociaux(TBS), les Enquêtes Camerounaises auprès des Ménages (ECAM), les Enquêtes sur l'Emploi et le Secteur Informel EESI), le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (REGAE).

#### **En matière de lutte contre la féminisation du VIH/SIDA :**

- Pour renforcer le pouvoir économique des femmes VVIH, la réalisation de 5 microprojets générateurs de revenus portés par les associations de femmes VVIH (location de chaises, location de couverts, couture, fabrication d'aliments de personnes séropositives, élevage de poulets de chair). Ces projets ont bénéficié à plus de 142 femmes membres de ces associations et leurs familles qui en tirent profit;
- Renforcement des capacités de 30 points focaux genres du Gouvernement sur la prise en compte des liens entre la santé, le VIH et le Genre dans la planification et la budgétisation des ministères sectoriels.

#### **III.4.2.3. Planification et budgétisation des actions genre**

Au cours du prochain triennat, le MINPROFF va concentrer ses efforts autour de quatre programmes dont trois programmes techniques et un programme support et 23 actions dont 15 principalement axées sur le genre. Le tableau ci-après présente les éléments de la chaîne de résultats sensibles au genre.

**Tableau 22:** Planification et budgétisation des actions genre au MINPROFF dans le budget 2022 (en milliers)

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES	BUDGET
PROGRAMME 140 AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES	ACTION 01 Renforcement de l'employabilité des femmes	4314001C002 - Appui à l'insertion professionnelle des femmes et des filles formées dans les UTS	135 423 226
		4314001C004 - Amélioration de l'offre de formation dans les CPFF	10 000 000
		4357503A001 - Renforcement des capacités économiques des femmes	62 600 000
		4357504A004 - Appui aux CTD pour la participation à la mise en place (construction), l'entretien (réhabilitation) des centres de formation	600 000 000
		<b>TOTAL ACTION 01</b>	<b>808 023 226</b>
	ACTION 02 Développement de l'entrepreneuriat féminin	4314002C001 - Soutien à l'innovation et la normalisation des initiatives économiques des femmes entrepreneures	12 000 000
		4314002C002 - Promotion de l'entrepreneuriat féminin	5 000 000
		4357503A006 - Promotion du Football féminin	80 000 000
		4357503A111 - Formation femmes et filles à la création des AGR	1 092 880 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>1 189 880 000</b>
	ACTION 03 Renforcement du pouvoir économique des femmes vivant en milieu rural	4314003C001 - Migration des OP féminines en coopératives	10 000 000
		4314003C002 - Soutien à la résilience socioéconomique des femmes vivant en milieu rural face aux crises et aux effets négatifs du changement climatique	115 000 000
		4314003C003 - Accès des femmes au foncier	10 000 000
		4314003C004 - Promotion de la femme vivant en milieu rural	45 000 000
		4357503A004 - Mise en œuvre du projet GCCASP	20 000 000
		<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>200 000 000</b>
	ACTION 04 Appui aux femmes exerçant dans le commerce informel	4314004C001 - Accompagnement à la migration des femmes du secteur informel vers le secteur formel	30 000 000
		4314004C004 - Mise en place des équipements genre sensible dans les marchés	5 000 000
		<b>TOTAL ACTION 04</b>	<b>35 000 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 140</b>		
PROGRAMME 141 PROMOTION SOCIALE DE LA FEMME ET DU GENRE	ACTION 01 Renforcement de la Lutte contre les violences basées sur le genre	4314101C001 - Prise en charge holistique des survivantes des VBG	25 000 000
		4314101C002 - Mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les VBG et du Plan d'action national de lutte contre les MGF	10 000 000
		<b>TOTAL ACTION 01</b>	<b>35 000 000</b>
	ACTION 02 Promotion et protection des droits de la femme	4314102C001 - Vulgarisation des instruments juridiques de promotion et de protection des droits de la femme et de la fille	255 000 000

		<b>4314102C002</b> - Suivi des engagements internationaux et régionaux ratifiés par le Cameroun en matière de promotion et protection des droits de la femme	30 000 000
		<b>4357501A006</b> - Célébration des journées commémoratives dédiées à la femme	160 000 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>445 000 000</b>
	<b>ACTION 03</b> Promotion du leadership féminin et participation des femmes à la prise des décisions	<b>4314103C001</b> - Renforcement des capacités des femmes en politique	5 000 000
		<b>4314103C002</b> - redynamisation et accompagnement du Réseau des Femmes Leaders pour la Transformation de l'Afrique, Chapitre du Cameroun	15 000 000
		<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>20 000 000</b>
	<b>ACTION 04</b> Participation et protection des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité	<b>4314104C001</b> - Protection et développement des moyens de subsistances des femmes et des filles en contexte humanitaire	220 000 000
		<b>4314104C002</b> - Mise en œuvre du Plan d'action des Résolutions 1325 et connexes	15 000 000
		<b>TOTAL ACTION 04</b>	<b>235 000 000</b>
	<b>ACTION 05</b> Institutionnalisation du Genre	<b>4314105C001</b> - Intégration du genre dans la Planification et la Budgétisation	18 500 000
		<b>4314105C002</b> - Vulgarisation et suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre	95 000 000
		<b>4357502A003</b> - Mise en oeuvre de la Politique Nationale Genre	175 000 000
		<b>TOTAL ACTION 05</b>	<b>288 500 000</b>
	<b>TOTAL PROGRAMME 141</b>		<b>1 023 500 000</b>
<b>PROGRAMME 142</b> DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT	<b>ACTION 01</b> Développement du cadre de promotion et de protection de l'institution famille	<b>4314201C001</b> - Amélioration des connaissances sur la famille et l'enfant	10 000 000
		<b>4314201C002</b> - Elaboration de la politique nationale de la famille et d'un plan opérationnels de mise en œuvre	10 000 000
		<b>4357301A001</b> - Renforcement des capacités et protection des droits des membres de la famille	673 000 000
		<b>TOTAL ACTION 01</b>	<b>693 000 000</b>
	<b>ACTION 02</b> Intensification de l'éducation à la vie maritale, familiale et communautaire et à la promotion de la paix et cohésion sociale	<b>4314202C002</b> - Elaboration et mise en œuvre d'un programme de Promotion de la paix, du vivre ensemble et de la cohésion sociale au sein des familles et des communautés total	25 000 000
		<b>4357301A002</b> - Education pré-nuptiale, matrimoniale et familiale	73 000 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	<b>98 000 000</b>
	<b>ACTION 03</b> Mobilisation des communautés pour l'adoption des PFE et la demande de services de santé	<b>4314203C001</b> - Révision et mise en œuvre du plan sectoriel « Femmes-familles » de lutte contre le VIH/Sida et les IST	5 000 000

	<b>4314203C002</b> - Révision et mise en œuvre du plan opérationnel du MINPROFF en faveur de la lutte contre la malnutrition	5 000 000
	<b>4314203C005</b> - Organisation des sessions d'éducation des ménages et des communautés sur le Pratiques Familiales Essentielles et le respect des mesures barrières pour la limitation de la propagation de la Covid-19.	5 000 000
	<b>4357301B006</b> - Résilience sociale des familles et des communautés face à la COVID-19	257 989 000
	<b>4357302A006</b> - Mobilisation communautaire pour la sante, les PFE et les Fistules Obstétricales	96 600 000
	<b>TOTAL ACTION 03</b>	<b>369 589 000</b>
<b>ACTION 04</b> Promotion et protection des droits de l'enfant	<b>4314204C001</b> - Accompagnement des familles dans l'enregistrement des naissances	405 000 000
	<b>4314204C002</b> - Suivi des engagements internationaux et régionaux souscrits par le Cameroun en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant	5 000 000
	<b>4314204C003</b> - Mise en œuvre du programme de Parentalité Positive	15 000 000
	<b>4314204C004</b> - Celebration des journées commémoratives dédiées à l'enfant	32 000 000
	<b>4314204C005</b> - Vulgarisation des instruments juridiques de promotion et de protection des droits de l'enfant	5 000 000
	<b>4314204C006</b> - Protection de la petite enfance (0-3 ans)	5 000 000
	<b>4357303A003</b> - Promotion et protection des droits de l'enfant à tous les niveaux	96 300 000
	<b>TOTAL ACTION 04</b>	<b>563 300 000</b>
<b>ACTION 05</b> Renforcement des capacités économiques des familles vulnérables	<b>4314205C001</b> - Appui et accompagnement des familles démunies/nécessiteuses pour le développement des AGR	169 000 000
	<b>4357301A003</b> - Renforcement et protection des droits spécifiques des veuves	25 000 000
	<b>TOTAL ACTION 05</b>	<b>194 000 000</b>
<b>TOTAL PROGRAMME 142</b>		<b>1 917 889 000</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE 43 - MINPROFF</b>		<b>5 174 292 22</b>

Source : DGB/PROBMIS.

Au regard de ce tableau, on note que la dotation budgétaire du MINPROFF reste encore faible au regard des enjeux et défis sus-décrits. Malgré la volonté politique et les efforts déployés, l'enveloppe y relative a évolué en dents de scie : 5 008 000 000 en 2015, 6 888 000 000 en 2016 et 5 643 000 000 en 2017, 6 072 000 000 en 2018 et 6 470 000 000 en 2019.

En marge du plaidoyer pour une augmentation des ressources nationales, une stratégie de mobilisation des ressources additionnelles est en cours de développement au sein du Ministère, notamment auprès des Partenaires techniques et Financiers et du secteur privé. Il y a lieu de rappeler que les Directives contenues dans les lettres circulaires du Président de la République depuis 2009 et relatives à la préparation du budget de l'Etat ont permis d'accroître les ressources financières dédiées à la promotion de la femme dans tous les secteurs d'activités.

#### III.4.2.4. Perspectives d'évolution

L'analyse genre du sous-secteur Femmes et Familles a permis de mettre en exergue l'existence d'un contexte particulièrement dynamique pour l'institutionnalisation du genre au Cameroun. De grands efforts ont été réalisés en termes de cadre institutionnel, stratégique, et juridique. Des courants contraires semblent pourtant entraver ce processus.

Au regard de la situation sus décrite et des enjeux et défis relevés, Les priorités du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille mettront l'accent sur la nécessité d'assurer une meilleure institutionnalisation de la dimension genre dans la chaîne PPBS de tous les départements ministériels sectoriels. Ainsi, les interventions prioritaires du département porteront donc sur les axes ci-après :

- ✓ La finalisation de la stratégie nationale de Planification et Budgétisation sensible au Genre ;
- ✓ Le renforcer les capacités des acteurs de la chaînes PPBS sur la PBSG ;
- ✓ L'institutionnaliser la production des rapports genre dans certains ministères pilotes ;
- ✓ La poursuite de l'amélioration de la production de statistiques sur le genre dans le pays ;
- ✓ La mobilisation des ressources additionnelles pour intégrer de nouvelles variables genre lors des enquêtes à venir ;
- ✓ Le renforcement des capacités de ministères sectoriels dans la production des données ventilées par sexe et âge ;
- ✓ La conception des outils de vulgarisation des données statistiques genre ;
- ✓ L'actualisation annuelle de la base de données statistiques genre du MINPROFF et poursuivre le renforcement des capacités des administrateurs et utilisateurs ;
- ✓ La produire annuellement un annuaire statistique genre ;
- ✓ le renforcement du dispositif institutionnel en matière de genre au Cameroun ;
- ✓ La revue des mécanismes genre au sein des départements ministériels, dans les commissariats et les postes de gendarmerie ;
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie genre dans la décentralisation et la gouvernance locale en collaboration avec le MINDDEVEL, le FEICOM, la NASLA et les CTD ;
- ✓ L'élaboration des outils de suivi du genre dans la mise en œuvre de la SND30 à travers un dispositif de suivi des indicateurs genre de la SND30 y compris des ODD, assurer un suivi annuel et institutionnaliser les rapports genre à présenter par les sectoriels au Parlement ;
- ✓ La révision de la Politique Nationale de Genre y compris son plan multisectoriel, assurer son appropriation et sa mise en œuvre à travers des actions ciblées dans les plans et programmes sectoriels ;
- ✓ Le renforcement du rôle du parlement dans le suivi genre dans les politiques, programmes et budgets publics.

## **III.5. Secteur gouvernance**

### **III.5.1. Sous-secteur gouvernance et développement local**

Au terme du décret N°2018/449 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant organisation du Ministère de la décentralisation et du développement Local, ce département ministériel est responsable de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation, ainsi que de la promotion du développement local.

L'objectif stratégique du MINDDEVEL est de « faire des CTD, creusets de l'unité nationale, des pôles de croissance », à travers l'approfondissement de la décentralisation et la promotion du développement local. Il s'agit d'une croissance forte, durable et inclusive. Pour atteindre cet objectif, les interventions du MINDEVVEL sont articulées autour de trois programmes dont deux techniques et un support qui sont :

**Programme 098 : gouvernance et appui institutionnel dans le sous –secteur décentralisation et développement local**

**Programme 099 : approfondissement du processus de décentralisation**

**Programme 100 : promotion du développement local**

#### **III.5.1.1. Enjeux genre du secteur et articulations avec la PNG**

Au niveau du secteur décentralisation et développement local, la prise en compte du genre est un élément fondamental de gouvernance locale. La Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local du 27 juin 2014, ratifiée par le Cameroun en 2019, exige que les gouvernements locaux ou les autorités locales exercent leurs responsabilités et leurs missions de manière inclusive, équitable et intègrent les questions concernant le genre dans l'ensemble du processus de formulation des politiques, de planification du développement et de fournitures des services, ainsi que dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement.

Or au plan local, on note encore des défis majeurs concernant la prise en compte de l'égalité hommes/femmes. Pourtant une meilleure prise en compte du genre dans le secteur décentralisation et développement local aurait un impact positif sur l'atteinte des résultats de la promotion du genre au niveau national, les collectivités territoriales décentralisées étant chargées de mettre en œuvre à la base les politiques sectorielles.

#### **Les principaux enjeux genre dans le sous-secteur :**

Les principaux enjeux genre qu'adressent les politiques et programmes du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local portent sur :

##### **➤ la représentativité des femmes dans la prise de décision au niveau local**

La représentativité au niveau local s'apprécie aussi bien au niveau des élus que des postes non électifs.

En ce qui concerne les postes électifs, il faut indiquer, que lors des élections tenues en 2020 au niveau local, l'on a pu noter une représentativité peu satisfaisante des femmes dans les conseils municipaux et régionaux. Ainsi, on compte 2 623 femmes parmi les 10 626 conseillers municipaux siégeant dans les organes délibérants, soit un taux de représentation de 24,7% à

l'échelle nationale. 39 femmes sur les 360 communes et 14 communautés urbaines ont été élues maires, soit un taux de 10,42%. Aucune femme n'est maire de la ville.

Au niveau régional, 206 femmes sont conseillères régionales, contre 694 hommes, soit un taux de 22,88%. Aucune femme n'est Présidente de Conseil Régional, sur les 10 postes. Les bureaux des conseils régionaux sont comptent 12 femmes contre 60 hommes, soit un taux de 14%.

Si le processus électoral n'est pas sous le contrôle du MINDDEVEL, cette action étant du ressort des partis politiques qui investissent les candidats, d'ELECAM qui en assure l'organisation, l'action du MINDDEVEL concernant l'amélioration de la représentativité des femmes au niveau local pourrait se faire par le biais d'outils de plaidoyer dans le cadre du Programme 099 Approfondissement de la décentralisation, Action 7 sur l'encadrement de la gouvernance locale.

Concernant les postes non électifs, la représentativité des femmes demeure faible. En effet, le recensement effectué par le MINDDEVEL en 2019 dans les communes de 08 régions<sup>19</sup> fait état de 15 122 personnels, dont 3689 femmes, soit un taux de 24,39 %. Ces statistiques doivent être affinées avec la poursuite du processus de consolidation du fichier du personnel des communes. Au niveau des régions, sur 10 Secrétaires Généraux de Régions, on compte une seule femme. Le Cameroun a 2 Public Independent Conciliator, qui sont des médiateurs indépendants ayant pour mission de protéger les droits des populations dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, nommés par le Président de la République. On a ainsi une femme et un homme.

Responsable de l'accompagnement des CTD pour la modernisation de la gestion de leurs ressources humaines, le MINDDEVEL a un rôle à jouer pour l'amélioration de la représentativité des femmes au sein des personnels non élus. La nomination des secrétaires généraux des communes et des communautés urbaines, chevilles ouvrières de l'administration municipale incombe en effet au Ministre sur proposition du maire.

Au niveau du MINDDEVEL, on note également une faible représentativité des femmes dans les postes de responsabilité, avec notamment 02 femmes sur 18 cadres dirigeants ayant rang de Directeur, 02 femmes délégués régionaux sur 10, étant entendu que le Ministre, le Secrétaire Général et l'Inspecteur Général sont des hommes.

#### ➤ **La prise en compte du genre dans les Plans Communaux de Développement (PCD) et budgets**

Le deuxième défi se situe au niveau de la prise en compte du genre dans les plans communaux de développement. Sur le plan stratégique, une faible voire insignifiante prise en compte des questions de genre dans la raison d'être, la structure organisationnelle, les ressources, les phénomènes humains de la commune et le désintérêt des questions de genre dans son environnement. Sur le plan opérationnel, une faible voire une absence d'intégration de la dimension genre dans les processus de planification et de budgétisation de la commune.

---

<sup>19</sup> A l'exception des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest dans lesquelles ledit recensement n'a pas pu se faire du fait de l'insécurité

En ce qui concerne les PCD proprement dits, l'on note une insensibilité au genre dans le processus d'élaboration du PCD, de la présentation, des activités et des problèmes des communes, du cadre logique, des programmes et projets et du budget.

Sur le plan de la citoyenneté, une faible sensibilité au genre (conseillers municipaux et populations) dans la gouvernance locale et des dynamiques sociales.

S'agissant du budget, il reflète en principe, les priorités sociales et économiques d'une commune ou d'une région. C'est à travers les budgets que les politiques, programmes et projets sont traduits en termes d'allocation des ressources.

La formulation du budget à l'aide des pratiques classiques peut sembler neutre en termes de genre. En effet, il n'y est pas fait référence aux différents droits, responsabilités et capacités des femmes et des hommes. Le plus souvent, les allocations budgétaires transmettent et reproduisent des partis pris en genre.

### ➤ **La participation citoyenne des femmes dans la gouvernance locale**

L'un des objectifs stratégiques de la décentralisation est de donner la capacité et sensibiliser la population locale pour qu'elle participe à l'initiation, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des décisions et des programmes qui la concernent, en tenant compte de ses besoins, de ses priorités, de ses capacités et ressources, en transférant pouvoir, autorité et ressources du gouvernement central vers les gouvernements locaux et vers les instances de base. L'administration locale est donc présentée comme un espace important pour les femmes : on la considère comme le niveau administratif le plus accessible pour elles, où l'on traite des questions de reproduction et de gestion communautaire, questions qui représentent leurs préoccupations principales. Les représentants locaux, « plus proches de la réalité » auraient probablement plus de chances de défendre ces intérêts. La décentralisation devrait donc profiter aux femmes en leur octroyant d'importantes opportunités d'exprimer leurs points de vue, et d'user de leur influence sur le processus de prise de décision au niveau local.

Il importe de noter sur ce point que la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées consacre, la participation citoyenne à l'action communale et régionale comme principe de gouvernance des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). La loi prévoit la création de comités de villages et de quartiers. L'encadrement et la capitalisation de cette opportunité n'est pas encore optimale.

Le MINDDEVEL, en tant qu'institution d'accompagnement du processus de décentralisation et de promotion du développement, va contribuer à la mise en œuvre de tous les axes du document de Politique Nationale Genre, étant donné que les communes, les communautés urbaines et les régions sont chargées d'assurer la mise en œuvre à la base des différentes politiques publiques sectorielles.

### **Les défis à relever dans le sous-secteur consistent à :**

Au regard de ces différents constats, les défis du département en matière de budgétisation sensible au genre consistent à :

- ✓ Vulgariser les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux sur la protection des femmes et filles ;

- ✓ S'assurer de la prise en compte du volet décentralisation dans le processus de révision de la Politique Nationale en matière de Genre ;
- ✓ Développer une stratégie genre pour les CTD en y affectant des ressources appropriées ;
- ✓ Intégrer le Ministère de la Promotion de la femme et de la Famille dans le dispositif de suivi des CTD ;
- ✓ Désigner des points focaux genre dans les différents mécanismes locaux de développement ;
- ✓ Développer un Code de conduite au sein des CTD ;
- ✓ Recruter des experts genre dans les communes et régions ;
- ✓ Asseoir une culture de redevabilité des CTD vis-à-vis du genre (Utilisation du Marqueur Genre) ;
- ✓ Renforcer le développement des compétences locales sur les questions de genre ;
- ✓ Instaurer la production systématique des données ventilées/désagrégées par âge et sexe dans tous les domaines de la vie locale (age and sex disaggregated database) ;
- ✓ Assurer une participation équitable des hommes et femmes dans tous les secteurs du développement local ;
- ✓ Conduire des actions ciblées vers la lutte contre les coutumes et traditions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et les violences sexistes ;
- ✓ Assurer un meilleur accès des femmes et un contrôle des ressources locales (accès et contrôle de la terre, crédit, ressources naturelles...) ;
- ✓ Vulgariser la notion de planification et budgétisation sensibles au genre en intégrant le genre dans les plans communaux de développement ;
- ✓ Intéresser les bailleurs de fonds pour le financement des projets genre ou à composante femme.

### III.5.1.2. Principales réalisations et mesures prises

Le Ministère de la décentralisation et du développement Local est un nouveau département ministériel créé en 2018. De 2018 à 2021, on peut difficilement noter une prise en compte de l'approche genre dans les programmes.

Toutefois, on peut citer des réalisations en matière de genre qui s'intègrent dans les programmes ministériels et adressent les enjeux explicités plus haut.

#### ➤ **PROGRAMME 098 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous –secteur décentralisation et développement local**

Pour ce qui est de l'amélioration de la prise en compte du genre dans le cadre de la gouvernance institutionnelle, on peut relever :

- ✓ La désignation d'un point focal genre au MINDDEVEL, placé à un poste de directeur ;
- ✓ L'élaboration du profil genre des différentes nominations effectuées au MINDDEVEL ;
- ✓ Le développement d'un partenariat dense avec ONUFEMEMES pour accompagner ce département ministériel en matière de prise en compte du genre dans le sous-secteur décentralisation et développement local ;
- ✓ L'organisation de sessions de renforcement des capacités des personnels sur le genre et statistiques dans les CTD ;

- ✓ La participation du Point Focal genre du MINDDEVEL à l'atelier régional sur l'intégration des ODD dans le budget de l'Etat et notamment de l'ODD 5, à Cotonou en janvier 2020 ;
- ✓ Le FEICOM a également élaboré une stratégie genre, qui prend en compte l'approche genre dans ses différentes interventions en direction des collectivités territoriales décentralisées.
  - Programme 099 - Approfondissement du processus de décentralisation

Afin d'adresser les enjeux de représentativité et de leadership des femmes au niveau local et régionales, les actions ci-après peuvent être citées :

- ✓ L'élaboration, avec l'appui d'ONUFEMMES, du guide de la femme maire ;
- ✓ La formation des membres du REFELACAM (Réseau Africain des Femmes Elues-antenne Cameroun) sur le leadership ;
- ✓ L'implication du MINDDEVEL dans les formations des candidates femmes aux élections régionales du 06 décembre 2020, pour une meilleure représentativité dans les conseils régionaux ;
- ✓ L'élaboration en cours de la stratégie d'amélioration de la gouvernance locale par la prise en compte de l'égalité homme /femme dans le secteur décentralisation et développement local

Par ailleurs, pour ce qui est du renforcement de la participation citoyenne, il faut indiquer que le Code général des CTD a consacré une place importante à cette thématique, avec notamment la possibilité donner aux communes de mettre en place des comités de quartier et de village. Le chantier d'élaboration des textes d'encadrement juridique de la participation citoyenne est en cours au niveau du MINDDEVEL.

Avec le soutien d'ONUFEMMES, le MINDDEVEL a appuyé dans le cadre d'un projet financé par le Fonds de Consolidation de la Paix la mise en place des réseaux/coalitions entre les organisations à base communautaire et les organisations de la société civile pour la participation des femmes et des jeunes aux mécanismes de consolidation de la paix, de renforcement de la cohésion sociale.et de vivre-ensemble.

#### ➤ **Programme 100 : Promotion du développement local**

Concernant la prise en compte du genre dans la planification et la budgétisation locale et régionale, des actions ont été menées à l'instar de :

- ✓ L'élaboration en lien avec l'UNICEF d'outils d'intégration du genre et des droits de l'enfant dans les Plans Communaux de Développement (PCD) ;
- ✓ L'intégration dans le guide méthodologique d'élaboration des Plans Régionaux de Développement de l'enjeu de la prise en compte de l'égalité homme femmes
- ✓ L'élaboration d'un guide de planification et de budgétisation sensible au genre pour les autorités locales au Cameroun, par l'ONG PROTEGE QV, en liaison avec le MINDDEVEL et le MINPROFF. Il faut noter également que Programme National de Développement Participatif a conduit des actions ciblées pour la prise en compte du genre dans les PCD. Ce travail pourrait être amélioré dans toute la chaîne PPBS au niveau communal.

### III.5.1.3. Planification et budgétisation des actions genre

Le MINDDEVEL a amélioré la prise en compte de l'approche genre dans le processus de planification, de budgétisation et de suivi-évaluation, ainsi que le montre le tableau ci-dessous du CDMT 2022-2024 ajusté.

**Tableau 23:** Planification et budgétisation des actions genre au MINDDEVEL dans le budget 2022 (en milliers)

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES	BUDGET
<b>PROGRAMME 098</b> GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL	<b>ACTION 03</b> GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	<b>2709803C001</b> - Animation de l'action sociale en faveur des hommes et des femmes	15 020 000
		<b>2709803C002</b> - Gestion des actes de carrière de la solde et des pensions des hommes et des femmes relevant du Ministère	39 000 000
		<b>2709803C003</b> - Formation Continue des Personnels et Développement des Ressources des hommes et des femmes exerçant au MINDDEVEL	430 000 000
	<b>TOTAL ACTION 03</b>		<b>484 020 000</b>
<b>TOTAL PROGRAMME 098</b>			<b>484 020 000</b>
<b>PROGRAMME 099</b> APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION	<b>ACTION 02</b> AMELIORATION LA GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES CTD	<b>2709902C001</b> - Arrimage des CTD à la budgétisation par programme sensible au genre et à l'enfant	2 000 000
		<b>TOTAL ACTION 02</b>	
	<b>ACTION 03</b> MODERNISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DES CTD	<b>2709903C001</b> - Finalisation et actualisation du fichier genre sensible du personnel des CTD	12 500 000
		<b>2709903C006</b> - Réhabilitation de la NASLA	940 000 000
	<b>TOTAL ACTION 03</b>		<b>952 500 000</b>
	<b>ACTION 06</b> SUIVI EVALUATION DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION	<b>2709906C001</b> - Evaluation de l'impact des Compétences transférées aux Communes et Communautés Urbaines	35 000 000
		<b>2709906C007</b> - Réhabilitation des Délégations Régionales du MINDDEVEL	8 000 000
<b>2709906C008</b> - Réhabilitation des Délégations Départementales du MINDDEVEL		114 368 073	
<b>TOTAL ACTION 06</b>		<b>157 368 073</b>	
<b>TOTAL PROGRAMME 099</b>			<b>1 111 868 073</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE 27 - MINDDEL</b>			<b>1 595 888 073</b>

### III.5.1.4. Perspectives d'évolution

En perspective, le MINDDEVEL va :

- ✓ Mettre en œuvre la stratégie d'amélioration de la gouvernance locale par la prise en compte de l'égalité homme /femme dans le secteur décentralisation et développement local, en cours d'élaboration. Cette stratégie va procéder à un diagnostic et une identification des axes d'action prioritaires, qui se traduiront dans les documents de planification et budgétaires du MINDDEVEL par des actions et activités genre sensible concrètes et budgétisées ;
- ✓ Afin de capter toutes les activités genre sensible, le MINDDEVEL entend affiner l'analyse du CDMT, notamment en ce qui concerne les activités de planification locale et de développement socioéconomique.
- ✓ Il sera question par ailleurs de capitaliser les activités genre sensible menées avec l'appui des partenaires techniques et financiers, qui ne sont malheureusement pas captées dans son budget. Cela se fera par l'inscription de fonds de contrepartie dans le budget ;
- ✓ L'amélioration de la démarche statistique au niveau local, permettra de disposer de données désagrégées par sexe pour mieux orienter les interventions.
- ✓ Sur la base des études sur le profil socioéconomique des CTD et l'évaluation du financement du développement local, la lisibilité de l'apport des femmes dans le développement local et les financements fléchant leurs activités sera améliorée.
- ✓ Le renforcement des capacités des élus et des personnels non élus des CTD sera effectué en tenant mieux compte de l'aspect genre.
- ✓ Le MINDDEVEL poursuivra le plaidoyer pour l'augmentation de son budget, notamment en ce qui concerne les activités sensibles au genre.

### **III.6. Résultats consolidés de l'analyse des allocations budgétaires des administrations pilotes sous le prisme du genre**

Il s'agira dans cette section, d'apprécier le niveau de prise en compte du genre dans les allocations budgétaires des ministères-pilotes en faisant une comparaison des évolutions ou des régressions entre les exercices 2021 et 2022. L'analyse été conduite au travers d'un Marqueur de Genre développé et expérimenté pour la première fois par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) avec l'appui du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

#### **III.6.1. Présentation de l'outil Marqueur Genre**

##### **III.6.1.1. Définition**

Le Marqueur Genre du Cameroun (MGC) est un outil stratégique d'évaluation utilisé pour mesurer le niveau d'intégration du genre dans un programme ou un projet (de Non orienté à Principal), conformément aux orientations des circulaires présidentielles relatives à la préparation du budget de l'Etat. Cet outil développé de manière expérimental a pour objectifs de permettre au Gouvernement de faire le suivi, d'améliorer et de soutenir une programmation efficace et sensible au genre, en donnant des notes allant de 0 à 5. Il vise à indiquer si les activités conduites par les ministères sectoriels ciblent véritablement l'égalité des sexes. Les données fournissent la mesure la plus complète disponible concernant le financement des programmes de développement qui soutient les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le Marqueur Genre du Cameroun s'appuie sur les différentes étapes du processus budgétaire sensible au genre à partir d'une analyse genre dans l'évaluation des besoins dans le secteur, la formulation des objectifs du programme ou projet et des actions, la définition des actions/activités, des indicateurs, des résultats et du budget. L'identification des besoins de genre implique le choix des activités sensibles au genre et aboutit inévitablement aux résultats sensibles au genre. Cet outil permet donc de noter un programme ou un projet et guide en même temps les planificateurs à améliorer les faiblesses constatées.

Le Marqueur Genre du Cameroun a été construit sur la base du Marqueur de l'OCDE, du Marqueur Genre Care, du Marqueur Genre pour les actions humanitaires et du projet de CDMT sensible au Genre proposé par AFRITAC.

### III.6.1.2. Approche méthodologique

La grille et les critères retenus pour noter les programmes et projets selon le genre sont :

**Tableau 24:** Grille et critères de notation des programmes

Grille de Notation Genre		Description
<b>Objectif non orienté vers le genre (Valeur 0) :</b>	<b>Aucun des Cinq (05) critères n'est rempli</b>	<b>Non orienté :</b> Le genre n'est pas reflété dans le programme/projet (insensibilité au genre). Le programme ou le projet a été examiné au regard du marqueur mais il n'a pas été constaté qu'il visait l'objectif de l'égalité homme-femme. Cette valeur ne peut être utilisée par défaut. Les projets/programmes n'ayant pas fait l'objet d'un examen ne doivent pas être marqués, c'est-à-dire qu'aucune valeur ne doit être inscrite dans le champ prévu. Le but est d'éviter toute confusion entre les activités qui ne visent pas l'égalité des sexes (valeur 0) et celles dont on ne connaît pas l'orientation à cet égard (champ à laisser vide ou mettre N/A: Non Applicable).
<b>Objectif faible (Valeur 1 point) :</b>	<b>Un (01) des Cinq (05) critères est rempli</b>	<b>Faible :</b> L'égalité entre les femmes et les hommes est résiduellement prise en compte dans le programme ou le projet. Non seulement elle n'est pas un objectif du programme /projet, mais aussi, ne constitue pas le principal motif de sa réalisation. Tout de même les interventions visées pourraient toucher à la fois les femmes et les hommes, les filles et les garçons, sans un impact conséquent.
<b>Objectif passable (Valeur 2 points) :</b>	<b>Deux (02) des Cinq (05) critères sont remplis</b>	<b>Passable :</b> L'égalité homme-femme est incidemment prise en compte dans le programme ou projet. Soit elle n'est pas un objectif du programme/projet et ne constitue pas le principal motif de sa réalisation. Tout de même les actions et activités impacteront sur le statut et les conditions de vie des femmes et des hommes ; Soit elle est un objectif important et délibéré du programme, mais ceci n'est pas reflété dans la chaîne de résultats.
<b>Objectif moyen (Valeur 3 points) :</b>	<b>Trois (03) des Cinq (05) critères sont remplis</b>	<b>Moyen :</b> L'égalité homme-femme est partiellement prise en compte dans le programme ou projet. Elle n'est pas un objectif du programme/projet et ne constitue pas le principal motif de sa réalisation. Mais il existe une ou des actions ciblées soutenues par des indicateurs et activités contribuant à la réduction des inégalités entre les hommes et femmes, les filles et garçons

<b>Objectif significatif (Valeur 4 points) :</b>	<b>Quatre (04) des Cinq (05) critères sont remplis</b>	<b>Significatif :</b> L'égalité homme-femme est un objectif important et délibéré du programme ou du projet mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation. L'objectif de l'égalité homme-femme doit être mentionné de manière explicite dans la documentation relative au programme considéré, et sa présence ne peut être implicite ni supposée.
<b>Objectif principal (Valeur 5 points) :</b>	<b>Tous les Cinq (05) critères sont remplis</b>	<b>Principal :</b> L'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal du programme ou du projet et elle est fondamentale dans sa conception et pour les résultats escomptés. Le programme a été conçu avec pour finalité première de faire progresser l'égalité entre les sexes et/ou l'autonomie des femmes et des filles, de réduire les discriminations ou les inégalités fondées sur le sexe ou de répondre à des besoins sexospécifiques.

**Tableau 25:** Check list pour la notation genre

N°	Programme/projet	Critères de notation	Descriptif	Question	Réponse (Oui/Non)	Notation Oui=1 Non=0	Commentaires/Observations
1		Analyse de genre	L'analyse de genre consiste à identifier de façon systématique les problèmes fondamentaux qui renforcent les inégalités de genre, dont la plupart sont également responsables du faible développement et contribuent aux résultats des actions de développement. Ce processus explore la façon dont les relations de pouvoir entre hommes et femmes entraînent la discrimination, la subordination et l'exclusion sociale, y compris lorsqu'elles sont confrontées à d'autres types de marginalisation liées à l'âge, la classe sociale, l'appartenance ethnique, la caste, le handicap, le statut, la sexualité, etc.	Au moment de la formulation du programme ou du projet, l'état des lieux ou l'évaluation des besoins de votre secteur prennent-ils en compte une analyse de la situation des hommes et des femmes, des filles et des garçons et cela est-il reflété dans l'analyse du secteur ?			
2		Objectifs du programme et des actions	La dimension genre doit clairement être reflétée dans la formulation des objectifs du programme et ou des actions ou alors la formulation de ceux-ci est de nature à influencer les rapports entre les hommes et les femmes	Le programme ou le projet (y compris les actions) comporte-il un ou des objectifs qui influencent d'une façon ou d'une autre la situation et les relations entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons ?			

3		Actions et activités	<p>L'on peut distinguer:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les actions ou activités qui répondent aux besoins de tous. Il s'agit des services qui sont accessibles de façon sûre, et à tous les groupes ciblés (hommes et femmes) et/ou impactés et qui prennent des mesures pour répondre aux besoins ou lutter contre la discrimination de genre.</li> <li>-Les activités de genre spécifiques qui visent à renforcer l'égalité de genre (l'autonomisation, la structure, et les relations): Renforcer l'égalité de genre à travers des activités cherchant à faire évoluer les femmes dans les domaines suivants: autonomisation, évolution des relations et transformation des structures.</li> </ul>	<p>Les problèmes de genre (hommes et les femmes, les filles et les garçons) sont-ils clairement énoncés dans la formulation des actions, activités et tâches?</p> <p>Si oui, identifiez les actions, activités et tâches genre sensibles</p>			
4		Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Le système de suivi-évaluation doit être soutenu par des indicateurs de genre qui seront et analysés régulièrement pour comprendre comment les besoins, les risques, les limites et l'accès évoluent en fonction du sexe et de l'âge. Utiliser ces informations pour adapter la réponse aux besoins et aux capacités de chacun.</p> <p>On peut avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les indicateurs désagrégés par sexe / catégorie (Ce sont les indicateurs utilisés habituellement, mais que l'on décompose par sexe ou groupe d'intérêt). Ex : pour une formation, l'indicateur ne sera pas « nombre participants ayant bénéficié de la formation » mais plutôt « nombre d'hommes et nombre de femmes ayant bénéficié de la formation »</li> <li>-Les indicateurs spécifiques pour mesurer la réduction des inégalités de genre / l'amélioration de la situation (empowerment) du groupe marginalisé (femmes...) et l'amélioration de sa participation. Ex : Amélioration de la mobilité des femmes, participation des femmes à la prise de décision dans le cadre du comité de gestion de l'eau, nombre de femmes au sein d'une association ou d'une coopérative...</li> </ul>	<p>Les données (Indicateurs, références, cibles) pour contrôler le niveau d'atteinte des objectifs du programme ou des actions sont-elles ventilées par sexe et âge?</p>			
5		Budget	<p>Le budget est essentiellement constitué des moyens financiers mobilisés pour soutenir le programme. Il est la somme des budgets affectés aux activités et tâches. Un standard d'au moins 5% est fixé ici pour évaluer la sensibilité genre du budget.</p>	<p>La part de budget consacré pour la réduction des inégalités hommes/femmes dans le programme, est-elle au-delà ou en deçà de 5%? (la réponse doit être soutenue par l'identification des activités genre sensibles) et leurs</p>			

				montants éventuels (Voir infra).			
		<b>Total Notation</b>				<b>5 points</b>	

### III.6.1.3. Comment appliquer le Marqueur Genre ?

Compléter les informations dans l'encadré réservé au programme ou projet. Pour ce fait, quatre étapes devront être suivies :

**ÉTAPE 1** : Évaluez de façon globale les liens existants entre l'intervention du programme ou projet et les rôles et relations de genre : intègrent-ils ou remettent-ils en question les rôles et relations de genre ? Ou votre intervention n'intègre aucune approche de genre ?

**ÉTAPE 2** : Déterminez si le genre est intégré à l'analyse de situation, aux objectifs, aux actions et activités, aux indicateurs de suivi et d'évaluation et si le budget de l'ensemble des interventions sur genre atteint au moins 5% du budget total du programme ou projet. Répondez par oui et notez 1 point ou par non et notez 0 point par case lorsque l'énoncé est pertinent ou non. Chaque case doit être dûment expliquée et justifiée à l'aide de références.

**ÉTAPE 3** : Comptez le nombre de cases notées et summez le total sur 5 points ; puis utilisez le guide de notation afin de vous positionner sur le MGC.

**ÉTAPE 4** : Enfin, complétez la dernière colonne afin de fournir les explications et les documents justificatifs nécessaires, pour chaque énoncé noté, et proposez des recommandations et enseignements qui pourraient impacter et améliorer la programmation.

### III.6.1.4. Identification des programmes sensibles au genre dans les budgets 2021 et 2022 des huit ministères pilotes

Au cours de cette première phase d'expérimentation de la Budgétisation Sensible au Genre au Cameroun, une analyse genre des programmes et des budgets des huit (08) des départements ministériels pilotes a été réalisée à travers l'outil du Marqueur Genre ci-dessus présenté. Cette analyse qui s'adosse essentiellement sur le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) a permis de donner les résultats suivants :

**Tableau 26:** Tableau d'analyse genre des CDMT 2021<sup>20</sup>

Administration : MINADER								
Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>PROGRAMME 391</b> : Gouvernance et appui institutionnel	0	0	0	0	0	0	Non Orienté	<p>Le genre n'est pas affiché dans la chaîne de résultats des programmes.</p> <p>-Une analyse selon le genre pour la formulation des programmes n'a pas été réalisée.</p> <p>-Absence dans les programmes et actions d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire.</p> <p>-Les problèmes de genre ne sont clairement énoncés dans la formulation des actions et activités. Tout de même, il est important de souligner que le département met en œuvre plusieurs projets qui soutiennent l'égalité des sexes avec des budgets conséquents.</p> <p>-Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant.</p> <p>-Il n'y a pas un engagement formel à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation.</p>
<b>PROGRAMME 392</b> - Amélioration de la productivité, et de la compétitivité des filières agricoles	0	0	1	0	0	1	Faible	
<b>PROGRAMME 393</b> - Amélioration de l'environnement infrastructurel et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés	0	0	1	0	0	1	Faible	
<b>PROGRAMME 394</b> - Renforcement de la résilience des systèmes de production agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales face au changement climatique	0	0	1	0	0	1	Faible	
Administration : MINEPIA								
Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>PROGRAMME 409-</b> Gouvernance et appui institutionnel	0	0	1	0	0	1	Faible	<p>Le genre n'est pas affiché dans la chaîne de résultats des programmes.</p> <p>-Une analyse selon le genre pour la formulation des programmes n'a pas été réalisée.</p>

<sup>20</sup> La révision des programmes à l'aune de la SND 30 a engendré un changement dans la formulation et la codification des programmes de certaines administrations pilotes entre 2021 et 2022

<b>PROGRAMME 406</b> - Développement des productions et des industries animales	0	0	1	0	0	1	Faible	-Absence dans les programmes et actions d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire. -Les problèmes de genre ne sont clairement énoncés dans la formulation des actions et activités. Tout de même, il existe une activité spécifique sur le genre au niveau du programme 409. -Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant. -Il n'y a pas un engagement formel à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation
<b>PROGRAMME 407</b> - Amélioration de la couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses	0	0	1	0	0	1	Faible	
<b>PROGRAMME 408-</b> Développement des productions halieutiques	0	0	1	0	0	1	Faible	

**Administration : MINAS**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>PROGRAMME 557</b> - Protection sociale des personnes socialement vulnérables	0	0	0	0	0	0	Non Orienté	Le genre n'est pas affiché dans la chaîne de résultats des programmes. -Une analyse selon le genre pour la formulation des programmes n'a pas été réalisée. -Absence dans les programmes d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire.
<b>PROGRAMME 559</b> - Solidarité nationale et justice sociale	0	0	1	0	0	1	Faible	-Les problèmes de genre ne sont clairement énoncés dans la formulation des actions et leurs objectifs.
<b>PROGRAMME 570</b> - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des affaires sociales	0	0	1	0	0	1	Faible	-Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant. -Aucune activité affichée visant spécifiquement les aspects de genre ou les femmes. -Il n'y a pas un engagement formel à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation.

**Administration : MINSANTE**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
-----------	----------------------------------	---------------------------------------	----------------------	-------------	--------	-------	----------------	--------------

<b>PROGRAMME 527-</b> prévention de la maladie	1	1	1	1	1	4	Principal	<p>Le genre est significativement affiché dans la chaîne de résultats de certains programmes.</p> <p>-Bien vrai que les programmes et actions n'étaient pas encore formulés sous le prisme du genre, il faut de même signaler que des informations sur la santé maternelle sont mises en relief et aborde cette question</p> <p>-Existence de plusieurs objectifs explicites sur la santé de la mère y compris la PTME, soutenus des indicateurs spécifiques au genre (ou un engagement ferme à le faire.</p> <p>-Les problèmes de genre sont clairement énoncés dans la formulation de certaines actions et activités.</p> <p>-Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant.</p> <p>-Il y a un engagement à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation pour les programmes 527 et 528.</p>
<b>PROGRAMME 528-</b> Promotion de la santé	1	1	1	1	1	4	Principal	
<b>PROGRAMME 530</b> - Gouvernance et appui institutionnel	0	0	0	0	0	0	Non orienté	
<b>PROGRAMME 531</b> - Prise en charge des cas	1	0	1	0	0	2	Passable	

**Administration : MINESEC**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>PROGRAMME 331</b> - Renforcement de l'accès à l'enseignement secondaire	1	0	0	0	0	1	Faible	<p>Le genre n'est pas affiché dans la chaîne de résultats des programmes.</p> <p>-Une analyse selon le genre pour la formulation des programmes a été réalisée, mais reste insuffisante et non soutenue par des données ventilées par sexe.</p> <p>-Absence d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire.</p> <p>-Les problèmes de genre ne sont pas clairement énoncés dans la formulation des actions, activités</p> <p>-Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant.</p> <p>-Il n'y a pas un engagement à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation.</p>
<b>PROGRAMME 332</b> - amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire	1	0	0	0	0	1	Faible	
<b>PROGRAMME 333</b> - intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation	1	0	0	0	0	1	Faible	
<b>PROGRAMME 334</b> gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur enseignements secondaires	0	0	1	0	0	0	Non orienté	

**Administration : MINEDUB**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
-----------	----------------------------------	---------------------------------------	----------------------	-------------	--------	-------	----------------	--------------

<b>PROGRAMME 196</b> - Développement du préscolaire	1	0	0	0	0	0	Faible	<p>Le genre est partiellement affiché dans la chaîne de résultats des programmes.</p> <p>-Une pertinente analyse selon le genre pour la formulation des programmes a été réalisée.</p> <p>-Absence dans les programmes d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire).</p> <p>-Les problèmes de genre sont clairement énoncés dans la formulation de certaines actions, activités.</p> <p>-Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant.</p> <p>-Il y a un engagement à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation pour le programme 197.</p>
<b>PROGRAMME 197</b> - Universalisation du cycle primaire	1	1	1	1	1	5	Principal	
<b>PROGRAMME 198</b> - Gouvernance et appui institutionnel	0	0	0	0	0	0	Non orienté	
<b>PROGRAMME 199</b> - Alphabétisation	1	0	0	0	0	0	Faible	

**Administration : MINPROFF**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>PROGRAMME 575:</b> Promotion de la femme et du genre	1	1	1	1	1	5	Principal	<p>Le genre est significativement affiché dans la chaîne de résultats des programmes.</p> <p>-Une analyse selon le genre pour la formulation des programmes a été réalisée.</p> <p>-Existence d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire).</p>
<b>PROGRAMME 573 :</b> Développement de la famille et protection des droits de l'enfant	1	1	1	0	1	4	Significatif	<p>-Les problèmes de genre sont clairement énoncés dans la formulation de certaines actions et activités</p> <p>-Les données et les indicateurs ne sont pas suffisamment ventilés par sexe, le cas échéant.</p>
<b>PROGRAMME 574 :</b> Appui institutionnel et gouvernance	0	0	0	0	0	0	Non orienté	<p>-Il y a un engagement à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation pour le programme 575.</p>

**Administration : MINDEVVEL**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>PROGRAMME 350</b> - Gouvernance et appui institutionnel	0	0	0	0	0	0	Non orienté	<p>Le genre est faiblement affiché dans la chaîne de résultats des programmes.</p> <p>-Une bonne analyse selon le genre pour la formulation des programmes a été réalisée.</p> <p>Elle nécessite quelques améliorations pour les programmes 350 .</p>
<b>PROGRAMME 351</b> - Approfondissement	1	0	0	0	0	1	Faible	

du processus de décentralisation									-Absence d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire).
<b>PROGRAMME 352</b> - Promotion du développement local	0	0	0	0	0	0	Non orienté		-Les problèmes de genre ne sont clairement énoncés dans la formulation des actions, activités -Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant. -Il n'y a pas un engagement à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation

**Tableau 27:** Tableau analyse genre des CDMT 2022

Administration : MINADER								
Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>Programme 184</b> - Amélioration de la productivité et de la production des filières agricoles	0	0	1	0	0	1	Faible	Le genre est passablement affiché dans la chaîne de résultats des programmes. -Une analyse selon le genre pour la formulation des programmes n'a pas été réalisée.
<b>Programme 185</b> - renforcement de la Résilience des systèmes de production agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales face au changement climatique	0	0	1	0	1	2	Passable	-Absence dans les programmes et actions d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire). -Les problèmes de genre ne sont clairement énoncés dans la formulation des actions et activités. Tout de même, il est important de souligner que le département met en œuvre plusieurs projets qui soutiennent l'égalité des sexes avec des budgets conséquents.
<b>Programme 186</b> - Amélioration de l'environnement infrastructurel et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés	0	0	1	0	1	2	Passable	-Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant.
<b>Programme 187</b> - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur agriculture et développement rural	0	0	1	0	0	1	Faible	-Il y a un engagement <i>formel</i> <sup>21</sup> à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation.
Administration : MINEPIA								
Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>Programme 053</b> - Développement des productions et des industries animales	0	0	1	1	1	3	Moyen	Le genre est assez bien affiché dans la chaîne de résultats des programmes. -Une analyse selon le genre pour la formulation des programmes n'a pas été réalisée.
<b>Programme 055</b> - Amélioration de la	0	0	1	0	0	1	Faible	-Absence d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les

<sup>21</sup> Cf Circulaire présidentielle relative à la préparation du budget 2022, points 57, 58, 59, 60

couverture sanitaire des cheptels et de la lutte contre les zoonoses								hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire.
<b>Programme 057 -</b> Développement des productions halieutiques	0	0	1	1	1	3	Moyen	-Les problèmes de genre sont clairement adressés dans la formulation des actions, activités -Existence de plusieurs activités spécifique sur le genre
<b>Programme 059-</b> Gouvernance et appui institutionnel dans le sous- secteur élevage, pêches et industries animales	0	0	1	0	1	2	Passable	-Certaines données et indicateurs sont ventilés par sexe, le cas échéant. -Il y a un engagement <i>formel</i> <sup>22</sup> à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation.

**Administration : MINAS**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>Programme 070 :</b> protection de l'enfance	0	0	1	0	1	2	Passable	Le genre est passablement affiché dans la chaîne de résultats des programmes. -Une analyse selon le genre a été réalisée particulièrement pour le programme 071 -Absence dans les programmes d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
<b>Programme 071 :</b> protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale	1	0	1	0	0	2	Passable	-La notion de genre doit être précisée pour tenir compte des disparités hommes-femmes, filles-garçons dans le secteur. -Les problèmes de genre ne sont pas clairement énoncés dans la formulation des actions et activités.
<b>Programme 179 :</b> gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des affaires sociales	0	0	1	0	0	1	Faible	-Inexistence de données et indicateurs ventilés par sexe, le cas échéant. -Il y a un engagement <i>formel</i> <sup>23</sup> à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation

**Administration : MINSANTE**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>Programme 045 :</b> prévention de la maladie	1	0	1	1	1	4	Significatif	Le genre est significativement affiché dans la chaîne de résultats des programmes. -Une analyse selon le genre pour la formulation de certains programmes a été réalisée.
<b>Programme 046 :</b> promotion de la santé et nutrition	1	0	1	1	1	4	Significatif	-Existence de quelques plusieurs objectifs explicites sur la santé de la mère y compris

<sup>22</sup> idem

<sup>23</sup> Cf Circulaire présidentielle relative à la préparation du budget 2022, points 57, 58, 59, 60

<b>Programme 047 :</b> renforcement du système de sante	0	0	0	0	0	0	Non orienté	la PTME, soutenus des indicateurs spécifiques au genre (ou un engagement ferme à le faire.
<b>Programme 048 :</b> prise en charge des cas	1	1	1	1	1	4	Significatif	-Les problèmes de genre sont clairement énoncés dans la formulation de certaines actions et activités -Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant.
<b>Programme 049 :</b> gouvernance et pilotage stratégique du système de sante	0	0	0	0	0	0	Non orienté	-Il y a un engagement <i>formel</i> <sup>24</sup> à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation.

**Administration : MINESEC**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>Programme 105 :</b> renforcement de l'accès à l'enseignement secondaire	1	0	0	0	0	1	Faible	Le genre est faiblement affiché dans la chaîne de résultats des programmes. -Une analyse selon le genre pour la formulation des programmes a été réalisée, mais reste insuffisante et non soutenue par des données ventilées par sexe.
<b>Programme 106 :</b> Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire dans le sous-secteur des enseignements secondaires	1	0	1	0	0	2	Passable	-Absence d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire.
<b>Programme 107 :</b> gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur enseignements secondaires	0	0	0	0	0	0	Non orienté	-Les problèmes de genre ne sont pas clairement énoncés dans la formulation des actions, activités -Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant.
<b>Programme 112 :</b> intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation dans le sous-secteur des enseignements secondaires	1	0	1	0	0	2	Passable	-Il y a un engagement <i>formel</i> <sup>25</sup> à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation.

**Administration : MINEDUB**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>Programme 101 :</b> développement du préscolaire	1	0	1	0	0	2	Passable	Le genre est passablement affiché dans la chaîne de résultats des programmes.

<sup>24</sup> Idem

<sup>25</sup> Cf Circulaire présidentielle relative à la préparation du budget 2022, points 57, 58, 59, 60

<b>Programme 102 :</b> universalisation du cycle primaire	1	0	1	1	0	3	Moyen	<p>-Une pertinente analyse selon le genre pour la formulation des programmes a été réalisée.</p> <p>-Absence dans les programmes d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire.</p> <p>-Les problèmes de genre sont clairement énoncés dans la formulation de certaines activités</p> <p>-Quelques données et indicateurs sont ventilés par sexe.</p> <p>-Il y a un engagement <i>formel</i><sup>26</sup> à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation</p>
<b>Programme 103 :</b> alphabétisation	0	0	1	0	0	0	Faible	
<b>Programme 104 :</b> gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur éducation de base	0	0	0	0	0	0	Non orienté	

**Administration : MINPROFF**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires
<b>Programme 140 :</b> autonomisation économique des femme	1	1	1	1	1	5	Principale	<p>Le genre est principalement affiché dans la chaîne de résultats des programmes.</p> <p>-Une analyse selon le genre pour la formulation des programmes a été réalisée.</p>
<b>Programme 141 :</b> promotion sociale de la femme et du genre	1	1	1	1	1	5	Principale	<p>-Existence d'au moins deux objectifs explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenus par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire.</p> <p>-Les problèmes de genre sont clairement énoncés dans la formulation de certaines actions et activités</p> <p>-Les données et les indicateurs ne sont pas suffisamment ventilés par sexe, le cas échéant.</p>
<b>Programme 142 :</b> développement de la famille et protection des droits de l'enfant	1	1	1	1	1	5	Principale	<p>-Il y a un engagement <i>formel</i><sup>27</sup> à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation</p>
<b>Programme 143 :</b> appui institutionnel et gouvernance	0	0	1	0	1	2	Passable	

**Administration : MINDEVVEL**

Programme	Analyse de genre dans le secteur	Objectifs du programme et des actions	Actions et activités	Indicateurs	Budget	Total	Notation Genre	Commentaires

<sup>26</sup> Idem

<sup>27</sup> Cf Circulaire présidentielle relative à la préparation du budget 2022, points 57, 58, 59, 60

<b>Programme 098 :</b> Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur décentralisation et développement local	0	0	1	0	1	2	Passable	<p>Le genre est passablement affiché dans la chaîne de résultats des programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse selon le genre pour la formulation des programmes n'a pas été réalisée.</li> <li>-Absence d'au moins un objectif explicite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soutenue par au moins un indicateur spécifique au genre (ou un engagement ferme à le faire.</li> <li>-Les problèmes de genre sont clairement énoncés dans la formulation de plusieurs activités</li> <li>-Les données et les indicateurs ne sont pas ventilés par sexe, le cas échéant.</li> <li>-Il y a un engagement <i>formel</i><sup>28</sup> à suivre et à rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lors de la phase d'évaluation</li> </ul>
<b>Programme 099 :</b> Approfondissement du processus de décentralisation	0	0	1	0	0	1	Faible	
<b>Programme 100 :</b> Promotion du développement local	0	0	0	0	0	0	Non orienté	

Au regard des analyses ci-dessus présentées, l'on note qu'en 2021 seuls le MINPROFF et le MINSANTE, ont suffisamment adressé les questions de genre dans leurs programmes, contrairement aux autres ministères ciblés. Cette situation est due au fait que d'une part, l'initiative de budgétisation sensible au genre a effectivement pris corps depuis mars 2021 et d'autre part ceux-ci n'étaient pas suffisamment sensibilisés et formés sur cette problématique, malgré la circulaire présidentielle indiquant des orientations en ce sens.

Pour ce qui est du budget 2022 par contre, l'on enregistre une évolution dans certains départements ministériels comme le MINEPIA qui a considérablement amélioré la présentation de ses actions, des indicateurs, des activités et du budget selon le genre ; Mais également le MINADER, le MINAS et le MINDEVVEL qui sont passés de la notation « Faible » à « Passable » du fait qu'au moins deux programmes comportent des activités genre sensibles et des budgets conséquents. Le MINPROFF quant à lui a renforcé sa position de principal mécanisme gouvernemental en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en mieux affinant la présentation de ses trois programmes techniques et du programme support à travers une meilleure prise en compte du genre dans tous les éléments de la chaîne de résultats. Le MINSANTE est resté constant dans ses thématiques de genre qui adressent principalement les questions de santé maternelle, de nutrition et de prise en charge des cas. En même temps, des efforts considérables sont encore attendus du MINEDUB et du MINESEC qui pourtant sont des ministères à vocation genre par essence. Le problème fondamental au niveau de ces départements ministériels est celui de l'affichage du genre car la plupart des programmes dans ces ministères, sont « gender blind », et de ce fait cachent les disparités transversales entre les garçons et les filles. Il faut également souligner que les dotations budgétaires sont encore assez faibles lorsque les femmes et filles sont particulièrement ciblées.

Il est tout de même important de relever que l'outil utilisé examine le budget de l'Etat au niveau macro à partir du CDMT et ne prend pas encore en compte les projets mis en route par certains

<sup>28</sup> Idem

ministères comme le MINADER, le MINESEC et le MINEPIA, qui pourtant ciblent suffisamment les femmes et hommes, les filles et garçons et mobilisent des budgets importants sur ces catégories de la population. A l'avenir, les ministères concernés devraient soutenir leur présentation des programmes avec une documentation conséquente.

Au regard de ces constats, les recommandations qui pourraient être formulées à l'endroit des départements ministériels sont les suivantes :

- revoir si possible les objectifs des programmes et/ou les indicateurs afférents pour les rendre genre sensibles.
- revoir la formulation des actions, ou leurs objectifs et les indicateurs afférents pour les rendre genre sensibles.
- afficher clairement des activités visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans le secteur, ou alors des activités spécifiques ciblant les femmes.
- retravailler les indicateurs des activités en les désagrégant par sexe ou en formulant des indicateurs qui visent la réduction de la vulnérabilité des femmes et des filles, pour le suivi genre des programmes.
- affecter des budgets conséquents pour la mise en œuvre des activités qui visent à (i) réduire les déséquilibres dans les rapports de forces entre hommes et femmes, garçons et filles, au niveau social, économique ou politique ; (ii) faire en sorte que l'activité bénéficie autant aux femmes qu'aux hommes, ou remédier à des discriminations passées ; (iii) développer ou renforcer la politique, la législation et les institutions propres à garantir l'égalité homme-femme ou à empêcher la discrimination.

### III.6.2 Analyses des ratios budgétaires et principaux résultats

Il s'agit dans cette partie de déterminer et analyser les ratio-budgétaires genres pour chacune des administrations. C'est la part du budget consacré aux « dépenses sensibles au genre » ramené au budget global. Cette analyse s'est faite à deux niveaux : (i) au niveau des programmes ministériels, (ii) au niveau global du ministère. Les données utilisées proviennent des PPA 2022 des Administrations pilotes.

#### **Encadré 4: Comptabilisation des dépenses sensibles au genre**

Dans le cadre de ce premier document Budgétaire Sensible au Genre, ont été considérées comme **dépenses sensibles au genre, celles se rapportant aux** activités dont les intitulés, les objectifs, les indicateurs ou les tâches visent l'amélioration des conditions physiques et socio-économiques des femmes. Sous réserve de l'approfondissement et l'affinement du champ du concept « genre », les dépenses genre sensibles ont été identifiées dans les PPA 2022 ministériels, de manière consensuelle entre le MINPROFF, le MINEPAT et les administrations sectorielles.

Les formules de calcul du ratio-budgétaires genre sont les suivantes :

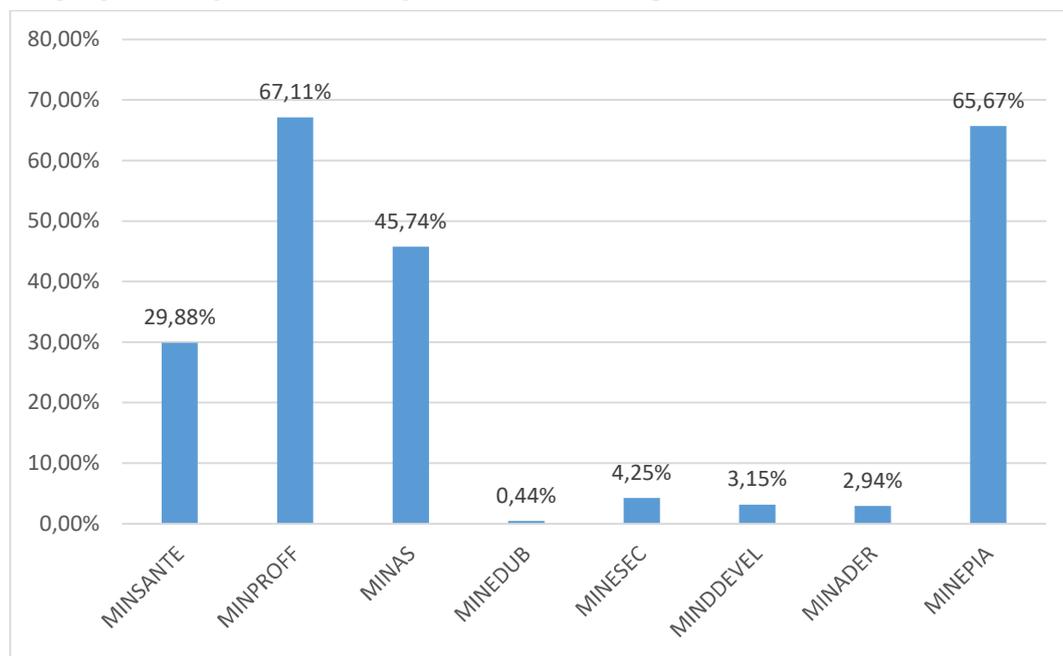
**Ratio- budgétaire genre par Programme**= (budget alloué aux activités genre sensibles dans le programme × 100)/budget global du programme

**Ratio- budgétaire genre par Administration**= (budget alloué aux activités genre sensibles dans l'Administration × 100)/budget global de l'Administration

**NB : les ratios sont calculés hors masse salariale. Les salaires des différents programmes ne sont pas pris en compte dans les analyses.**

Le graphique ci-dessous donne pour chacune des Administrations pilotes, la part du budget qui finance les activités genre sensibles.

**Graphique 1** : Le genre dans le budget des administrations pilotes en 2022.



Le graphique ci-dessus permet de distinguer trois (03) catégories d'administrations.

**Cas 1** : il s'agit des administrations avec un taux de prise en compte du genre dans le budget extrêmement faible (inférieur à 5%). Dans le cadre de cette analyse il s'agit du MINEDUB, du MINESEC, du MINDEVEL et du MINADER.

**Cas 2** : il s'agit des administrations ayant un taux de prise en compte des activités genre compris entre 25% et 50% du budget global. Nous avons à ce propos le MINSANTE et le MINAS.

**Cas 3** : il s'agit du et le MINEPIA et du MINPROFF avec des taux respectifs de 65,67%, et 67,11%.

Le détail par programme est donné par le tableau ci-dessous.

**Tableau 28**: Le genre dans le budget des administrations par programmes en 2022 (données en milliers de FCFA).

Programme	Total programme	Salaires programme	Total programme hors salaires	Total activités genres sensible programme	Ratio	Sensible au Genre (0/1) après arbitrage MINEPAT - MINPROFF
<b>15 - MINEDUB</b>						
P101	15 498 262 000	12 058 100 000	3 440 162 000	0	0,00 %	0
P102	191 605 329 714	129 798 798 000	61 806 531 714	345 750 000	0,56 %	0
P103	2 604 533 000	1 908 612 000	695 921 000	0	0,00 %	0
P104	34 326 254 500	22 303 793 500	12 022 461 000	0	0,00 %	0
<b>TOTAL DU CHAPITRE 15</b>					<b>0,44 %</b>	<b>0</b>

25 - MINESEC						
P105	84 076 637 000	54 994 000 000	29 082 637 000	0	0,00 %	0
P106	229 323 000 000	215 000 000 000	14 323 000 000	2 637 000 000	18,41 %	1
P107	29 163 363 000	18 172 000 000	10 991 363 000	0	0,00 %	0
P112	57 704 000 000	50 000 000 000	7 704 000 000	0	0,00 %	0
<b>TOTAL DU CHAPITRE 25</b>					<b>4,25 %</b>	<b>0</b>
27 - MINDDEL						
P098	4 241 753 927	0	4 241 753 927	484 020 000	11,41 %	1
P099	3 196 601 073	726 550 000	2 470 051 073	1 111 868 073	45,01 %	1
P100	44 681 832 218	769 450 000	43 912 382 218	0	0,00 %	0
<b>TOTAL DU CHAPITRE 27</b>					<b>3,15 %</b>	<b>0</b>
30 - MINADER						
P184	27 813 550 000	0	27 813 550 000	721 000 000	2,59 %	0
P185	13 687 500 000	10 526 000 000	3 161 500 000	150 000 000	4,74 %	0
P186	37 380 851 040	0	37 380 851 040	1 375 851 040	3,68 %	0
P187	9 760 350 000	94 500 000	9 665 850 000	50 000 000	0,52 %	0
<b>TOTAL DU CHAPITRE 30</b>					<b>2,94 %</b>	<b>0</b>
31 - MINEPIA						
P053	26 476 394 276	2 140 000 000	24 336 394 276	21 069 934 526	86,58 %	1
P055	7 693 329 938	2 135 000 000	5 558 329 938	10 000 000	0,18 %	0
P057	5 774 740 571	2 130 000 000	3 644 740 571	2 677 371 659	73,46 %	1
P059	5 587 801 190	2 300 000 000	3 287 801 190	428 500 000	13,03 %	1
<b>TOTAL DU CHAPITRE 31</b>					<b>65,67 %</b>	<b>1</b>
40 - MINSANTE						
P045	50 746 991 942	18 364 681 942	32 382 310 000	588 260 000	1,82 %	0
P046	3 384 110 000	279 570 000	3 104 540 000	1 237 460 000	39,86 %	1
P047	32 252 360 000	0	32 252 360 000	0	0,00 %	0
P048	59 470 833 263	15 229 151 186	44 241 682 077	39 747 342 078	89,84 %	1
P049	61 385 704 795	18 849 908 864	42 535 795 931	4 591 220 000	10,79 %	1
<b>TOTAL DU CHAPITRE 40</b>					<b>29,88 %</b>	<b>1</b>
42 - MINAS						
P070	2 531 200 000	1 172 000 000	1 359 200 000	840 200 000	61,82 %	1
P071	6 774 420 000	1 240 000 000	5 534 420 000	3 601 500 000	65,07 %	1
P179	3 998 380 000	1 120 000 000	2 878 380 000	28 500 000	0,99 %	0

<b>TOTAL DU CHAPITRE 42</b>					<b>45,74 %</b>	<b>1</b>
<b>43 - MINPROFF</b>						
P140	2 232 903 226	552 503 226	1 680 400 000	1 680 400 000	100,00 %	1
P141	1 023 500 000	0	1 023 500 000	1 023 500 000	100,00 %	1
P142	1 917 889 000	635 989 000	1 281 900 000	1 281 900 000	100,00 %	1
P143	3 311 707 774	1 358 587 774	1 953 120 000	0		0
<b>TOTAL DU CHAPITRE 43</b>					<b>67,11 %</b>	<b>1</b>

## IV. PERSPECTIVES

En vue de prendre en compte dorénavant le genre dans le budget de l'Etat, le Gouvernement a identifié huit (08) administrations pilotes au titre de l'année 2022 qui expérimenteront la budgétisation Sensible au Genre. Cet exercice devrait se poursuivre de façon progressive aux autres administrations. Par ailleurs, il importe de mener des actions fortes en vue d'une meilleure implémentation de la BSG d'une part et l'élaboration du Document Sensible au Genre d'autre part.

### IV.1. Pour un meilleur encrage de la BSG

Les actions devront s'articuler autour de :

- l'élaboration d'une loi d'orientation sur l'institutionnalisation du genre au Cameroun ;
- le parachèvement du cadre institutionnel relatif à la BSG ;
- la prise en compte de la dimension genre dans les accords avec les partenaires techniques et financiers ;
- le plaidoyer auprès des parlementaires pour la prise en compte du genre dans les budgets, et la mise en place d'une commission genre à l'Assemblée nationale et au Sénat (ou d'une sous-commission genre et budget au sein de la commission des finances) ;
- l'élaboration d'un plan stratégique pluriannuel BSG. Ce plan sera étalé sur trois à quatre ans et mis en œuvre à travers des feuilles de routes annuelles ;
- le développement d'une stratégie BSG pour les collectivités territoriales décentralisées (Communes et Régions) ;
- l'intégration systématique du genre dans le cycle budgétaire notamment à toutes les étapes. Ceci passe en premier lieu par l'intégration d'une analyse genre lors des différentes revues (activités, investissements, performance) ; en second lieu par l'incorporation du genre dans la programmation macro-budgétaire avec l'adaptation des formats des outils notamment les CDMT et les PPA ;
- l'élaboration d'une batterie d'indicateurs pour le suivi genre de la SND30 et de la PNG ;
- la vulgarisation du guide d'intégration du genre dans les politiques, stratégies, programmes et budgets publics ;
- la mobilisation des ressources appropriées pour l'implémentation de la BSG
- l'élargissement progressif de l'éventail des administrations pilotes concernées par le Document Budgétaire Sensible au Genre.
- la pérennisation de la prise en compte du genre dans la circulaire présidentielle relative à la préparation du budget de l'Etat ;
- la signature de note circulaire du MINFI qui précise de manière opérationnelle la mise en œuvre des orientations en matière de BSG contenues dans la Circulaire présidentielle de Préparation du budget ;

## **IV.2. Actions d'amélioration du Document Budgétaire Sensible au Genre**

Il s'agit entre autres de :

- la réalisation des analyses sectorielles pour une amélioration de la partie situationnelle ;
- le tracking automatique des dépenses sensibles au genre dans les applications informatiques des administrations ;
- la production systématique des données sexo-désagrégées ;
- le renforcement des capacités des acteurs intervenants dans l'élaboration et l'analyse du Document Budgétaire Sensible au Genre (administrations, parlementaires...) ;
- l'encadrement du processus du Document Budgétaire Sensible au Genre ;
- la pérennisation du Document Budgétaire Sensible au Genre.

## CONCLUSION

L'élaboration pour la première fois du Document Budgétaire Sensible au Genre, nouvelle annexe du projet de loi de finances 2022, offre l'opportunité d'apprécier les efforts consentis dans la prise en compte du genre dans les politiques sectorielles. En sus de la volonté politique de réduire les inégalités de sexes, ce document résulte d'une approche qui prend en compte systématiquement les besoins et intérêts des femmes, et des hommes dans le processus de planification et de budgétisation.

A titre expérimental, huit (08) départements ministériels pilotes ont été engagés dans le processus de budgétisation sensible au genre. C'est dans cette optique que le présent document met en exergue les avancées et analyse les enjeux genre ainsi que leurs articulations avec la PNG. Il revient sur les défis permettant d'adresser les insuffisances pour une meilleure prise en compte du genre dans le budget de l'Etat.

L'analyse qualitative via l'outil marqueur genre a permis d'identifier les programmes, actions et activités majeurs intégrant la dimension genre. Entre 2021 et 2022, on note un élargissement de la prise en compte de la problématique du genre avec des évolutions perceptibles dans plusieurs départements ministériels. Toutefois, l'affichage du genre dans les programmes reste à affiner.

L'analyse quantitative via les PPA a permis d'apprécier sous le prisme du genre les allocations budgétaires des ministères pilotes en 2022. Il apparaît que le MINEPIA et le MINPROFF présentent des taux des activités genrées de 65,67% et 67,11% dans leurs budgets respectifs. Ceux-ci sont compris entre 25% et 50% du budget global pour le MINSANTE et le MINAS. Ils sont inférieurs à 5% pour les autres administrations de l'échantillon.

Pour un meilleur encrage de la BSG, plusieurs défis restent à relever dont la pérennisation du Document Budgétaire Sensible au Genre ; la consolidation de la BSG avec l'élargissement du panier des administrations pilotes et l'appropriation de ce concept aussi bien par les départements ministériels que le Parlement et la société civile. Au niveau des administrations, il s'agira de poursuivre la formation et le renforcement des compétences des planificateurs sectoriels. Il est tout aussi important de l'étendre aux décideurs politiques. Il faudra enfin œuvrer pour la production systématique des statistiques sexo-désagrégées à l'effet d'affiner les diagnostics, d'orienter la prise de décision et de suivre leur mise en œuvre.

Les actions spécifiques pourraient s'articuler autour de : (i) l'élaboration d'une loi d'orientation sur l'institutionnalisation du genre ; (ii) la considération du genre dans les accords avec les partenaires techniques et financiers ; (iii) le plaidoyer pour une meilleure prise en compte du genre dans les budgets des administrations ; et (iv) la mise en place d'une commission genre au Parlement (ou d'une sous-commission genre et budget au sein de la commission des finances).

### **Approche genre ou prise en compte des questions de genre**

La prise en compte des questions de genre est une stratégie permettant d'assurer l'égalité des genres. L'approche genre quant à elle propose une analyse des rapports hommes-femmes afin d'établir dans leur interaction des disparités, des inégalités aussi bien que des égalités ; les causes ou leurs facteurs en vue de trouver les moyens permettant de les combattre. C'est une stratégie d'intégration des inquiétudes et expériences des hommes et des femmes en tant que partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes dans l'ensemble des sphères politique, économique et sociale, afin que les femmes et les hommes en tirent parti sur une base égalitaire. L'objectif final est d'atteindre l'égalité des genres.

### **Disparités de genre**

Les disparités de genre désignent les déséquilibres entre les hommes et les femmes en termes de réalisations. Obstacles majeurs au développement humain, elles sont mesurées par l'Indice d'inégalité de Genre (IIG). L'IIG tient compte de trois aspects importants du développement Humain que sont : (i) la santé reproductive mesurée par le taux de mortalité maternelle et le taux de fertilité des adolescentes ;(ii) l'autonomisation, mesurée par la part des sièges parlementaires occupés par des femmes et la part des femmes et d'hommes adultes âgés de 25 ans et plus ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire et (iii) le statut économique exprimé en participation au marché du travail et mesuré par le taux d'activité de la population active chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus. Plus la valeur de l'IIG est élevée, plus les disparités entre les femmes et les hommes sont importantes.

### **Équité de genre**

L'équité de genre renvoie à la justice dans la distribution des prestations et des responsabilités entre les femmes et les hommes, selon leurs besoins respectifs et davantage spécifiques. Elle est considérée comme une partie du processus visant à atteindre une égalité des genres en termes de droits, prestations, obligations, possibilités et compétences

### **Initiatives Budgétaires Sensibles au Genre**

Les initiatives budgétaires sensibles au genre (IBSG) répartissent le budget du Gouvernement afin de voir de quelle manière il répond aux différents besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons et à l'impact qu'il produit sur ceux-ci. Étant donné que ces IBSG peuvent apporter des contributions significatives en termes d'équité, d'égalité, de réalisation des droits des femmes, d'efficacité, d'obligation de rendre des comptes et de transparence. L'enjeu et l'objectif des IBSG distinguent deux étapes d'un processus à long terme : l'analyse budgétaire selon le genre et la formulation des budgets sensibles au genre.

L'objectif ultime des IBSG doit être ce dernier, à savoir faire pression pour appuyer la réalisation d'une allocation des ressources sensible au genre. » (Hofbauer, 2003, p. 1)<sup>29</sup>.

### **L'institutionnalisation du genre (Gendermainstreaming)**

Elle est l'intégration systématique et de façon transversale des conditions, des priorités et des besoins propres aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons lors de l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi-évaluation de toutes les politiques, tous les programmes, projets et budgets, ainsi que dans la structure interne d'une organisation en vue de promouvoir l'égalité et l'équité. L'institutionnalisation du genre suppose la participation active et effective des femmes et hommes aux politiques, programmes et projets de développement et le bénéfice équitable des femmes et hommes des fruits qui en découlent.

### **Planification et budgétisation sensible au genre**

Elle constitue une approche permettant d'assurer une prise en compte systématique des besoins et intérêts des femmes et des hommes dans le processus de planification et de budgétisation aux niveaux national, sectoriel et local. L'application de « lunettes-genre » permet d'orienter la planification et la budgétisation afin qu'elles prennent mieux en compte la réalité et les besoins des femmes et des hommes en matière de développement, dans un contexte particulier. Ces lunettes permettent surtout d'analyser les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, ainsi que d'identifier les lacunes, inégalités et disparités pour les prendre en compte dans les programmes/projets et les budgets afin de les corriger.

### **Programmes et projets aveugles au genre**

Les programmes et projets qui ne tiennent pas compte des besoins, des points de vue, des défis, des idées ou de la dynamique du pouvoir des différents sexes.

### **Rapport genre**

Le rapport genre est un document fondé sur l'obligation de rendre compte basée sur la prise en charge des besoins sexospécifiques, élaboré par une collectivité pour montrer ce qui se fait dans le cadre des programmes et des budgets eu égard à la dimension genre. Un rapport genre indique par conséquent : l'intention de la collectivité de faire quelque chose en ce qui concerne l'égalité genre ; et que la collectivité met à disposition les ressources financières pour que le budget respecte l'engagement fondamental.

---

29

**Annexe 1:** Situation 2021 de la prise en compte du genre dans les ODD

Autres Cibles ODD	Indicateur	Situation actuelle
<p><b>3.1. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</b></p>	<p>Prévalence du VIH/Sida (15-49 ans)</p>	<p>Bien que la prévalence du VIH/SIDA ait diminué sur l'ensemble du territoire national depuis 2004, il convient toutefois de relever qu'en 2018, la prévalence du VIH/SIDA chez les femmes (3,4%) est supérieure à la moyenne nationale de la population de 15 à 49 ans.</p>
<p><b>3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux</b></p>	<p>Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale</p>	<p>En 2014, la proportion de femmes en âge de procréer qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est de 21%. Cette proportion est très faible dans les régions de l'Adamaoua (10,1%) et l'Extrême-nord (4,5%), les autres régions étant au-dessus de cette moyenne nationale. L'utilisation des méthodes modernes de planification familiale est également moins répandue en milieu rural (16,3%) par rapport au milieu urbain (26,7%)</p>
	<p>Taux de fécondité chez les adolescentes 15 à 19 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge</p>	<p>En 2014, le taux de fécondité chez les adolescentes de 15 à 19 ans est estimé à 119 pour 1 000 adolescents du même groupe d'âge. Ce taux est plus élevé en milieu urbain (169 pour 1000) qu'en milieu rural (76 pour 1000).</p>
<p><b>3.a Renforcer l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac</b></p>	<p>Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans</p>	<p>La prévalence en 2014, à l'usage du tabac à fumer est de 11% chez les hommes de 15-49 ans et de 0,3% chez les femmes de la même tranche d'âges.</p>

Autres Cibles ODD	Indicateur	Situation actuelle
<p><b>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles</b></p>	<p>Taux d'achèvement au cycle primaire</p>	<p>En 2017, moins de trois élèves sur quatre (73%) ont achevé le cycle primaire contre 78% à la fin de l'année scolaire 2015-2016. Cette baisse peut être imputable aux troubles sociopolitiques dans le Nord-ouest et le Sud-ouest, ainsi qu'aux phénomènes de Boko Haram. Ces régions dites d'éducation prioritaire ont un taux d'achèvement (66,7%) situé en dessous de la moyenne nationale contre 81,8% pour d'autres régions « hors éducation prioritaire ».</p> <p>S'agissant du sexe, le taux d'achèvement du cycle primaire est de 72,6% chez les filles et 79,4% chez les garçons en 2016.</p>
<p><b>4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire</b></p>	<p>Taux brut/ net (4- 5ans) de préscolarisation</p>	<p>Au Cameroun en 2017, le taux brut de préscolarisation se situe à 37%. Il est important de relever que par rapport à 2016, ce taux a baissé en de 2,2 points. La préscolarisation est un phénomène observé dans les régions du Centre, Littoral et Nord-ouest avec un taux supérieur à la moyenne nationale. Par rapport au sexe, il n'existe pas de disparité entre la préscolarisation des filles et celle des garçons</p>
<p><b>4.3 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle devrait être possible.</b></p>	<p>Taux brut de scolarisation au primaire</p>	<p>Le taux brut de scolarisation au primaire s'est régulièrement amélioré au cours de ces dernières années pour atteindre 123% en 2016. Ce taux traduit le fait que le système éducatif Camerounais favorise la scolarisation d'enfants n'ayant pas l'âge officiel pour le primaire (moins de 6 ans ou plus de 11 ans). Toutefois, des disparités liées au sexe existent.</p> <p>L'indice de parité fille/garçon est de 0,9 dans le primaire. Ce qui signifie que l'on a 9 filles pour 10 garçons inscrits au primaire.</p>

Autres Cibles ODD	Indicateur	Situation actuelle
<p><b>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</b></p>	<p>Indice de parité fille/garçon au primaire</p>	<p>Le taux brut d'admission au primaire en 2015/2016 est de 133%. L'indice de parité sexe du taux d'admission au primaire est de 0,92.</p>
<p><b>4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</b></p>	<p>Taux d'alphabétisation des 15-24 ans</p>	<p>Le taux d'alphabétisation est de 83% au Cameroun en 2017. Plus de deux tiers (68%) des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans savent lire le français ou l'anglais. En milieu urbain, le taux d'alphabétisation est de 85% contre 48% en milieu rural. Dans la population masculine de 15 à 24 ans, il est de 83% au niveau national. Ce taux est particulièrement bas chez les femmes des régions du Nord (30%), de l'extrême-nord (32%) et de l'Adamaoua (47%).</p>
<p><b>4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</b></p>	<p>Proportion des enseignants qualifiés au primaire</p>	<p>Le Cameroun a mis l'accent sur la formation des enseignants surtout dans l'éducation de base. Plus de la moitié (55,8%) des enseignants du primaire sont qualifiés. L'on rencontre une plus grande proportion de femmes qualifiées (58,7%) que d'hommes (52,4%) dans ce corps de métier.</p>
<p><b>8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers</b></p>	<p>Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles</p>	<p>Le secteur informel non agricole est le plus grand pourvoyeur d'emploi au Cameroun. La part de l'emploi informel dans le secteur non agricole était de 72,2% en 2016. Les femmes enregistraient la proportion la plus élevée (76,1%) relativement à celle des hommes (69,1%).</p>
<p><b>8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</b></p>	<p>Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap</p>	<p>La rémunération fait référence aux revenus réguliers reçus des employeurs, en espèce ou en nature. L'écart salarial entre hommes et femmes mesure le niveau où les salaires des hommes sont différents de ceux des femmes et par conséquent, directement s'attaque à l'objectif de « rémunération égale pour travail de valeur égale ».</p> <p>Le salaire horaire moyen est plus élevé dans les milieux urbains (627,9FCFA) que dans les zones rurales (482,2FCFA) et on remarque que les hommes perçoivent un salaire horaire moyen plus élevé que celui des femmes (496,4FCFA).</p>

Autres Cibles ODD	Indicateur	Situation actuelle
		De plus, les travailleurs de la tranche d'âge 35-64 ans reçoivent le plus haut salaire horaire moyen et on constate que, plus le niveau d'instruction est élevé, plus le salaire est élevé avec 1048,0FCFA au niveau supérieur contre 659,9FCFA au niveau non scolarisé.
	Taux de chômage par sexe, âge et type de handicap	Au niveau national, le taux de chômage au sens du BIT était estimé à 2,6% en 2016 contre 3,3 en 2014. C'était en zone urbaine que ce taux était plus élevé (6,7%). Les femmes (3%) sont plus touchées par le chômage que les hommes (2%) au Cameroun. Suivant l'âge, le pic du chômage (6%) est enregistré dans la tranche d'âge de 15- 24 ans. Les personnes handicapées (5,8%) sont plus touchées par le chômage que les autres.
<b>8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation</b>	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	En 2016, environ un jeune sur cinq (19%), âgés de 15 à 24 ans, non scolarisé était sans emploi. Le risque d'être en chômage est plus élevé dans la population féminine (23%). Le milieu urbain concentre 21,5% de jeunes âgés de 15 à 24 ans, non scolarisés et sans emplois par rapport au milieu rural 16%.
<b>8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes</b>	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et par âge	La proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent par sexe et par âge a presque doublé sur la période 2014 à 2016, en passant de 17,0% à 24,0% Suivant le milieu de résidence, cette proportion est plus élevée zone rurale (32,0%) qu'en zone urbaine (7,6%). Certaines régions présentent des proportions situées au-dessus de la moyenne nationale; il s'agit notamment des régions du Nord (44,8%), de l'Extrême-Nord (40,2%) et de l'Ouest (33,3%).
<b>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</b>	Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap	Environ 3 personnes sur 10 au Cameroun vivent avec des dépenses de plus de 50% inférieures à la dépense moyenne nationale. Dans l'ensemble des régions, au moins le cinquième de la population a des dépenses inférieures de plus de 50% à la dépense moyenne nationale, le phénomène étant plus prononcé dans certaines régions. Les trois régions septentrionales et la région du Nord-Ouest sont plus concernées par ce phénomène, la région du Sud étant la moins exposée. Dans les deux grandes métropoles, le phénomène est marginal.
<b>13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les</b>	Existence d'un appui spécialisé reçu aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment	Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques, la mise en œuvre du mécanisme REDD+ a été poursuivie notamment avec l'opérationnalisation du Secrétariat Technique REDD+ en 2016. La finalisation de la stratégie de communication REDD+ est disponible. Dans l'optique de privilégier les peuples autochtones et les femmes, la validation de la

Autres Cibles ODD	Indicateur	Situation actuelle
<b>femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés</b>	les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités	stratégie d'implication des peuples Autochtones dans le processus REDD+ a été faite, ainsi que la mise en place d'un Groupe de Travail National Genre pour la REDD+ et les changements climatiques.
<b>16.1 Réduire nettement, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</b>	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge	En 2017, 1004 cas de victimes d'homicide volontaire ont été enregistrés devant les juridictions du Cameroun. Les hommes (767 cas) ont été les plus touchés. Il est important de relever que 35 garçons et 20 filles mineures ont été également victimes d'homicide volontaire.
<b>16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants</b>	Pourcentage d'enfants de 1-14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiment corporel durant le mois dernier	La pratique de la violence envers les enfants demeure. En 2014, plus de huit enfants sur dix (85 %) âgés de 1 à 14 ans ont subi des agressions psychologiques ou des châtiments corporels. Par sexe, ces agressions ont concerné 85% de garçons et 84% de filles.
	Pourcentage de femmes qui ont été forcées d'avoir leur premier rapport (20-29 ans)	En 2011, environ une femme sur 5 âgée de 20 à 29 ans a eu son premier rapport sexuel sans son consentement.
<b>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</b>	Répartition des postes dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	L'accès des femmes aux postes de maires et députés s'est globalement amélioré dans la sphère administrative. Dans la sphère communale, la législature 2013-2018, comprend 8% de femmes maires. Au parlement, la représentativité des femmes députés reste faible (31,1%), bien qu'en nette progression. Dans la chambre haute, les femmes sénatrices représentent 26% de 2018-2023. Dans le gouvernement, le nombre de femmes demeure faible par rapport à celui des hommes. En effet en janvier 2019, on a enregistré 19% de femmes ministres et assimilés en janvier 2019.